



# **Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohons**

**Plan de gestion 2011 – 2015**

**Projet  
Version 3 août 2011**



**AGENCE DE L'EAU  
SEINE-NORMANDIE**

## INTRODUCTION

La réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohons, située dans les marais de l'isthme du Cotentin et du Bessin, regroupe un ensemble de prairies tourbeuses caractéristiques des zones humides. Cette réserve présente un intérêt particulier de par son rôle de refuge pour les oiseaux, la richesse de ses habitats et la présence d'espèces botaniques rares ou menacées caractéristiques des zones humides et des milieux tourbeux.

Ce territoire a été classé en Réserve de Chasse en 1971 par l'Office National de la Chasse de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.). Ce classement a été approuvé par arrêté ministériel du 25 Janvier 1972. Le but de l'O.N.C.F.S. était alors d'acquérir des territoires pour réaliser l'élevage de canards colverts de repeuplement. De nombreux aménagements ont alors été réalisés sur la réserve dans cet objectif comme la création de canaux et d'étangs.

La prise en compte de l'importance des zones humides et du rôle de préservation et de maintien de la biodiversité des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage a amené les gestionnaires à donner une nouvelle orientation à cette réserve vers une prise en compte plus large de la biodiversité. Un premier plan de gestion a été élaboré pour la période 1998-2003, puis un second pour la période 2004-2008.

La mise en œuvre de ces deux plans de gestion a été faite par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche, gestionnaire de la réserve, avec le soutien de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

La révision de ce second plan de gestion a été lancée en 2010. Elle a débuté par une phase de concertation via un comité de pilotage réunissant tous les acteurs concernés.

Un bilan des espèces et habitats présents a été réalisé au regard des objectifs fixés pour 2004-2008. Un bilan de la gestion effectuée a également été effectué. Ces bilans avaient pour but d'évaluer les résultats obtenus, d'analyser le degré de réalisation et la pertinence des objectifs et des opérations mis en œuvre pendant cinq ans.

Une seconde phase de concertation a permis de présenter les résultats des bilans et de déterminer les objectifs à poursuivre durant la période 2011-2016.

Le projet de plan de gestion a été présenté et validé par le comité de pilotage en juin 2011.

La réserve étant incluse dans le site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys », il intègre les prescriptions de gestion inscrites dans le Document d'Objectifs Natura 2000 élaboré par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (daté de novembre 2010).

Il comprend une partie de présentation générale, une partie consacrée à la restitution des diagnostics Faune-Flore-Habitats ainsi que les bilans portant sur les actions de gestion, une partie centrale consacrée à la détermination des objectifs de gestion pour cette nouvelle période et enfin un programme d'actions à mettre en œuvre par le gestionnaire.

## SOMMAIRE

<b>1 Présentation générale</b>	<b>p. 4</b>
1.1 Description sommaire du site	
1.2 Localisation et limites	
1.3 Méthodologie de révision du plan de gestion précédent	
1.4 Bref historique	
1.5 Statuts Juridiques	
1.6 Patrimoine naturel et Inventaires scientifiques	
1.7 Milieu physique	
1.8 Paysages	
<b>2 Diagnostic Faune-Flore-Habitats et Eau</b>	<b>p. 18</b>
2.1 Unités écologiques et unités de gestion	
2.2 Etude floristique et phytoécologique	
2.3 Etude de la faune	
2.4 Hydrographie et Hydrologie	
<b>3 Bilan des actions de gestion</b>	<b>p. 54</b>
3.1 La gestion agro pastorale de la réserve	
3.2 Les opérations de déboisement	
3.3 Les actions d'entretien menées par l'association des amis des Bohons	
3.4 La gestion du réseau hydrographique et des niveaux d'eau	
3.5 La gestion cynégétique et la régulation des espèces nuisibles	
3.6 Les actions pédagogiques	
<b>4 Bilan de la concertation</b>	<b>p. 72</b>
<b>5 Objectifs de gestion</b>	<b>p. 75</b>
1 Poursuivre et améliorer les actions d'inventaires et de suivis faune - flore - Habitats et Eau	
2 Maintien de la diversité des pratiques de gestion et maintien d'un paysage ouvert	
3 Prévention de l'assèchement des sols durant l'étiage / présence d'une nappe d'eau affleurante hivernale / développement d'une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages	
4 Maintien/amélioration de la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés	
5 Maintien et développement des habitats des espèces de roselières et de platière à limicoles :	
6 Poursuite et structuration des actions pédagogiques	
<b>6 Programme d'actions</b>	<b>p. 77</b>
Fiche action 1 Inventaires et suivis Faune - Flore - Habitats 2011-2015	
Fiche action 2 Bilan et suivi du réseau hydrographique et des milieux connexes	
Fiche action 3 Gestion agro-pastorale	
Fiche action 4 Gestion de l'eau	
Fiche action 5 Gestion spécifique des habitats des anatidés et limicoles – Roselières et platières	
Fiche action 6 Poursuite et structuration des actions pédagogiques et de communication	

## 1 Présentation générale

### 1.1 Description sommaire du site

La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohons (RCFSB) appartient au complexe écologique des marais de l'isthme du Cotentin, caractérisé par de vastes prairies tourbeuses délimitées par un réseau de fossés et de canaux.

Elle est située sur une ancienne tourbière alcaline et présente un ensemble de prairies marécageuses, délimitées par un réseau de fossés et de canaux. Elle comprend également quelques haies et arbres, disséminés sur l'ensemble du site.

La végétation se décompose à première vue en deux grands ensembles: une prairie hygrophile pâturée/fauchée à l'Est et une végétation plus typique des tourbières à l'Ouest (Marisque, plantes carnivores,...).

La réserve contient plusieurs aménagements d'origine artificielle: le grand étang, les étangs Anglais et les zones raclées. Ces aménagements servent de lieu d'accueil à plusieurs espèces d'anatidés (Canard colvert, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, ...) et limicoles (Vanneau huppé, Bécassine des marais, Courlis cendré, ...).

La tourbière est de type bombée, avec un maximum d'élévation au milieu de la réserve (au niveau des étangs). La topologie du site limite fortement le contrôle du niveau d'eau et le maintien des étangs en eau.

### 1.2 Localisation, limites, parcellaire et superficie

#### • Localisation (voir figure 1 ci-joint)

Région administrative: BASSE-NORMANDIE

Département: MANCHE

Région agricole: BOCAGE SAINT-LO COUTANCES

Canton: CARENTAN

Commune: SAINT-GEORGES-DE-BOHON

Coordonnées géographiques: 49°16'35"N - 1°13'40"W

#### • Limites (voir sur la carte 2 parcellaire, cadastre et réseau hydrographique)

La Réserve est délimitée par des cours d'eau et canaux aménagés dans les marais

Au Nord : le Grand Fossé

Au Sud : le fossé limite de commune

A l'Est : la Taute

A l'Ouest: fossé de 2,50 m d'ouverture

La réserve a une forme globalement triangulaire.

La superficie exacte de la réserve est de 264 ha 93 à 29 ca. Elle est incluse dans le territoire de la commune de Saint-Georges-de-Bohons et de la commune de Saint-André-de-Bohons. Cette dernière est propriétaire de la parcelle A 481 et a conservé la maîtrise agricole sur cette parcelle qu'elle confie à un exploitant de la commune.

PNR des marais du Cotentin et du Bessin



Carte 1 Localisation générale avec les limites du PNR – source site Internet DREAL BN – mars 2011

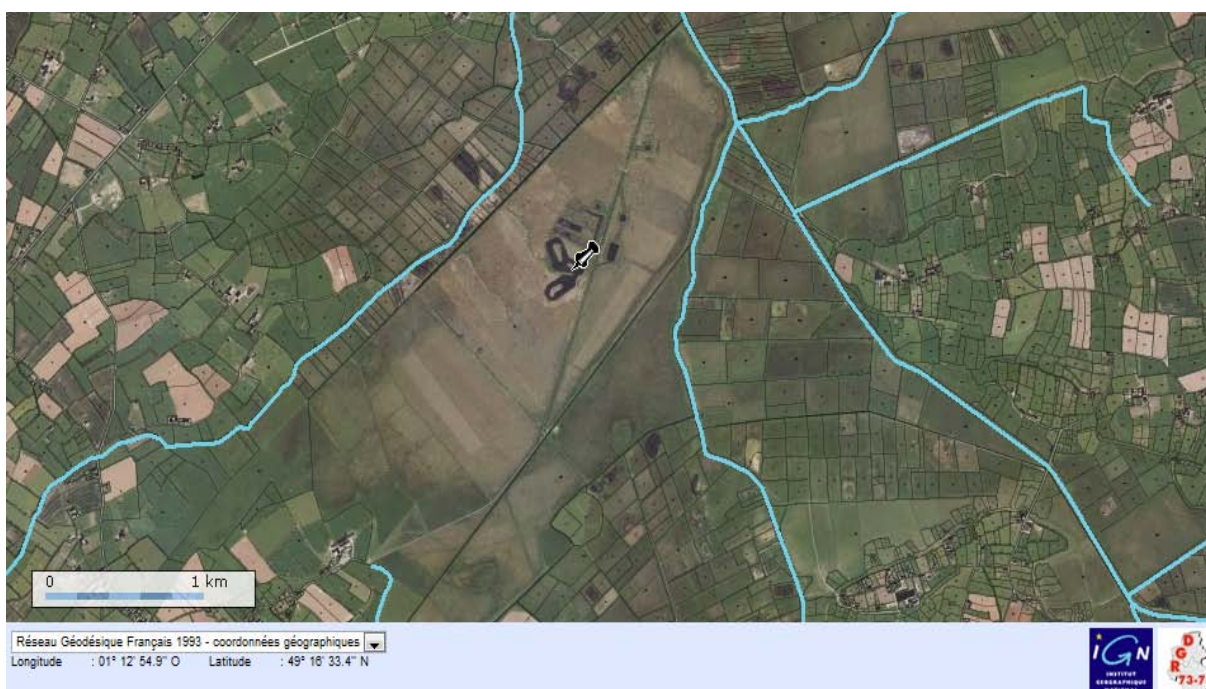


Carte 2 Mesures réglementaires extraite de l'Atlas cartographique du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – jan. 2007





Carte 3 Communes concernées extraite de l'Atlas cartographique du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – jan. 2007



Carte 4 Localisation géographique avec vue aérienne comprenant les limites parcellaires et le réseau hydraugraphique au 1/32 000 (source Géoportail – mars 2011)

### 1.3 Méthodologie de révision du plan de gestion précédent

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche a émis un appel d'offre en juillet 2009. Le cabinet Natura Management & Conseils a été sélectionné le 30 octobre 2009.

Un calendrier de travail a été établi.

La méthodologie utilisée de révision de ce plan de gestion est celle mise en œuvre pour la rédaction des plans de gestion de type réserve naturelle telle que préconisée par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (<http://www.espaces-naturels.fr/>). Ce site n'étant pas en réserve naturelle, une méthodologie simplifiée a été mise en œuvre, notamment pour ce qui concerne le diagnostic initial du territoire.

Trois étapes principales ont été mise en œuvre :

- **1 Diagnostic Faune-Flore-Habitats et Eau, gestion du site et actions pédagogiques**  
Il s'agissait de dresser le bilan des données annuelles collectées par le gestionnaire ainsi que de réaliser sur une année une campagne d'inventaire (2010) sur la flore et les habitats ; Ce bilan a été comparé au regard des objectifs assignés dans le précédent plan de gestion.
- **2 La définition d'objectifs de gestion**  
Sur la base du diagnostic, des objectifs de gestion ont été définis.
- **3 la définition d'un programme d'actions**  
Les actions à mettre en œuvre ont fait l'objet de fiche action.

Un comité de pilotage réunissant les acteurs concernés a été associé à toutes les étapes de l'élaboration de ce nouveau plan de gestion (voir le point 5 Bilan de la concertation).

### 1.4 Bref historique

Le territoire de la réserve fait partie des marais communaux de Saint-Georges-de-Bohons et Saint-André-de-Bohons. Ces marais étaient **traditionnellement exploités par les habitants** de ces communes selon un droit d'usage appelé «**droit de marais**» (pâturage de mai à novembre). Ils étaient également exploités une fois l'an pour l'extraction de la tourbe qui fournissait un matériau de chauffage aux familles les plus pauvres.

Le phénomène de **déprise agricole** qui s'est produit à partir de la moitié du 20ème siècle a entraîné une forte diminution de l'exploitation de ces marais. Elle a provoqué la fermeture progressive du milieu (développement de touradons de molinie, boisement, etc.). C'est dans ce contexte que le Conseil Supérieur de la Chasse est devenu locataire des terrains le 4 octobre 1971. Il a commencé à défricher progressivement le site. Le classement du territoire en réserve de chasse a été effectué le 25 Janvier 1972 par arrêté ministériel.

**De 1972 à 1975**, l'ONCFS mena une politique d'aménagements cynégétiques visant à développer l'**élevage de canards colvert** de repeuplement. Dans le même temps, il effectua des **plantations** de saules, d'aulnes et de peupliers sur le site. Des **aménagements hydrauliques** ont été réalisés sur le site de 1971 à 1984, avec la création de surfaces en eau au centre de la réserve : grand étang, étangs anglais, zones raclées. L'activité d'élevage de canards qui s'éloignait des missions d'une réserve de chasse a été progressivement arrêtée

et l'adoption du statut de **Réserve de Chasse et de Faune Sauvage** a mis un terme aux actions d'agraineage et de lâchers. Par la suite de nombreux travaux ont encore eu lieu visant principalement à maintenir le milieu ouvert: abattage de saules, broyage des touradons de molinie, etc. Les premiers **poneys New Forest** ont été introduits en **1983**.

Depuis **1990**, la gestion de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohons a été confiée à la Fédération des Chasseurs de la Manche par l'O.N.C.F.S.

La réserve est donc intégrée dans un vaste territoire d'importance écologique, tant au niveau des oiseaux que des habitats. La zone écologique à laquelle le site appartient a été désignée en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** au titre de la directive «Oiseaux» (2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages) en **janvier 1990**. Les marais du Cotentin et du Bessin ont été désignés par la France le **8 avril 1991** au titre de la **convention de RAMSAR**.

La création du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin (PNR CB) en 1990 a permis la mise en place d'une structure pouvant orienter les mesures de gestion sur les différents sites d'intérêt écologique de la zone dans une approche plus globale et de manière plus concertée. Le DOCOB du site Natura 2000 a été élaboré par le PNR CB et adopté en novembre 2010.

### 1.5 Statuts Juridiques

Différentes réglementations sont applicables.

#### - Propriété et réglementations d'urbanisme

La réserve est totalement incluse dans le territoire de la commune de Saint-Georges-de-Bohons. La commune de Saint-André-de-Bohons est propriétaire d'une parcelle de 53 ha. située sur la commune de Saint-Georges-de-Bohons.

La commune de Saint-Georges-de-Bohons n'a pas adopté de document d'urbanisme. C'est donc la réglementation nationale d'urbanisme qui s'applique (voir l'article L. 111-1 du code et R.111-1 et suivants du code de l'Urbanisme).

Sect.	N°	Surface	Nom	Classe	Propriétaire	Droit de l'urbanisme
A	78 b	212	Le marais de St Georges	Prés - marais	Commune de St Georges de Bohons	Réglementation Nationale d'Urbanisme
A	481	53	idem	Landes	Commune de St André de Bohons	

#### - Police de la chasse

La réserve de chasse et de faune sauvage a été approuvée par arrêté ministériel du 25 janvier 1972 (voir en annexe les différentes pièces liées au statut de la réserve). La réserve de chasse a été étendue sur le domaine public fluvial de la rivière la Taute (rive gauche) par arrêté Préfectoral du 1 février 1993. La chasse est interdite dans la réserve.

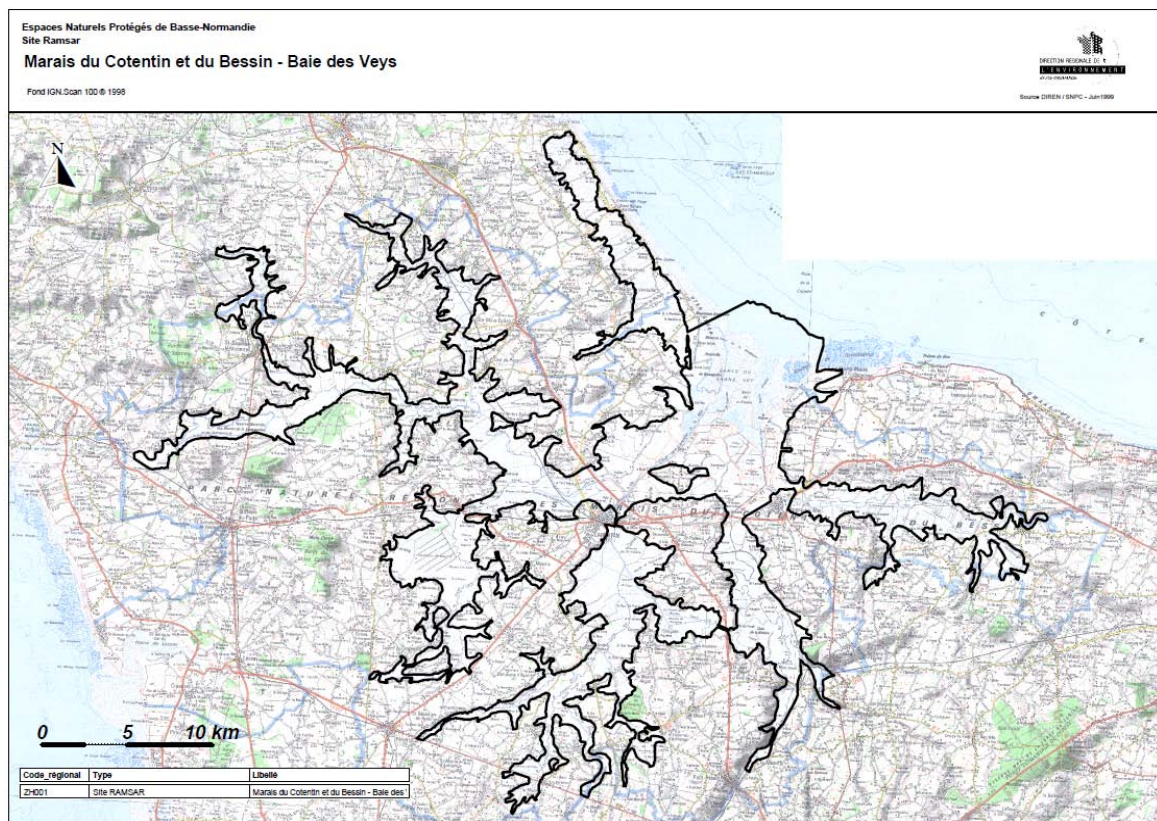


- Droit de l'Eau et des milieux aquatiques

La réserve des Bohons constitue une zone humide composée de différents milieux aquatiques (prairies inondables, étangs, canaux, fossés etc.). Elle se voit appliquée les dispositions prescrites par les articles L. 211-1 et suivant du code de l'environnement visant notamment à la préservation et la gestion durable des zones humides (voir l'article L. 211-1-1). Les travaux susceptibles d'être engagés peuvent nécessiter des déclarations ou des demandes d'autorisation au titre du droit de l'eau. La gestion de l'eau peut également nécessiter des déclarations ou autorisations (voir en tant que de besoin les dispositions applicables).

- Site RAMSAR et réseau Natura 2000

Ce site a été désigné par la France comme site RAMSAR le 5 avril 1991 au titre de la Convention de RAMSAR du 2 février 1971 (<http://www.ramsar.org>).



Carte 5 Site RAMSAR – source site Internet DREAL BN – mars 2011

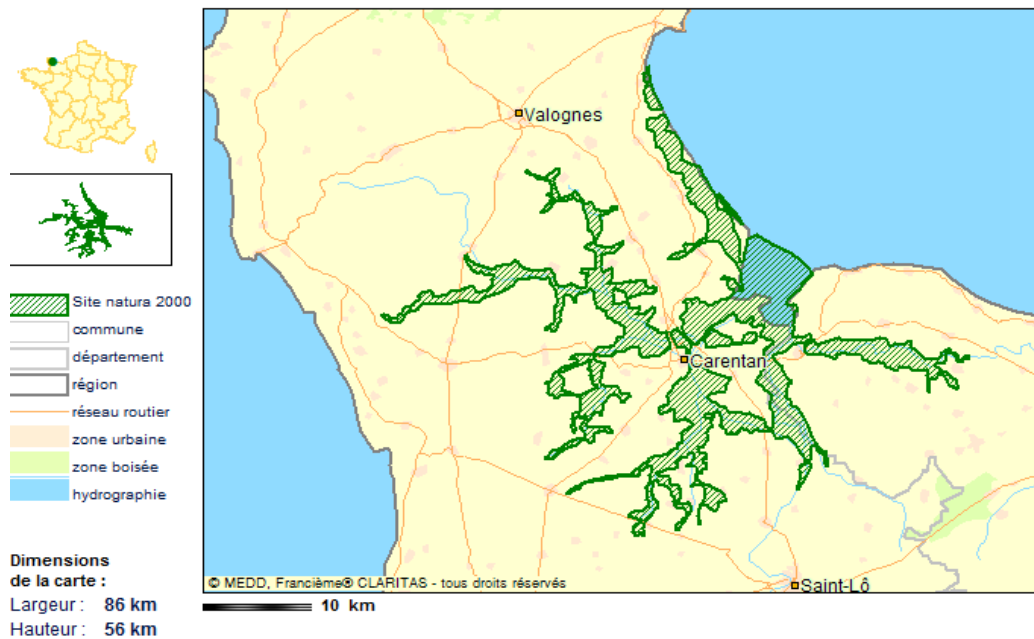
La réserve est incluse dans le réseau européen des sites Natura 2000.

Elle est comprise dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) numéro FR2510046 intitulée « Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys » désignée le 8 mars 2006.

Elle est également comprise dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) numéro FR2500088 intitulé « Marais du Cotentin et du Bessin - BAIE DES VEYS ».

Le Document d'Objectif Natura 2000 de ces deux zones a été élaboré (novembre 2010). Il est en cours d'approbation par arrêté.

## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - BAIE DES VEYS



Carte 6 Site MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - BAIE DES VEYS – extrait de la fiche du site élaborée par le ministère chargé de l'environnement – source site Internet Natura 2000 du ministère - mars 2011

### - Le gestionnaire du site

Par bail du 1<sup>er</sup> octobre 1971, la commune de Saint-Georges-de-Bohons a confié la gestion de son marais communal au Conseil Supérieur de la Chasse.

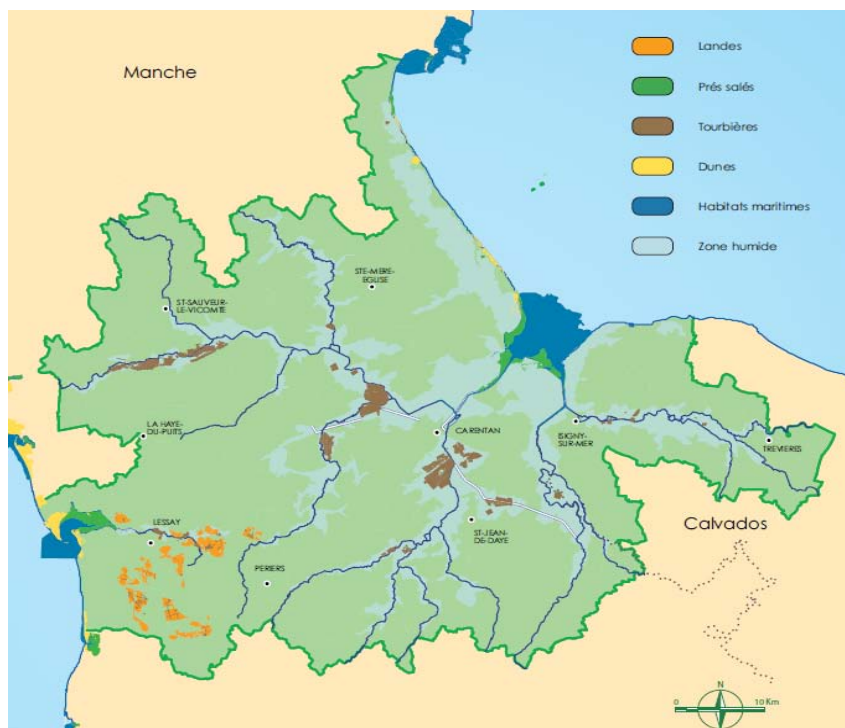
Celui-ci transformé en Office National de la Chasse a confié la gestion de la réserve à la Fédération des Chasseurs de la Manche par convention datée du 1<sup>er</sup> novembre 1982.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche est maintenant le locataire de ces marais communaux pour une durée de 9 ans par bail signé le 24 février 2010 avec la commune de Saint Georges de Bohons (à compter du 1 janvier 2010) et par bail signé le 23 septembre 2009 avec la Commune de Saint André de Bohons.

Enfin, la réserve est incluse dans le P.N.R. des marais du Cotentin et du Bessin.

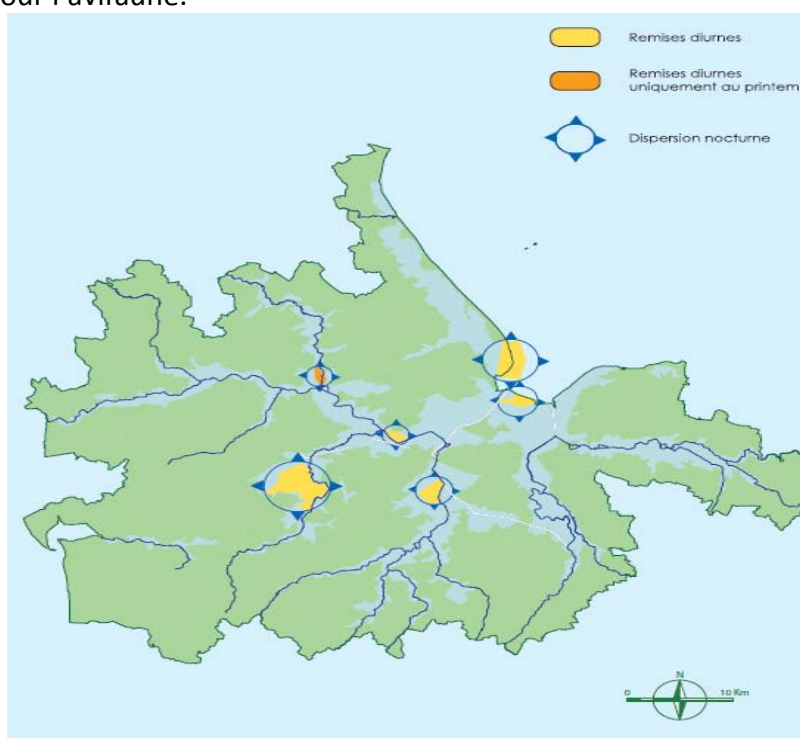
### **1.6 Patrimoine naturel et inventaires scientifiques**

Le patrimoine naturel du complexe écologique dans lequel est située la réserve est composé de zone de bocage, de landes, de tourbière et autres zones humides et sur la partie littorale de prés salés, d'habitats naturels maritimes, de dunes constituant la Baie des Veys et de milieux marins.



Carte 7 Patrimoine naturel du secteur extraite de l'Atlas cartographique du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – janvier 2007

La réserve joue notamment un rôle essentiel en tant que halte migratoire et site de reproduction pour l'avifaune.

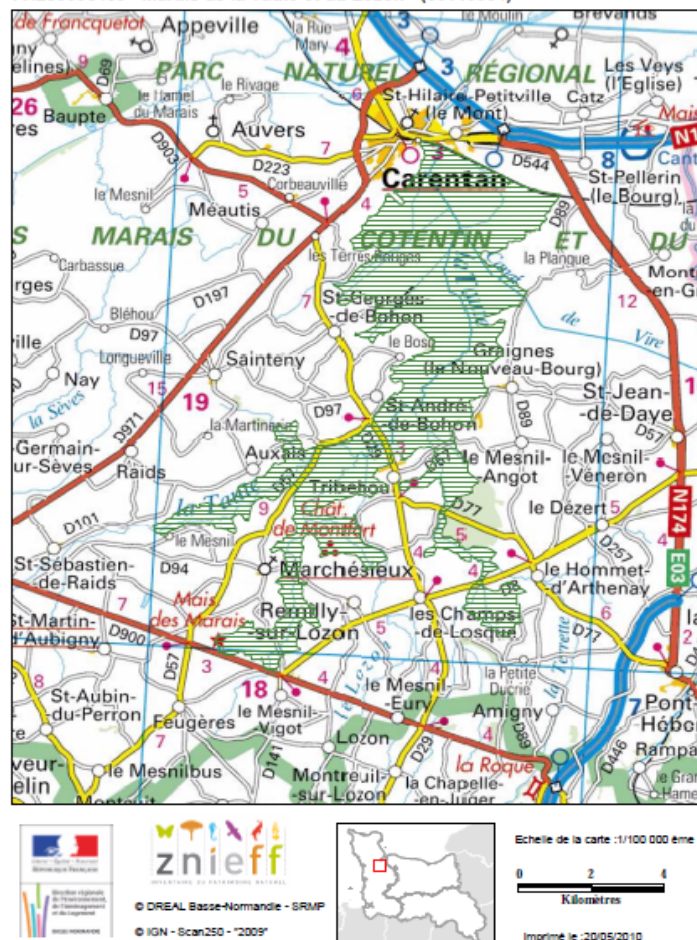


Carte 8 Remises diurnes de l'avifaune extraite de l'Atlas cartographique du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – janvier 2007



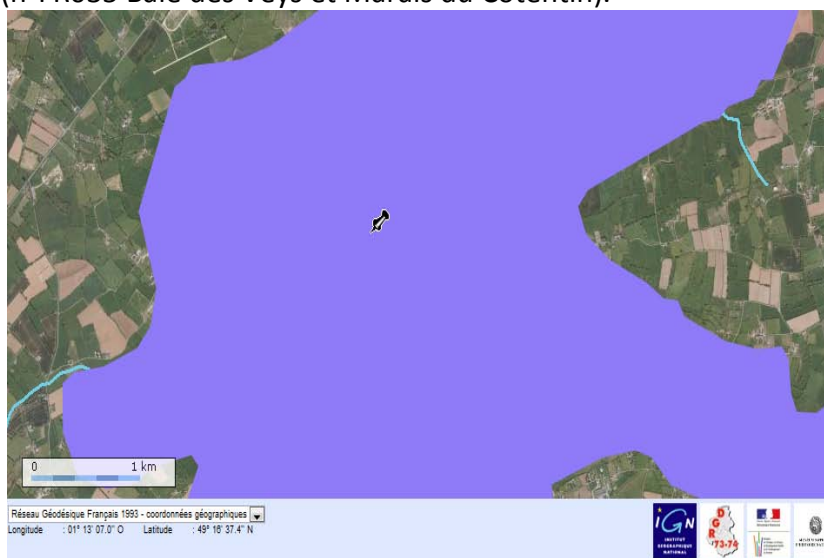
La réserve est incluse dans une Z.N.I.E.F.F. (Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type 1 (MARAIS DE LA TAUTE ET DU LOZON Code régional : 00140004 mise à jour en septembre 2010) et de type 2 (MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN Code régional : 00140000).

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - Zone de Type I  
FR250006489 - Marais de la Taute et du Lozon - (00140004)



Carte 9 – ZNIEFF - Source site DREAL BN – mars 2011

Elle est également intégrée à l'inventaire Z.I.C.O. numéro BN 02 Baie des Veys et Marais du Cotentin (Z.I.C.O. : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) ainsi qu'à l'inventaire Européen IBA (n°FR035 Baie des Veys et Marais du Cotentin).



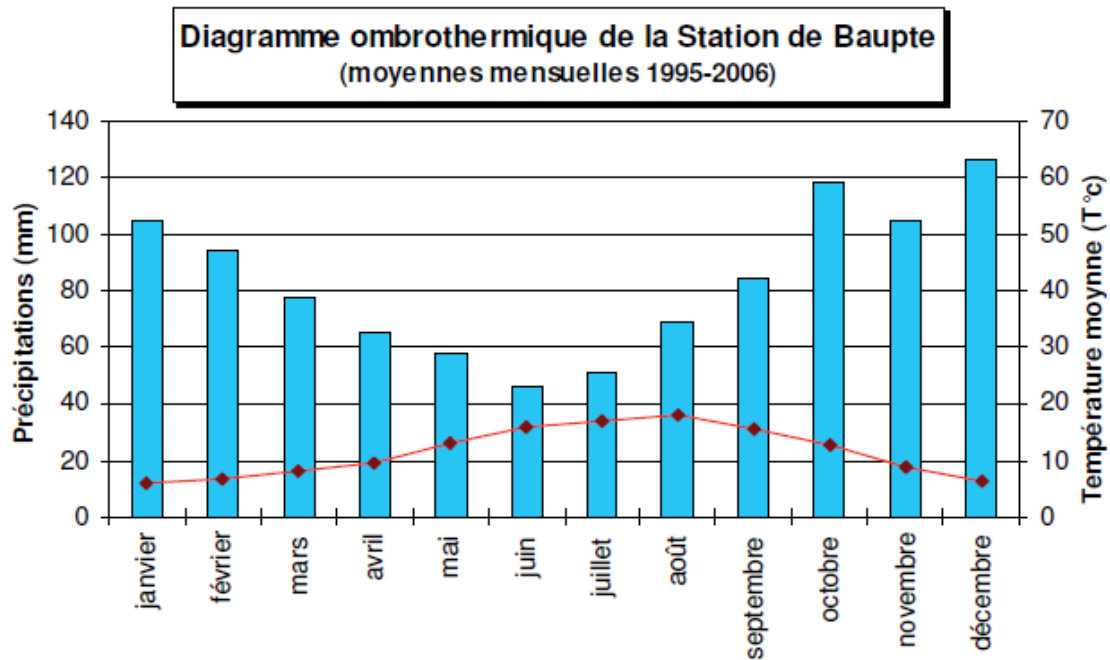
Carte 10 - ZICO 1/64 000 (source Géoportail – mars 2011)

## 1.7 Milieu physique

### • Climat

Le climat océanique de la région est humide et il présente des températures moyennes relativement douces oscillant autour de 11°C. L'amplitude thermique est modérée entre les saisons d'hiver et d'été (températures minimales moyennes entre 1 à 4,5°C pour janvier et entre 18,5°C à 22°C pour juillet). Les gelées sont rares. Les précipitations sont d'une hauteur moyenne annuelle de 800 à 950 mm concernant les marais. Elles sont peu intenses mais régulières.

La réserve n'est pas équipée de station météorologique. Les données utilisées sont celles relevées sur le site de Baupte (situé à quelques Km de la réserve) par Météo-France.



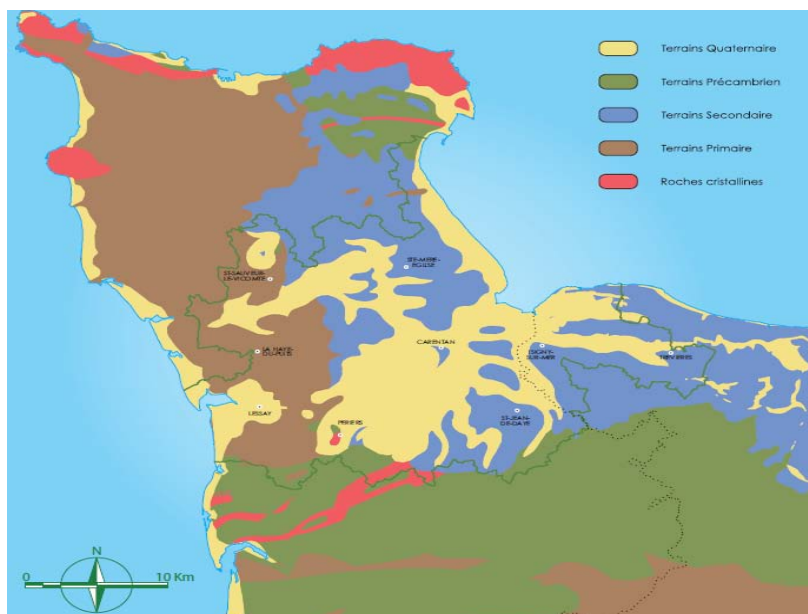
Carte 11 – Diagramme ombrothermique -Source Document d'objectifs Directive Habitats - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys - novembre 2010

### • Géologie, géomorphologie, pédologie

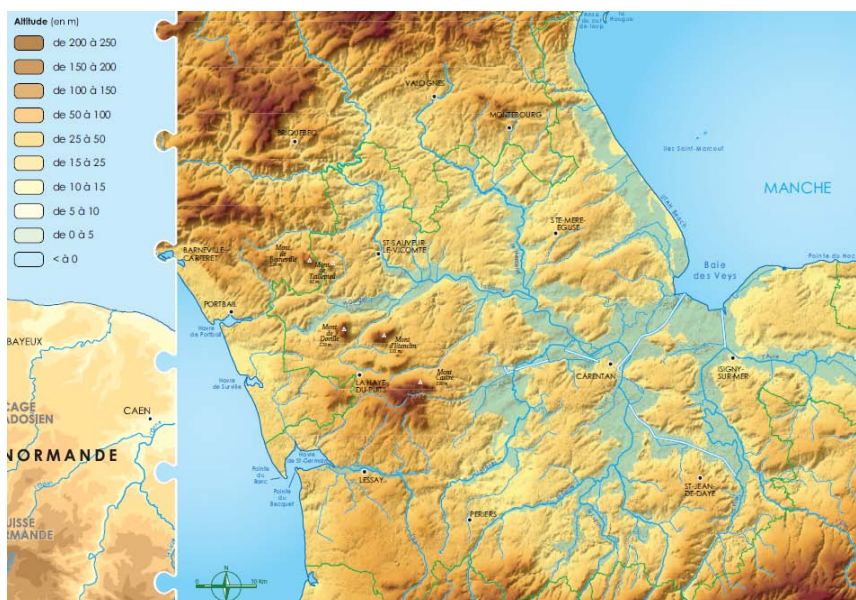
La réserve des Bohons est située sur un terrain alluvionnaire récent, que l'on retrouve sur l'ensemble de la vallée de la Taute. La plus grande partie de la réserve repose sur un sol tourbeux. S. BLAIZE (1997) indique que ces formations tourbeuses peuvent atteindre une épaisseur importante (12 mètres dans la tourbière de Baupte). Ces tourbes sont en majorité alcalines ou localement acidifiées et à sphaignes. Les divers épisodes d'immersion et d'émersion que la région a connu au cours de son histoire géologique expliquent la présence de formations marines dans des secteurs proches.

Deux types de sols sont présents : les sols tourbeux, très dominants, et les sols mixtes qui se localisent en bordure Nord de la réserve le long de la Taute. Ces sols présentent une épaisseur de tourbe, recouverte de couches organo-minérales (nappe alluviale). Ils résultent d'accumulations répétées de sédiments qui surviennent lors des crues de la Taute.





Carte 12 Données géologiques extraite de l'Atlas cartographique du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – janvier 2007



Carte 13 Géographie physique extraite de l'Atlas cartographique du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – janvier 2007

### • Hydrologie, hydrographie, qualité de l'eau

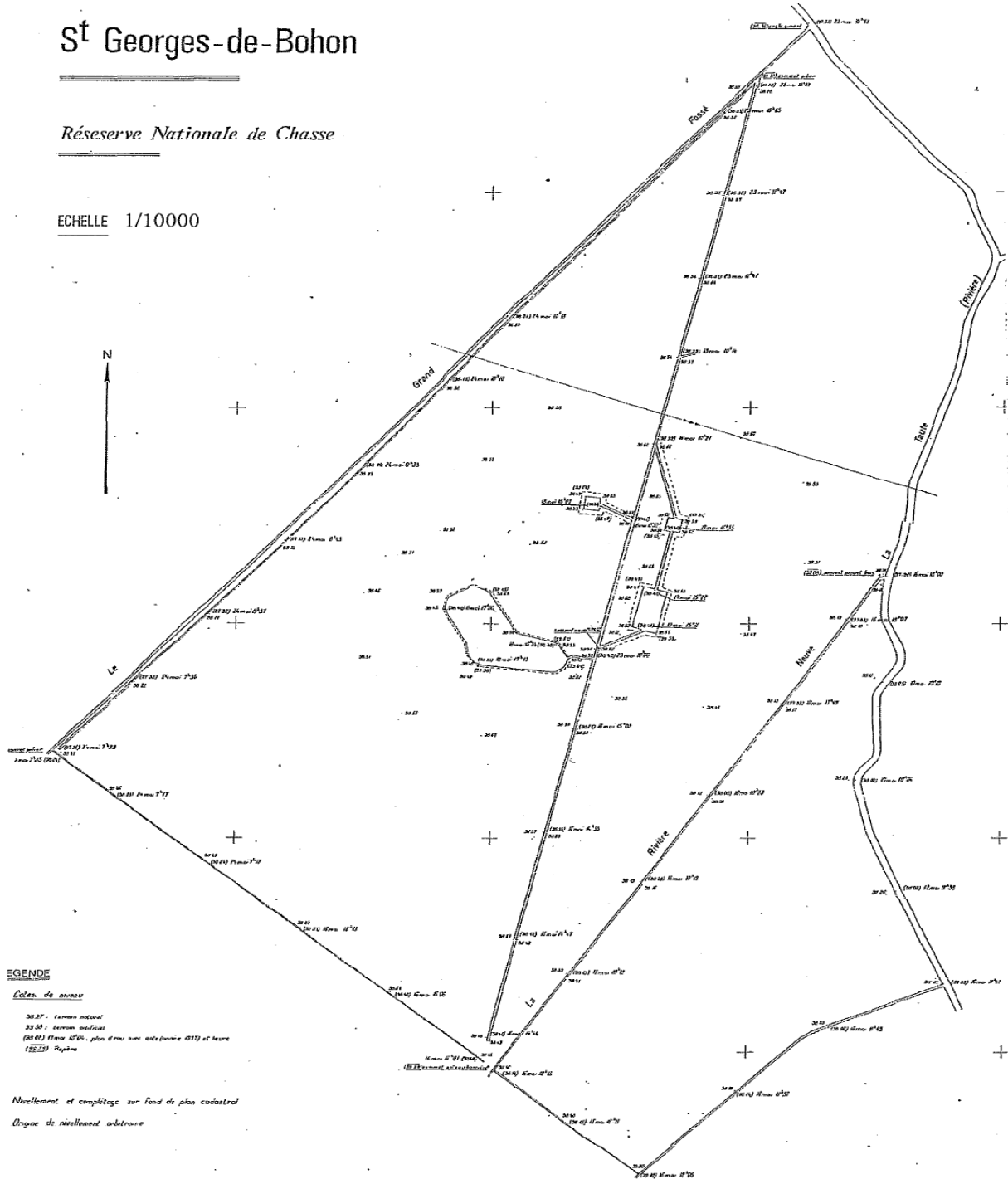
Suite aux travaux de drainage initiaux (fossés, canaux,...) et à la gestion des cours d'eau conduite par les associations syndicales de bassin, visant à abaisser le niveau moyen des eaux, les marais ne subissaient plus que de brèves inondations.

De plus la réserve est située sur une tourbière bombée (cf. ci-joint le relevé topographique effectué par R. C. DAVID, géomètre expert, en 1977). Elle est donc peu inondable.

# St Georges-de-Bohon

Réserve Nationale de Chasse

ECHELLE 1/10000



**EGENDE**  
Cotes de niveau  
20.27 : terrain naturel  
23.50 : terrain artificiel  
(20.02) Niveau d'eau, plan d'eau, eau souterraine (20.02) et haute  
(20.20) Ruisseau

Nivellement et compléte sur fond de plan cadastral  
Organ de nivellement autonome

dressé par R.C. David, géomètre-expert dipl. g., 1 rue de La Poillie, Saint-Lô

Carte 14 Topographie de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohons (DAVID, 1977)

Nous ne disposons pas de données sur la qualité de l'eau de la réserve ou en périphérie. Selon le DOCOB Natura 2000 (version novembre 2010), la qualité des eaux de surface des bassins de la Vire et de l'Aure présentent des niveaux d'altération relativement élevés vis-à-vis des nitrates et des matières phosphorées (l'origine principale est respectivement le ruissellement des terres agricoles et les rejets de stations d'épuration). Les eaux de la Douve et de la Taute sont moins altérées du fait d'une pression anthropique, agricole et industrielle, plus faible.

### 1.8 Paysages

La réserve est intégrée à l'unité paysagère 2.0.3 intitulée « Les marais du Cotentin et du Bessin » selon les données disponibles auprès de la DREAL de Basse Normandie.



Photo 1 Entrée de la réserve – paysage ouvert et semi-inondé – Janvier 2011

La caractéristique de ce paysage est sa double physionomie : celle de pâtures à la belle saison et celle d'étendues d'eau lorsque l'hiver arrive.

Les couleurs du marais sont en hiver miroitement gris argenté où se reflète un ciel souvent gris et peuplé de nuages (les marais « blanchissent ») et, à la belle saison, des nuances de teintes vertes des marais enherbés et bleues du ciel.



Photo 2 Réserve des Bohons - Parcelle I - paysage ouvert et semi-inondé – Janvier 2011



Photo 3 Réserve des Bohons - vue de la parcelle J – prairies humides – juin 2010

Le paysage de la réserve des Bohons est celui de grandes étendues ouvertes constituées de prairies humides délimitées par un réseau de canaux et de fossés. Les conditions hivernales, par l'immersion des terrains, accentuent ce caractère de grandes étendues (lorsque les marais recouverts d'une lame d'eau de faible épaisseur « blanchissent »).

Quelques haies ou bosquets restent présents et ponctuent ces vastes étendues. Le territoire de la réserve, de par son mode de gestion particulier, diffère du reste du marais par le plus grand nombre d'arbustes et sa végétation, moins rase et plus diversifiée.

La réserve des Bohons est également riche de ses paysages constitués d'une grande étendue d'eau permanente où sont particulièrement présents les oiseaux migrateurs.



Photo 4 Grand étang – grande nappe d'eau entourée d'une frange semi-boisée favorable aux anatidés  
Sarcelles en vol - janvier 2011



## 2 Diagnostic Faune-Flore-Habitats et Eau

### 2.1 Unités écologiques et unités de gestion

Les unités écologiques ont été définies en 2003 à partir des relevés phytosociologiques. Ces mêmes unités ont été retenues pour les unités de gestion. Voir la carte ci-contre.

#### Pédologie

Les observations pédologiques qui ont servi à déterminer en partie ces unités n'ont pas fait l'objet depuis 2003 d'une modification sensible du sol. Nous reprendrons par conséquent les résultats du constat pédologique de 2003.

#### Description de la végétation

Les unités écologiques sont définies à partir des relevés phytosociologiques, des observations pédologiques et des espèces patrimoniales présentes.

#### Les unités écologiques de la Réserve sont :

La moliniaie hygrophile acide	Les mégaphorbiaies
La prairie tourbeuse acide	Mésotrophes
Le pré hygrophile acide	Eutrophes
Le bas-marais alcalin à Marisque et Piment royal	La végétation aquatique
Le bas-marais à Marisque	Des fossés et des canaux
Le bas-marais alcalin proprement dit	La végétation pionnière des zones raclées
Les bombements à Sphaignes et Grassette	Les autres types de végétation
Les dépressions humides	Les végétations de remblais issus des zones raclées
Le bas-marais alcalin acidocline	La végétation à Fougère aigle en lisière de boisement
La phragmitaie ou roselière	Le bois de référence à Bouleaux blancs

#### Le Parcellaire et les unités de gestion

La Réserve a été divisée en 10 parcelles : les parcelles A à H se situent sur la partie Saint-Georges-de-Bohons, les parcelles I et J appartiennent à la commune de Saint-André-de-Bohons. Les étangs de type anglais porte la lettre N. Les îles du grand étang portent la lettre I numérotées de 1 à 3. Une ligne électrique de basse tension traverse le site de Nord-ouest à Sud-est.

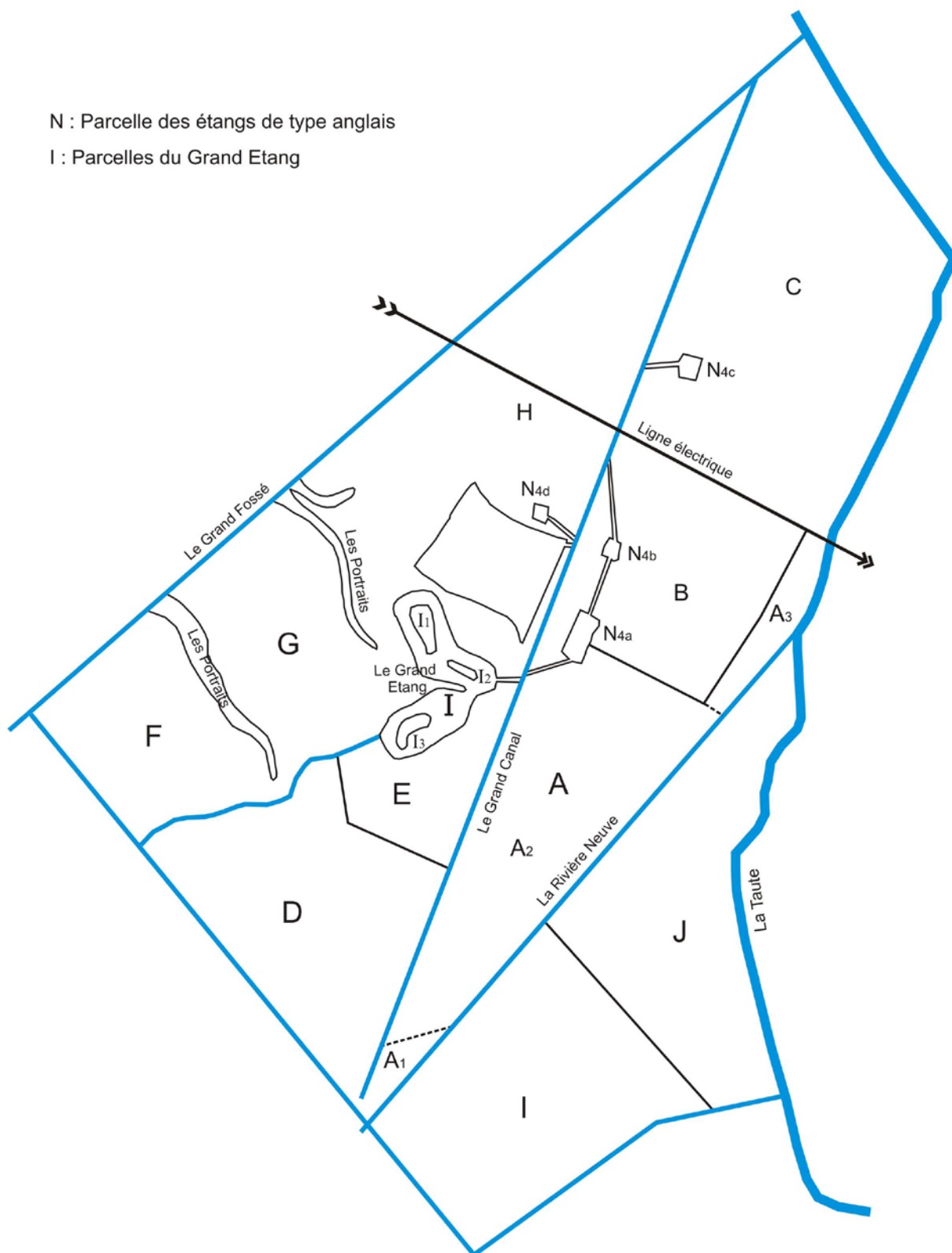
La parcelle A est divisée en 3 :

- A1 : zone de la parcelle A située à l'entrée de la réserve, avant la barrière en galvanisé,
- A2 : zone de la parcelle A située entre la barrière en galvanisé et au sud de la parcelle B,
- A3 : zone de la parcelle A située à l'est de la parcelle B.



N : Parcelle des étangs de type anglais

I : Parcelles du Grand Etang



## 2.2 Etude floristique et phytocologique

Cette étude a été réalisée par M. Jean-Jacques Bignon - cabinet Ecosystèmes. Seuls les résultats et les préconisations de gestion sont repris dans le présent plan de gestion. L'étude complète est disponible sur demande à la FDC de la Manche.

### 1 Méthodologie (se reporter à l'étude complète)

#### 2 Résultats sur la flore

Les observations de terrain (flore et végétation) ont permis de dresser l'inventaire de la flore. La liste floristique recensée depuis les débuts des observations botaniques comprend 231 espèces végétales. La flore se distribue en trois synusies : les arbres avec 6 espèces, les arbustes avec 8 espèces et les plantes herbacées avec 219 espèces. Deux espèces de la strate arborescente se développent aussi dans la strate arbustive. L'inventaire des espèces est consigné en annexe.

#### A La strate arborescente

La strate arborescente est peu développée dans le marais. Elle se localise essentiellement au niveau du Grand Canal, du Grand étang et des zones raclées. La rive droite du Grand Fossé externe au marais, soulignée par un alignement de peupliers ne sera pas prise en compte. Les marais du Cotentin sont historiquement peu boisés.

Ces boisements sont essentiellement composés des espèces suivantes : Bouleau blanc (*Betula pendula*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Saule blanc (*Salix alba*), plus rarement le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et exceptionnellement le Merisier (*Prunus avium*). Ces espèces communes sont largement réparties en Normandie et en France. De tous les espaces boisés, une petite parcelle dessinée dans la parcelle D est maintenue en évolution libre depuis l'acquisition de la réserve. Ce boisement constitue un témoin, une représentation du marais si celui-ci n'avait pas été entretenu.

#### B La strate arbustive

Dans les marais, la strate arbustive est souvent marquée par les salicacées et notamment le Saule cendré (*Salix atrocinerea*) qui se caractérise par une physionomie en boule très visible dans le paysage. Ces arbres peuvent atteindre quatre à cinq mètres de hauteur et former : soit la sous-strate arborescente de la bande boisée du Grand Canal, soit des massifs comme ceux situés vers le Grand étang ou vers la zone raclée, soit être isolés dans le marais ou encore en chapelet le long des deux portraits et le long du fossé au sud reliant le Grand fossé à la rivière Neuve.

#### C La strate herbacée

La strate herbacée est riche de plantes des marais : basiphile, acidiphile, turficoles, d'hydrophytes, d'aquatique, prairiales... Les 231 espèces relevées depuis 1997 caractérisent un nombre d'habitats caractéristiques des tourbières de plaines alcalines et acidoclines, les prés tourbeux acides et autres habitats des milieux inférieurs comme la mégaphorbiaie, la roselière, les végétations amphibies et aquatiques.. Ces plantes seront définies pour chacun des habitats décrits dans les fiches sur la végétation.

Ces nouvelles observations ont permis de faire le point sur les espèces non revues et les espèces observées pour la première fois. Les espèces non revues ne veulent pas forcément dire qu'elles n'existent plus mais que leur absence peut être due à plusieurs origines :

effectif de population moins important, retard de développement, non vu par l'observateur... C'est pourquoi, nous avons aussi réalisé les relevés en lieu et place (approximativement) de ceux qui avaient été réalisées en 2010.

#### D Espèces nouvelles non contactées au cours des observations précédentes

Les observations récentes ont permis de mettre en évidence 198 espèces végétales. Le bilan comparé au dernier inventaire de 2003 fait état de :

- ❑ **10 espèces non revues** (*Carex lasiocarpa*, *Nuphar lutea*, *Pinguicula lusitanica*, *Platanthera bifolia*, *Rorippa amphibia*, *Rorippa palustris*, *Sagina procumbens*, *Scutellaria minor*, *Sparganium erectum*, *Stellaria palustris*) ;
- ❑ **14 espèces nouvelles** : *Fraxinus excelsior* subsp. *excelsior*, *Prunus avium*, *Salix alba*, *Capsella bursa pastoris*, *Cardamine hirsuta*, *Carex rostrata*, *Cirsium vulgare*, *Montia fontana*, *Oenanthe crocata*, *Rumex crispus*, *Silene dioica*, *Stellaria graminea*, *Taraxacum* spp. et *Vicia sepium*.
- ❑ **3 espèces parmi les Bryophytes** : *Calliergonella* sp., *Mnium* sp., *Drepanocladus* sp.

Depuis le début des observations dans la Réserve en 2003, sur les 231 espèces végétales observées 21 espèces non pas été revues (Tableau 1).

Tableau 1 - Espèces non revues depuis le dernier inventaire de 2003

<i>Asplenium scolopendrium</i>	<i>Oenanthe aquatica</i>
<i>Bidens tripartita</i>	<i>Orchis laxiflora</i>
<i>Butomus umbellatus</i>	<i>Potamogeton crispus</i>
<i>Carex acuta</i>	<i>Potamogeton polygonifolius</i>
<i>Carex elata</i>	<i>Potentilla palustris</i>
<i>Carex ovalis</i>	<i>Pulicaria dysenterica</i>
<i>Carex pseudocyperus</i>	<i>Rhynchospora alba</i>
<i>Eleocharis acicularis</i>	<i>Thelypteris palustris</i>
<i>Eleocharis uniglumis</i>	<i>Triglochin palustre</i>
<i>Elymus repens</i>	<i>Utricularia minor</i>
<i>Menyanthes trifoliata</i>	

#### E Evaluation des cotations de rareté régionale selon le CBNB (mars 2010)

La rareté régionale repose sur les cotations évaluées par le CBN de Brest pour les taxons indigènes de la flore vasculaire de Basse-Normandie (BOUSQUET et al., 2010) (tableaux 2 et 3).

Tableau 2 - Catégorie de rareté pour les analyses de niveau régional ou départemental utilisées au CBN de Brest

Catégories de rareté	Fréquence relative des taxons (en % de mailles abritant le taxon)
Très Commun (TC)	≥ 75 %
Commun (C)	≥ 50 et < 75%
Assez Commun (AC)	≥ 25 et < 50%
Peu Commun (PC)	≥ 12,5 et < 25%
Assez Rare (AR)	≥ 6,25 et < 12,5%
Rare (R)	≥ 3,12% et < 6,25%
Très Rare (TR)	< 3,12%
Non Signalés Récemment (NSR)	0%

Source – CBN Brest 2010

Tableau 3 - Catégories de rareté utilisées pour l'élaboration de la cotation de rareté ZNIEFF de Basse-Normandie

Cotation de rareté ZNIEFF	Catégories de rareté CBN	Correspondance M. Provost	Fréquence relative des taxons (en % de mailles abritant le taxon)	Fréquence relative des taxons (en nb de mailles)
4	Non rare	CCC, CC, C, AC	≥ 25 %	plus de 150 mailles.
3	PC & AC	AR	< 25% & ≥ 6,25	40 à 150 mailles
2	R	R	≥ 3,12% et < 6,25%	40 à 20 mailles
1	TR	RRR & RR	< 3,12%	moins de 20 mailles
0	NSR	NR	0%	0 maille actuelle

Source – CBN Brest 2010

Sur les espèces nouvelles observées seules deux espèces présentent un intérêt patrimonial intéressant (tableau 4). Ce sont deux espèces de cotation de rareté ZNIEFF de 3, peu commun à assez commun (catégories CBN).

Tableau 4 - Espèces nouvelles non citées dans les inventaires précédents

Espèce	Cotation de rareté
<i>Carex rostrata</i>	3
<i>Montia fontana (s.l)</i>	3
<i>Capsella bursa pastoris</i>	Non rare
<i>Cardamine hirsuta</i>	Non rare
<i>Cirsium vulgare</i>	Non rare
<i>Fraxinus excelsior</i> subsp. <i>excelsior</i>	Non rare
<i>Oenanthe crocata</i>	Non rare
<i>Prunus avium</i>	Non rare
<i>Rumex crispus</i>	Non rare
<i>Salix alba</i>	Non rare
<i>Stellaria graminea</i>	Non rare
<i>Vicia sepium</i>	Non rare

De toutes ces espèces, deux sont peu communes à assez communes (Rareté 3).

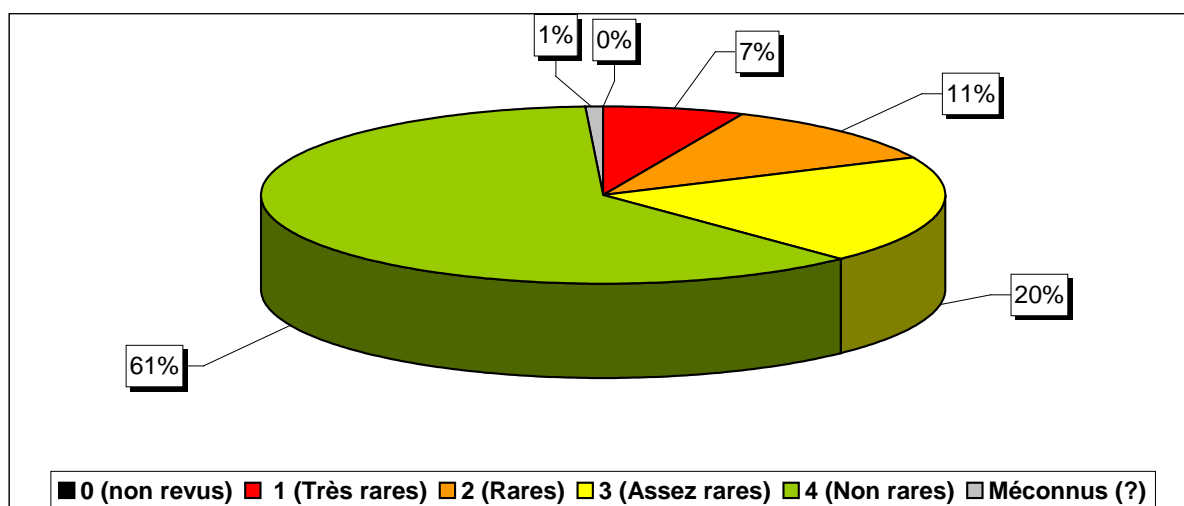
La Laïche à bec (*Carex rostrata*) est une laïche qui se développe dans les bas-marais (du *Menyantho trifoliatae* - *Caricetalia lasiocarpae* Julve 1993) sur des tremblants tourbeux primaires. Elles forment un faciès paucispécifique à l'entrée de la réserve dans la zone anciennement décapée.

La Montie des fontaines (*Montia fontana*) est une espèce des sources acidophiles héliophiles (du *Montion fontanae*).

Le statut de rareté des espèces de l'inventaire des plantes observées et figurant en annexe montrent une répartition traduite par le graphe 1.

Graphe 1 - Répartition en nombre de taxons des cotations de rareté de la flore vasculaire de Basse-Normandie – Niveau de la réserve

0 (non revus)	1 (Très rares)	2 (Rares)	3 (Assez rares)	4 (Non rares)	Méconnus (?)
0	14	24	42	129	2

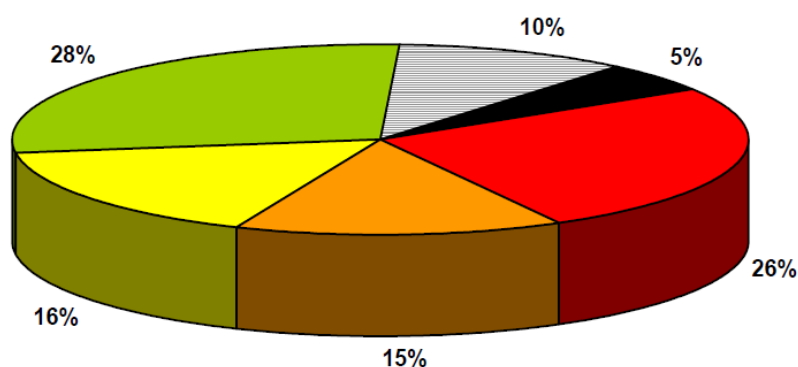


61% des plantes sont non rares, 20% sont assez rares, 11% sont rares et 7% sont très rares. En comparant cette répartition de la réserve à celle figurant sur le graphe 2, le niveau régional montre une répartition équilibrée entre les espèces non rares et les espèces très rares aux alentours de 26 à 28%, et également une répartition équilibrée entre 16 et 18% pour les espèces assez rares à rares. Au niveau régional, le nombre de taxons rares à très rares, traduisant de manière générale des surfaces favorables réduites, totalisent 41% des taxons sachant que 10% des taxons n'ont pas de statuts déterminés.

Le graphe régional montre qu'il y a plus d'espèces assez rares à rares (57%) que d'espèces communes (28%) alors que dans la réserve les taxons assez rares à très rares représentent (38%) et 61% des espèces communes de l'ensemble des taxons présents avec 1% d'espèces au statut méconnu.



Graphe 2 - Répartition en nombre de taxons des cotations de rareté de la flore vasculaire de Basse-Normandie – Niveau régional



■ Non revus (0) ■ Très rares (1) ■ Rares (2) ■ Assez rares (3) ■ Non rares (4) ■ Méconnus (?)

Si près des deux tiers des espèces sont communes dans la réserve, une grande partie de ces espèces sont caractéristiques des tourbières alcalines et acidophiles des vallées atlantiques.

**A ce titre la réserve représente un fort intérêt botanique notamment dans la présence de très rares espèces localisées en Normandie.**

Les espèces dont le niveau de rareté assez rare à très rare sont reportées dans le tableau 8

#### F Réglementation sur les espèces végétales de la réserve

Le tableau 5 récapitule pour chaque espèce le niveau de protection réglementaire (national ou régional), la rareté régionale et le contexte stationnel.

La **flore et la végétation** font l'objet en France de :

- De deux arrêtés interministériels pour la flore
  - ⊙ Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (J.O. 17 octobre 1995).
  - ⊙ Arrêté du 27 avril 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Basse-Normandie complétant la liste nationale
- D'une directive européenne pour la flore et la végétation
  - ⊙ **Directive 92/43/C.E.E. du Conseil du 21 mai 1992** concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (J.O. du 22 juillet 1992).
    - Annexe I : types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ;
    - Annexe II : espèces de faune et de flore strictement protégées.
    - Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
    - Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

■ d'un décret européen

- ⊙ Décret n° 90-756 du 22 août 1990 portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (ensemble quatre annexes, ouverte à la signature à Berne le 19 septembre 1979).

**Résultats :** L'analyse réglementaire montre que 10 espèces végétales présentes en 2010 dans la Réserve sont protégées. Deux autres espèces, une non revue et une autre à confirmer porteraient à douze le nombre total d'espèces protégées.

**Deux espèces protégées au niveau national**

- *Drosera intermedia*
- *Drosera rotundifolia*

**Sept espèces protégées au niveau régional**

- *Myrica gale*
- *Pedicularis palustris*
- *Lathyrus palustris*
- *Eleocharis quinqueflora*
- *Calamagrostis canescens*
- *Potamogeton coloratus*
- *Platanthera bifolia*

La Petite Utriculaire (*Utricularia minor*) n'a pas été revue en 2003, 2009 et 2010. Des individus de *Carex* attribués à l'espèce *punctata* (*Carex punctata*) aurait été observés dans le marais (ZAMBETTAKIS, 2003). Cette observation reste à être confirmée. Cette espèce est protégée en Basse-Normandie.

Tableau 5 – Espèces patrimoniales présentes en 2010 sur la Réserve

Nom scientifique	Nom français	Statut	Rareté	Contexte stationnel
<i>Drosera intermedia</i>	Drosera intermédiaire	PN	RR	Parties les plus dénudées de la réserve. Tourbe à nu gorgée d'eau. Traces faites par les engins favorables.
<i>Drosera rotundifolia</i>	Drosera à feuilles rondes	PN	R	
<i>Myrica gale</i>	Piment royal	PR	RR	Assez répandue sur le site, dans la partie la plus tourbeuse
<i>Pedicularis palustris</i>	Pédiculaire des marais	PR	RR	Zones dénudées dans les parties alcalines.
<i>Lathyrus palustris</i>	Gesse des marais	PR	R	Mégaphorbiaie à l'entrée du site
<b><i>Eleocharis quinqueflora</i></b>	<b>Scirpe pauciflore</b>	PR	RR	Bas-marais alcalin, tourbe à nu sur le passage des engins
<b><i>Platanthera bifolia</i></b>	<b>Platanthère à deux feuilles</b>	PR	R	Bas-marais alcalin, tourbe dénudée.
<i>Calamagrostis canescens</i>	Calamagrostide des marais	PR	RR	Moliniaie dominée par les graminées
<i>Potamogeton coloratus</i>	Potamot coloré	PR	RR	Pièce d'eaux peu profondes des zones raclées
<i>Carex hostiana</i>	Laïche blonde		RR	Présente sur l'ensemble mais préfère les milieux de bas-marais alcalin
<i>Carex lasiocarpa</i>	Laïche filiforme		RR	Prairie tourbeuse et bas-marais plutôt alcalin

<i>Scirpus tabernaemontani</i>	Scirpe glauque		RR	Eaux eutrophes des bords de fosses.
<i>Wolffia arrhiza</i>	Lentille sans racines		RR	Canaux et fossés.
<i>Baldellia ranunculoides</i>	Fluteau fausse-renoncule		R	Tourbes décapées des dépressions humides. Bas-marais.
<i>Carex pulicaris</i>	Laïche puce		R	Bas-marais alcalin
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque		R	Bas-marais alcalin. Espèce très colonisatrice.
<i>Eleocharis multicaulis</i>	Scirpe à nombreuses tiges		R	Dépressions
<i>Eleocharis uniglumis</i>	Scirpe à une glume		R	Zones de dépressions en eau au niveau du deuxième portrait.
<i>Eriophorum angustifolium</i>	Linaigrette à feuilles étroites		R	Bas-marais alcalin ponctuellement sur les zones dégagées.
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe intermédiaire		R	Mégaphorbiaie à l'entrée du site
<i>Pinguicula lusitanica</i>	Grassette du Portugal		R	Bas-marais
<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Sagittaire		R	Canaux et fossés
<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre		R	Bas-marais alcalin à Cladium, plutôt sur les zones un peu dénudées.
<i>Scirpus fluitans</i>	Scirpe flottant		R	Dépressions
<i>Utricularia vulgaris</i>	Utriculaire commune		R	Zones en eau des parties décapées sur milieu tourbeux
<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet des marais		AR	Prairie tourbeuse
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	Grenouillette		AR	Fossés, canaux et zones raclées
<i>Hypericum elodes</i>	Millepertuis aquatique		AR	Dépressions en eau
<i>Lemna gibba</i>	Lentille enflée		AR	Canaux et fossés.
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse		AR	Mégaphorbiaie à l'entrée du site
<i>Pedicularis sylvatica</i>	Pédiculaire des bois		AR	Buttes de sphaignes
<i>Peplis portula (=Lythrum portula)</i>	Pourpier d'eau		AR	Zones raclées
<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule sardonie		AR	Prairie tourbeuse
<i>Samolus valerandii</i>	Samole de Valérand		AR	Zones raclées
<i>Scutellaria minor</i>	Petite scutellaire		AR	Prairie tourbeuse
<i>Senecio aquaticus</i>	Seneçon aquatique		AR	Prairie tourbeuse
<i>Thalictrum flavum</i>	Petit pigamon jaune		AR	Prairies tourbeuses acides/ Molinaies dominées par les graminées

### G Evolution de la végétation depuis 2003

La première observation montre que les espèces végétales d'intérêt biologique se localisent dans la moitié Ouest de la Réserve soit le bas-marais alcalin et la zone raclée. Si la première abrite un certain nombre de plantes turficoles des niveaux intermédiaires du bas-marais, les zones raclées offrent des situations de niveaux inférieurs aquatiques à exondation estivale favorables au développement des colonies pionnières (*Chara*, *Utriculaires*, *Potamogeton*...).

La zone Est plus acide et plus « sèche » montre des habitats avec peu d'espèces patrimoniales.

La flore observée en 2010 correspond à celle observée en 2003. Les espèces patrimoniales (protégées et rares à très rares) se maintiennent dans des effectifs de population variable. Malgré tout, onze espèces n'ont pas été revues.

L'orchidée *Platanthera bifolia* observée en deux points dans la parcelle D n'a pas été retrouvée en 2010. Cette petite orchidée reste néanmoins assez difficile à observer.

Les *Drosera* sont toujours bien développées dans différents endroits du bas-marais alcalin. Elles se localisent dans les platières, les zones dénudées formées par le passage des engins ou encore sur les buttes de sphaignes en compagnie de la Pinguicule du Portugal (*Pinguicula lusitanica*) (espèce non observée en 2010).

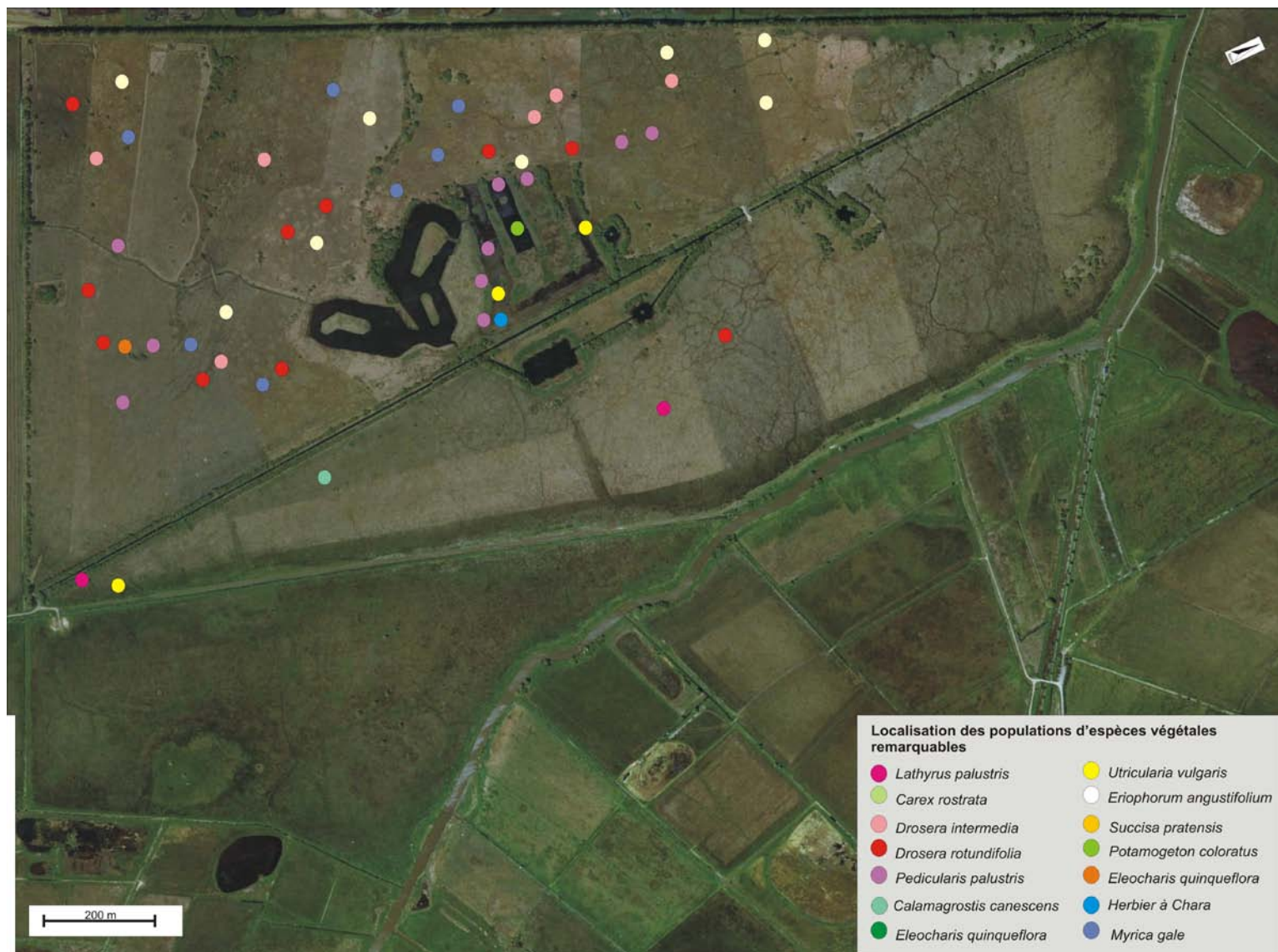
Dans les endroits périphériques, bien en eau mais à exondation des couches superficielles des zones raclées se développent le Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris*). Rappelons que d'après les prospections du CBN et du PNR des marais du Cotentin, les populations de Pédiculaires dans la Réserve Nationale de Chasse et de la Faune Sauvage sont parmi les plus importantes des marais de Carentan.

Le bas-marais alcalin et les parties raclées fauchées et pâturées tourbeuses assurent le développement de la Linaigrette à feuille étroite, une cypéracée assez fréquente sur le site. La Laïche à bec (*Carex rostrata*), nouvelle sur le site et en une station seulement, forme des faciès bien visibles dans les dépressions de la mégaphorbiaie à l'entrée de la réserve. La Laïche puce (*Carex pulicaris*) et la Laïche jaune (*Carex hostiana*) sont deux laïches assez bien réparties dans le marais. De beaux faciès sont visibles dans la parcelle A mais se retrouvent aussi et plus abondamment dans la parcelle D et le bas-marais alcalin.

Le Marisque (*Cladium mariscus*) et le Piment royal (*Myrica gale*), caractérisant une variante du bas-marais alcalin, sont deux plantes bien développées surtout dans la partie Ouest du marais. La végétation aquatique est riche surtout au niveau de la rivière Neuve et des parties en eau quasi permanente de la zone raclée. Cette rivière curée régulièrement entretien de nombreuses espèce aquatiques et amphibies pionnières des eaux calmes des fossés.

**En conclusion, la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bohon maintient une richesse et un patrimoine floristique de grande valeur même si quelques espèces protégées ou de grande valeur régionale n'ont pas été revues. Il faut cependant signaler que la biodiversité floristique d'un lieu est modifiée chaque année par les trois paramètres évoluant simultanément, le climat, le sol et la plante. Par conséquent, un inventaire n'est jamais rigoureusement identique d'une année à l'autre. Sinon, cela montrerait qu'il n'y a pas d'évolution.**

Carte 14 - Localisation des espèces végétales remarquables dans la réserve de Chasse des Bohons





### 3 Résultat sur les Habitats

Les groupements décrits ci-dessous sont présents sur la réserve.

#### - LA MOLINIAIE HYGROPHILE ACIDE - 6410-8bis - Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques

[Corine 37.312 Prairie humide oligotrophe acide à Molinie bleue]

##### Caractéristique générale

N° des relevés	Surfaces	Localisation
9 10 11	72 ha	BC

##### Espèces d'intérêt patrimonial

La Gesse des marais (*Lathyrus palustris*)

##### Pédologie

Texture plutôt minérale.

Nappe phréatique non affleurante, traduisant un contexte de zone sèche

##### Description de la végétation

La moliniaie hygrophile acide s'étend sur deux parcelles de la partie Est de la réserve. Le recouvrement de la végétation est de 100%. La couverture dominante reste la molinie bleue (*Molinia caerulea*). Quelques espèces acidiphiles de bas-marais s'expriment comme la Laïche vert-jaunâtre (*Carex demissa*), le Cirse anglais (*Cirsium dissectum*), la Laïche bleuâtre (*Carex phacca*), la Laïche noire (*Carex nigra*) et la Laïche puce (*Carex pulicaris*) qui se trouve çà et là ou bien par place.

Les espaces de bas-marais se rencontrent dans les dépressions sur de faibles surfaces et dans une version très appauvrie où seules quelques espèces se développent sans montrer véritablement d'habitats constitués. Des bombements de sphaignes évoluent çà et là avec ou non quelques individus de Drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*).

##### Etat écologique de l'habitat

L'habitat est en assez bon état écologique qui malgré une persistance de la Molinie semble se transformer peu à peu vers une prairie tourbeuse plus caractéristique. Les effets de la fauche et de la pâture semblent porter les résultats escomptés.

##### Correspondance phytosociologique

*Caro-verticillati-Molinietum caeruleae* ((Lemée 1937) Gehu 1976 ap. Clément 1978).

#### - LA PRAIRIE TOURBEUSE ACIDE – 6410- 6 - Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques

[Corine 37.312 Prairie humide oligotrophe acide à Molinie bleue]

##### Caractéristique générale

N° des relevés	Surfaces	Localisation
31	92 ha	A

##### Espèces d'intérêt patrimonial et caractéristiques

La Gesse des marais (*Lathyrus palustris*),

##### Espèces caractéristiques des habitats

Cirse disséqué (*Cirsium dissectum*), Carum verticillé (*Carum verticillatum*), Agrostis des chiens (*Agrostis canina*), Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Scirpe à plusieurs tiges (*Eleocharis multicaulis*).

**Pédologie** : Sol tourbeux

## Description de la végétation

Les prairies à molinie des marais du Cotentin présentent des variantes basiclines à neutrophiles liées à l'origine complexe du marais dont les phénomènes d'acidification secondaires ont généré la mise en place de végétations mixtes.

Physionomie de prairies où dominant la Molinie (*Molinia caerulea*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*). Des faciès à Carex à fort recouvrement de surface variable de quelques mètres carrés à une dizaine de m<sup>2</sup> sont visibles par place à la faveur de légères dépressions (*Carex hostiana*, *Carex panicea*). Il semblerait que *Carex panicea* qui annonce un assèchement des couches superficielles supplante *Carex hostiana* plus abondant dans les zones plus humides où il a un recouvrement semblable à celui du *Carex panicea*. Des espèces à large amplitudes écologiques sont présentes avec le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), Carum verticillé (*Carum verticillatum*), Agrostis des chiens (*Agrostis canina*) et la Renoncule flamme (*Ranunculus flammula*).

Une variante basiphile se ressent avec le Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*), la Laïche blonde (*Carex hostiana*) et la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*).

Si la physionomie à petite échelle montre une homogénéité, à grande échelle la surface du sol montre une mosaïque composée de dépressions provoquées par le pâturage et l'érosion du sol en surface. Les dépressions topographiques de quelques centimètres conduisent à stocker des éléments fins dans les fonds de dépressions, se rapprocher de la nappe phréatique et à retenir les eaux météorites. Ce contexte qui se développe sur des petites surfaces comprises entre un demi- et 2 m<sup>2</sup> environ est favorable à l'installation d'une flore hygrophile acidophile pauvre à carex des parvocaricaies des bas-marais : la Laïche noire (*Carex nigra*), Carex bleuâtre (*Carex panicea*), la Renoncule flamme (*Ranunculus flammula* subsp. *flammula*) et parfois le Cirse des anglais (*Cirsium dissectum*) et très rarement le Rossolis à feuille ronde (*Drosera rotundifolia*).

Dans ces dépressions *Anagallis* et *Pinguicula* ne sont pas observés, contrairement à celles de la partie acidophile de la parcelle D où elles sont plus abondantes (de l'autre côté du canal central), et où se mêlent à la fois les espèces des habitats acidiphiles appartenant aux prairies humides oligotrophes sur sols paratourbeux à celles des végétations des bas-marais alcalins.

La richesse floristique est assez forte dès lors que l'humidité est ressentie en surface. A partir du moment où les faciès s'assèchent (comme par élévation de la topographie), la Molinie se développe et la richesse spécifique s'effondre. Les espèces hygrophiles fréquentes sur des surfaces mouillées sont le Cirse des anglais (*Cirsium anglicum*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la Laïche distique (*Carex disticha*), le Petit Scorzonère (*Scorzonera humilis*). Dans les suintements et les espaces plus tourbeux moins minérales, le Scirpe à multiples tiges (*Eleocharis multicaulis*) remplace le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*).

## Correspondance phytosociologique

Caro-verticillati-juncetum acutiflori juncetosum subnodulosi De foucault 1984, variante basicline du Caro-verticillati-juncetum acutiflori (Oberd. In Oberd. 1979) différencié par le Jonc à tépales obtus, la Lysimaque.

## Etat écologique de l'habitat - Evolution de la végétation depuis 2003

Sur cet habitat couvrant la parcelle A est pratiquée une fauche bisannuelle et un pâturage. Deux actions humaines empruntées à l'agriculture pour maintenir un stade du dynamisme végétal où se développent de nombreuses espèces. La fauche comme le pâturage ont pour critères communs le tassement des sols et l'élimination d'une partie de la biomasse. Mais

dans des conditions et des modes différents conduisant à des résultats différents. Ils ont pour objet d'homogénéiser et de sélectionner les plantes : sensibilité à la fauche ou au pâturage. En même temps que les avantages elles peuvent générer des inconvénients majeurs notamment celui de faire ressortir des espèces ne correspondant pas aux espèces structurantes des habitats. Celle de faire ressortir par exemple des espèces non désirées envahissantes recrutées dans les refus. Ces derniers sont composés d'une herbe peu appétente développée sur d'anciens excréments (bovins). De ces refus se développent souvent des plantes indésirables comme les cirses (*Cirsium arvense*, *Cirsium vulgare*), la Stellaire intermédiaire (*Stellaria media*) ou encore les Renouées (*Persicaria persicaria*)...

La fauche, avec enlèvement des foin, a pour principal objet de sélectionner les graminées au détriment des dicotylédones. La fauche s'effectue de la même manière sur la surface et nous serions tenter de dire que cette pratique tend à homogénéiser les habitats. C'est l'opérateur de la faucheuse qui peut induire des modifications à tel endroit plutôt qu'à un autre.

Le pâturage est plus complexe car il fait intervenir l'animal. Dans une parcelle en pâturage libre, ce dernier se déplace au gré de son appétit et de l'appétence des herbes. Cette appétence varie selon les saisons. La Molinie est déprimée au printemps (consommation des nouvelles pousses) alors qu'elle n'est plus consommée lorsque la plante a atteint son plein développement (trop ligneux). Le choix des plantes par l'animal conditionne son parcours quotidien et peu entraîner un surpâturage des plantes appétentes. Ce surpâturage s'observe uniquement sur le parcours foulé par le pas de l'animal. Une modification du tapis végétal s'établit peu à peu. Les plantes sensibles au surpâturage disparaissent au bénéfice des plantes résistantes. Lorsque le corridor est laissé à nu, l'érosion par le vent et par l'eau peut continuer cet effet et à ce moment la apporter les conditions idoines à l'installation de plantes issues des zones tassées (*Plantago major*, *Poa annua*, *Polygonum aviculare*, *Rumex obtusifolius* et *R. crispus*, *Trifolium repens*...).

Lorsque le pâturage est conduit comme le pâturage au fil par exemple, le surpâturage est évité dans 90% des cas, car il conduit l'animal à mieux utiliser l'herbe. L'inconvénient est qu'il demande une surveillance soutenue de la part de l'opérateur.

L'introduction de matériels et d'animaux dans le marais est un risque face à l'apport d'éléments exogènes.

L'alternance fauche-pâturage est probablement le meilleur mode de gestion pour cet habitat. Cette technique a été mise en place en 2003. En 7 ans, le constat a montré que le pâturage n'avait pas conduit à l'installation d'espèces indésirables et que le dynamisme de la végétation est resté quasiment le même que celui laissé en 2003 comme l'on montré les relevés phytosociologiques. Des réactions du sol et de la végétation se mettent lentement en place. En faciès tourbeux la dynamique est lente. Elle est corrélée en partie par l'aspect anaérobie des couches du sol bloquant temporairement l'évolution de la matière organique. En fait, cette alternance conduit à contrecarrer d'une année à l'autre les effets de la fauche et les effets de la pâture conduisant la végétation à réagir différemment. Le risque, et nous en reparlerons dans les pratiques de gestion du nouveau plan 2011-2015, de maîtriser les changements de la physionomie de la végétation doit faire prendre conscience qu'une part de la réponse des plantes à l'alternance fauche-pâturage n'est pas du entièrement et seulement au mode de gestion mis en place mais aussi à une part d'incertitude impossible à mesurer qui est naturelle et non anthropique.

Un ressenti sur la parcelle mais cela est peut être quelque chose lié à des conditions sporadiques serait un léger assèchement de la surface qui conduirait à terme à un changement de physionomie par l'installation de plantes des niveaux supérieurs.

**- LE PRE-HYGROPHILE ACIDE - 6410- 6 Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques**  
[Corine 37.312 Prairie humide oligotrophe acide à Molinie bleue]

#### Caractéristique générale

N° des relevés	Surfaces	Localisation
19	3 ha	DF

#### Espèces d'intérêt patrimonial

Pas d'espèce observée

#### Espèces caractéristiques des habitats

le Fluteau fausse renoncule (*Baldellia ranunculoides* subsp. *ranunculoides*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*) et la Renoncule flamme (*Ranunculus flammula*).

#### Pédologie

Tourbe remaniée issue du creusement du canal avec pour effet rabattement de la nappe phréatique.

#### Description de la végétation

Ce pré hygrophile s'étend sur une bande d'environ une trentaine de mètres de large située le long de la rive gauche du Grand canal parcelle D et en rive gauche du Grand Canal sur la parcelle F. Cette parcelle est une variante du pré hygrophile tourbeux acide qui se trouve en rive droite de l'autre côté du Grand canal. C'est en fait le canal qui a divisé cette surface qui est rattachée à la prairie tourbeuse acide écrite précédemment. Cet habitat diffère des autres par un contexte périphérique qui n'est pas sans conséquences.

- Le retournement de la tourbe après la construction du canal a entraîné une minéralisation de la tourbe. Les couches tourbeuses remaniées exondées (donc en contexte aérobie) et mélangées à la biomasse fraîche de la végétation en place ont favorisé les décompositions des végétaux et la minéralisation et par conséquent des apports minéraux à disposition des plantes ;
- Le brise-vent en conditionnant un microclimat plus clément a eu pour conséquence une meilleure repousse des végétaux et un abri pour les animaux ;
- Les arbres et arbustes avec pour dominance les Salicacées sont un apport de sels minéraux appréciés par les animaux.
- Le parcours des animaux favorisé en bordure de cette bande boisée concentre le tassement et la fumure apportée par les déjections des animaux.

La bande boisée procurant aux animaux un abri contre le vent et aussi un apport de minéraux par les sucres contenus dans les écorces des salicacées (rognage des branches et des troncs) va intensifier le parcours des animaux en bordure de la bande boisée. C'est pourquoi cette zone transformée, par le remaniement de la tourbe, par le piétinement des animaux, la protection contre le vent et aussi la repousse des végétaux est différente du reste de la parcelle où les effets de la bande boisée sont moindres. Il y aurait donc un risque de surpâturage sur cette partie de parcelle.

C'est pourquoi, cette zone fortement conditionnée par des aspects externes à la parcelle, se différencie du reste de la parcelle. La flore est assez proche de celle observée dans la prairie tourbeuse précédente mais avec une dominance sensible des graminées : Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Agrostis des chiens (*Agrostis canina*) (faciès plus important) et

*Agrostis stolonifère* (*Agrostis stolonifera*) et Houlque laineuse (*Holcus lanatus*). Une espèce qui apparaît dans les zones surpâturées est le Trèfle blanc (*Trifolium repens*). Cette espèce héliophile très appréciée par les animaux prolifère dans les zones exondées. En fixant l'azote de l'air par ses racines, elle contribue à l'enrichissement des sols en azote directement assimilable par les graminées.

La surface en parcelle D, a fait l'objet au cours de l'hiver 2009-2010, d'une remise prolongée de chevaux entraînant un surpâturage avec pour effet d'augmenter la surface à nu du sol. Il se pourrait que des espèces provenant des terres tassées Plantain, Renouée, Matricaire, Pâturin...) viennent se développer dans cet espace qui est aussi fumé par le crottin des chevaux et des poneys. Cependant, c'est le niveau de la nappe phréatique qui réglera la germination des plantes adventices.

Les dépressions provoquées par le pas des animaux ou par le passage des engins remuant la partie superficielle de la strate tourbeuse a établi dans un contexte humide des micro-bas-niveaux où se développent le Fluteau fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides* subsp. *ranunculoides*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*) et la Renoncule flamme (*Ranunculus flammula*).

### Correspondance phytosociologique

*Cirsio dissecti-Scorzoneretum humilis* (B. de Foucault, 1981).

### Etat écologique de l'habitat - Evolution de la végétation depuis 2003

Peu d'évolution hormis un surpâturage léger visible.

### - LE BAS-MARAIS ALCALIN A MARISQUE ET PIMENT ROYAL - 7230.1 Végétations des bas-marais neutro-alcalins x 7210.1\* Végétation à Marisque

[Corine 54.2 - Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) [*Tofieldietalia* [*Caricetalia davalliana*] : Caricion davalliana] et 54.21 Bas-marais alcalin à *Schoenus nigricans* [*Schoenetum nigricantis*] x 54.4 Bas-marais acide]

### Caractéristique générale

N° des relevés	Surfaces	Localisation
8, 27, 18, 16, 17, 20, 21	73 ha	DEFGH

### Espèces d'intérêt patrimonial

Marisque (*Cladium mariscus*), Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris*), Scirpe à cinq feuilles (*Eleocharis quinqueflora*), Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Rossolis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*), Piment royal (*Myrica gale*), Laîche filiforme (*Carex lasiocarpa*), Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*).

### Pédologie

Substrats tourbeux constamment gorgés d'eau et inondés l'hiver. Partie la plus hygromorphe de la Réserve. Alimentation ombrogène ayant entraîné une acidité superficielle.

### Description de la végétation

Les différents stades dynamiques observés en 2003 se reconnaissent en 2010. En effet, la tourbière neutro-alcaline se forme selon plusieurs processus : à partir d'une mare ou d'une zone dépressionnaire d'abord peuplée d'hydrophytes, ensuite de puissantes colonies d'hélophytes turficoles à fort recouvrement



Le bas-marais alcalin caractérisé par une strate herbacée et dense haute d'environ 20 à 60cm dominant une strate muscinale subcontinue riche en Mousses et en graminoides tels que de Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Laïche blonde (*Carex hostiana*), la Laïche bleuâtre (*Carex panicea*), la Laïche puce (*Carex pulicaris*) fréquente, le Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*), l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)...

La végétation à Marisque est une variante du marais alcalin mais au niveau inférieur plus humide et accompagnée de la Molinie bleue et d'espèces des roselières comme le Roseau ou Phragmite, la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*)... Cette zone à Marisque fauchée régulièrement en été pour la production de mulch utilisée pour le maraîchage montre un développement court du marisque et une faible fructification. L'hydrocotyle vulgaire (*Hydrocotyle vulgaris*) est encore présente dans les dépressions, une relictuelle probable du peuplement d'hélophytes qui a précédé l'installation du Schoenetum.

#### **Correspondance phytosociologique du bas-marais alcalin**

*Cirsio-dissecti-Schoenetum nigricantis* ((Allorge 1922) Braun-Blanquet & Tüxen 1952).

#### **Les zones raclées**

Dans ce marais alcalin des dépressions ont été creusées pour des raisons cynégétiques. Ces creusements d'environ 20 à 40cm et sur plusieurs centaines de mètres carrés, ont généré avec le temps des habitats caractéristiques de niveaux inférieurs correspondant à la dynamique de végétation des bas-marais alcalins. Ces zones raclées inondées en hiver peuvent ou non être asséchées en été. Ces fosses peu profondes aux eaux légèrement acides sont colonisées par une végétation riche en Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*), Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), mais aussi des roselières avec le Phragmite (*Phragmites australis*) et des caricaies. Laïche élevée (*Carex elata*), Scirpe du Mont Thabor (*Scirpus tabaernemontani*)... D'autres zones de tourbe dénudée avec assèchement estival ont permis le développement de la Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris*) et le Scirpe à plusieurs tiges (*Eleocharis multicaulis*)... Enfin une autre partie de la zone raclée non loin du grand étang a été décrite séparément en raison de la présence de Characées.

#### **Les bombements de sphaignes**

Il est facile d'observer de manière discontinue des faciès à Sphaignes et des bombements où se développent en abondance la Drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et plus rarement la Pinguicule du Portugal (*Pinguicula lusitanica*). Par endroit et plus rarement, d'autres faciès d'acidification de la tourbière alcaline sont visibles par la présence de la Laïche puce (*Carex pulicaris*), la Potentille érigée (*Potentilla erecta*) et du petit arbuste le Bois Sent-Bon (*Myrica gale*).

En parcelle D, un type de végétation proche de celui du bas-marais alcalin se caractérise par une baisse des espèces alcalines et une augmentation des espèces acides. L'influence alcaline est moins marquée. Les espèces turficoles acidiphiles des tourbières hautes observées en parcelle G et H sont ici plus abondantes. Le cortège d'espèces se développe sur des touradons de sphaignes où sur la tourbe nue dans un contexte climatique de type ombrogène. Cette végétation marquée par une plus forte acidité du bas-marais alcalin a été nommée dans la version précédente du plan de gestion : bas-marais alcalin acidocline.

### Correspondance phytosociologique du bas-marais alcalin

Groupement régressif du *Junco subnodulosi-Pinguiculetum lusitanicae* ((Lemée, 1937) B. de Foucault, 1984). Sol tourbeux dénudé. Généralement à l'origine d'ornières provoquées par les roues des engins lors des passages sur un substrat peu portant.

### Etat écologique de l'habitat - Evolution de la végétation depuis 2003

Peu d'évolution dans l'ensemble et pas de modification sensible des habitats.

- LA PHRAGMITAIE [Corine 53.1 – Roselières (*Phragmites australis*, *Scirpion maritimi*)

#### Caractéristique générale

N° des relevés	Surfaces	Localisation
29, 30	6 ha	Les portraits, les canaux

Relevé effectué en bordure du Grand fossé (29) et relevé effectué en bordure du premier portrait (30).

**Espèces d'intérêt patrimonial :** Aucune

#### Pédologie

Sol superficiel modifié par les dépôts sur tourbe, de la tourbe remaniée lors de la construction du canal et des sédiments fins déposés lors des curages. Topographie basse occupée par les inondations.

#### Description de la végétation

La physionomie du groupement est dominée par le Roseau commun (*Phragmites australis*) qui abonde le long du Grand fossé formant la roselière linéaire. Un ensemble de plantes des roselières caractérise l'habitat : Roseau commun (*Phragmites australis*), Iris jaune (*Iris pseudacorus*), Grande glycérie (*Glyceria maxima*), Laïche des rives (*Carex riparia*), Epilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum*), Salicaire (*Lythrum salicaria*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), Liseron des haies (*Calystegia sepium*) ... Elles se trouvent parfois en mélange avec celles des mégaphorbiaies méso et eutrophes : Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Consoude officinale (*Symphytum officinale*), Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos cuculi*)...

Cette végétation évolue notamment sous les portraits à l'ombre des saules : Saule cendré (*Salix atrocinerea*), quelques rares Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*) et Bouleaux (*Betula pendula*).

### Etat écologique de l'habitat - Evolution de la végétation depuis 2003

Cet habitat a relativement peu été modifié en raison de la faible pression des activités humaines exercé sur lui. Il est limité par la fauche du bas-marais alcalin à Marisque.

- LA MEGAPHORBIAIE MESOTROPHE - 6430.1 - Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes

37.1 Communauté de Reine des prés et communauté associées [Filipendulion ulmariae i.a.]

#### Caractéristique générale

N° des relevés	Surfaces	Localisation des parcelles
2,3	0,5 ha	A (entrée de la parcelle A)

#### Espèces d'intérêt patrimonial

La Gesse des marais (*Lathyrus palustris*)

## Pédologie

Sol décapé par enlèvement de terre il y a quelques années. Tourbe à nue colonisée par des espèces pionnières.

## Description de la végétation

Cette zone hétérogène est formée d'une mosaïque de dépressions inondées de tourbe nue à faible recouvrement, occupée par des espèces végétales de la parvocaricaie et des faciès des communautés à hautes herbes des mégaphorbiaies ayant échappées au scalpage de la tourbe. Au printemps, la cariçaie est visible mais elle est rapidement dominée par une mégaphorbiaie mésotrophe. Cette zone fait apparaître une nouvelle espèce la Laïche à bec (*Carex rostrata*), qui montre des faciès de plusieurs mètres carrés et l'Oenanthe safranée (*Oenanthe crocata*) cantonnée au ruisselet qui relie le Grand canal à la rivière Neuve. L'habitat dominant est une mégaphorbiaie à hautes herbes composées préférentiellement des espèces suivantes : Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), Glycérie (*Glyceria maxima*), Laïches des rives (*Carex riparia*), Baldingère (*Phalaris arundinacea*), l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), l'Hydrocotyle vulgaire (*Hydrocotyle vulgaris*), la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), l'Oseille aquatique (*Rumex hydrolapathum*), l'Angélique sylvestre (*Angelica sylvestris*)...

**Correspondance phytosociologique :** *Lathyro palustris-Lysimachietum vulgaris* (Passarge, 1978)

## Etat écologique de l'habitat - Evolution de la végétation depuis 2003

Présence de deux plantes nouvelles *Oenanthe crocata* et de *Carex rostrata*. Evolution vers un espace de mégaphorbiaie plus important. La zone dénudée de tourbe se ferme peu à peu par la disparition des espèces de la parvocaricaie et l'apparition de plantes de la mégaphorbiaie à plus fort recouvrement.

## - LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE - 6430.4 - Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

37.1 Communauté de Reine des prés et communauté associées [*Filipendulion ulmariae* i.a.]

### Caractéristique générale

N° des relevés	Linéaire	Localisation des parcelles
40	non évalué	I, J,A,B,C

Berge de la Taute, Berge de l'étang carré, Rivière neuve

**Espèces d'intérêt patrimonial :** Aucune

**Pédologie :** Sol superficiel correspondant à des tourbes remaniées minéralisées près des étangs ou encore des dépôts de terre fine le long de la Taute et des fossés.

### Description de la végétation

Ce sont des groupements représentés par de grands héliophytes s'étendant sur des surfaces plus ou moins importantes, formant des faciès monospécifiques à Baldingère (*Phalaris arundinacea*) ou à Grande glycérie (*Glyceria maxima*). Des habitats eutrophes fortement anthropisés en marge de la Taute s'étendent parfois sur la zone terrestre en s'enrichissant d'espèces des prairies humides enrichies, avec la Grande consoude (*Symphytum officinale*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuille obtuse (*Rumex obtusifolius*), la Phléole des prés (*Phleum pratense*), l'Angélique sylvestre (*Angelica sylvestris*), la Berce sphondyle (*Heracleum spondylium*), la Stellaire graminée (*Stellaria gramineum*)...

Les dépôts de terre, végétalisée naturellement, ont permis l'installation de plantes issues des friches, des zones cultivées et des zones tassées. La surface correspond plus à une collection de plantes pionnières qu'à un habitat bien individualisé. Les espèces remarquées sont la Moutarde noire (*Brassica nigra*), la Capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), le Gléchome faux-lierre (*Glechoma hederacea*), la Patience à feuille obtuse (*Rumex obtusifolius*), le Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*), le Compagnon blanc (*Silene latifolia* subsp. *alba*), la Grande ciguë (*Conium maculatum*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Cardamine hérissée (*Cardamine hirsuta*), le Jonc étalé (*Juncus effusus*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*), la Cardère sylvestre (*Dipsacus sylvestris*) et un arbuste traduisant l'eutrophie des sols, le Sureau noir (*Sambucus nigra*). Cette végétation s'observe sur un linéaire en amont et en aval de l'éolienne en bordure de la Taute. Cette végétation qui devait sans doute jadis abriter une haie et marquée aujourd'hui par ce type de végétation eutrophe. Cette végétation ne débord pas vers la moliniaie. Une zone de transition plus ou moins large est façonnée par les animaux où se développent des espèces des lieux piétinés Grand plantain (*Plantago major*), Potentille des oies (*Potentilla anserina* var. *sericea*), Trèfle fraise (*Trifolium fragiferum*), Pâturin annuel (*Poa annua*), Ivraie vivace (*Lolium perenne*).

C'est-à-partir de ces types de végétation que des espèces indésirables s'installent comme celle observée près de l'entrée avec La Renouée du Japon (*Fallopia japonicum*).

Dans le cadre des aménagements, la Rivière Neuve a fait l'objet d'un débordement par élévation du système de vannage au niveau de sa confluence avec la Taute au nord de la zone. La rivière Neuve reçoit comme la Taute des eaux de ruissellements provenant de l'amont où sont installées des zones cultivées. Les eaux parfois riches en matière en suspension apportent des nutriments aux fossés qui, avec un faible courant, s'accumulent peu à peu dans les vases du lit. En faisant déborder les eaux de la rivière Neuve sur la tourbe, des dépôts d'éléments fins viennent couvrir les abords immédiats de la rivière Neuve enrichissant les couches superficielles de tourbe. Il est facile d'observer un élargissement de la mégaphorbiaie eutrophe par un développement important et visible de la Grande Glycérie sur la moliniaie. Cette glycériaie avait déjà été observée en 2003. Elle traduisait en revanche, une dépression topographique où les conditions édaphiques lui étaient plus favorables. L'étendue de cette modification d'habitat a évolué plus au nord comme le traduit la nouvelle carte de 2010.

Cette zone sur tourbe perturbée est également un chemin utilisé pour aller aux vannages de la Rivière Neuve et du Canal du Grand fossé. Quelques espèces des terrains tassés se trouvent comme dans la zone pâturée de la partie nord.

Cela montre que le débordement de la rivière peut influencer de manière sensible la végétation tourbeuse de la parcelle A dans des proportions non négligeables.

Cette pratique non actée au plan de gestion précédent devra faire l'objet d'un suivi des plantes pour comprendre la modification des effets et s'assurer du niveau de perturbation occasionnée sur la tourbe et les habitats de la parcelle A.

### **Etat écologique de l'habitat - Evolution de la végétation depuis 2003**

Pas de régression de surface mais une faible augmentation au niveau de la rivière neuve du au débordement des eaux. A surveiller les zones à Renouée du Japon. Les fauchages effectués par l'association des amis du marais des Bohon, montre un maintien de la

végétation de la zone sans autre dégradation. C'est une zone sensible dont la gestion par la fauche doit être revue pour éradiquer certaines plantes comme les ronces, les chardons et éviter le développement d'autres plantes indésirables qui peuvent s'y développer.

**- LES VEGETATIONS AQUATIQUES DES FOSSES ET DES CANAUX - 3150.4 – Rivières et fossés eutrophes des marais naturels [(22.12&22.13) x 22.41 - Eaux méso- et eutrophes : végétations flottant librement (Hydrocharition)]**

**Caractéristique générale**

N° des relevés	Linéaires	Localisation des parcelles
32,33	17,8 ha	Rivière Neuve

**Localisation**

Grands étangs anglais, rivière Neuve, Grand canal

**Espèces d'intérêt patrimonial**

Lentilles sans racines (*Wolffia arrhiza*), Lentille enflée (*Lemna gibba*) et Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*).

**Hydrologie**

Les eaux du Grand canal sont « noires » (tourbe) et peu pourvues en végétation. La Rivière Neuve *a contrario* montre un recouvrement de 100% par une prairie aquatique caractéristique des eaux à pH>6.

**Description de la végétation**

La rivière neuve est une rivière artificielle calme toujours en eau avec des variations de niveau supérieur ne remettant pas en cause la végétation aquatique libre et enracinée. La végétation est totalement visible en surface durant l'été. En hiver, il n'y a aucune végétation visible. La floraison y est abondante. La qualité de l'eau conditionne la présence d'espèce sensible ou caractéristique. L'enrichissement en chlorures et en nitrates favorise la Petite lentille d'eau (*Lemna minor*) et la Lentille gibbeuse (*Lemna gibba*). Les espèces formant ce type de végétation eutrophe des marais naturels sont : les lentilles d'eau sans racines (*Lemna trisulca*, *Lemna gibba*, *Lemna minor*, *Lemna minuscula*, *Wolffia arrhiza*), et la Lentille à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*) puis les espèces enracinées : Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*), l'Elodée du Canada (*Elodea canadensis*) et *Callitriche* cf. *platycarpa* et *Callitriche* cf. *stagnalis*. Un Potamot (*Potamogeton* sp.) se développe en espèce pionnière dans la mare circulaire creusée il y a deux ans en parcelle E.

**Etat écologique de l'habitat - Evolution de la végétation depuis 2003**

Peu d'évolution, la diversité est maintenue. Cette diversité évolue et varie selon les curages. Les années de curage la diversité est moins forte. Mais le dynamisme de la végétation n'est pas affectée compte tenu du mode de gestion peu prégnant.

**- VEGETATION PIONNIERE DES ZONES RACLEES - 3140.2 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. et *Nitella* sp. - 22.12 x 22.44 -Tapis immergés de Characées**

**Caractéristique générale**

N° des relevés	Surfaces	Localisation des parcelles
41	0,2 ha	Zone raclée

**Espèces d'intérêt patrimonial :** *Chara* spp.,



### **Description de la végétation**

La lame d'eau peu profonde de la zone raclée est en cours de colonisation végétale. Les eaux sont riches en bases dissoutes (pH 6 à 7). Le fond de ces masses d'eau est couvert de *Chara* ou de *Nitella* et d'Algues vertes filamenteuses. Les espèces dominantes sont les *Chara*. Cette végétation pionnière intervient dans le processus de colonisation. Au cours du temps ces communautés d'algues disparaîtront pour laisser peu à peu la place aux végétations aquatiques des niveaux supérieurs. Ces zones à Characées sont particulièrement bien développées dans les mares de hutte régionale où sur le littoral de la Manche dans les zones préférentiellement alcalines.

Cette communauté végétale se développe uniquement dans les zones raclées en eau, proche du grand étang. La faible lame d'eau en été se réchauffe et entraîne une prolifération d'algues filamenteuses. Cette partie peut disparaître complètement en été selon la pluviométrie estivale. La variation du niveau d'eau entraîne le développement de plantes des niveaux supérieurs comme *Hypericum helodes*... Une plante pionnière des eaux méso-eutrophes, l'Utriculaire vulgaire (*Utricularia vulgaris*) se développe assez bien dans ce type de végétation. La présence de cet habitat est entièrement corrélée à la création de la zone raclée. Régionalement, cet habitat est disséminé dans les marais du Cotentin et du Bessin-Baie des Veys.

### **Etat écologique de l'habitat - Evolution de la végétation depuis 2003**

Cet habitat n'avait pas été décrit en 2003. Sa présence montre un des stades de végétation nouveau intervenant dans la série de végétation qui s'établit dans les zones ouvertes sur tourbe. Cet habitat est inscrit sur la liste de l'annexe 1 de la Directive Habitat.

## **- LES AUTRES TYPES DE VEGETATIONS**

### **La végétation des merlons issus des zones raclées**

La végétation des remblais est la réponse de la végétation à une activité anthropique, celle d'avoir créé des zones raclées. Si la végétation pionnière est aujourd'hui intéressante dans les zones raclées, les merlons de terre effectués et stockés en bordure de cette zone raclées sont à l'origine d'une végétation rudérale mésophile se rapprochant des prairies-ourlets mésophiles. Le caractère acide conditionne des plantes indésirables comme la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) qui se développe peu à peu.

Les boisements n'avaient pas fait état de description particulière dans le plan de gestion précédent. Il existe deux masses boisées : le boisement adossé au grand étang et trois linéaires : le long du Grand Canal, du Grand Fossé et le fossé qui relie le grand canal au Grand fossé (près de la Rivière Neuve).

**La végétation à Fougère aigle en lisière de boisement** du grand étang s'est développée sur une zone suffisamment importante où domine la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et la Ronce (*Rubus cf. fructicosus*). Ces espèces sont connues pour se développer en lisières forestières sur des sols acides. L'analogie ici aux ourlets forestiers n'est pas démontrée quant à leur appartenance au *Pteridio-aquilini-Rubetalia fructicosi*.

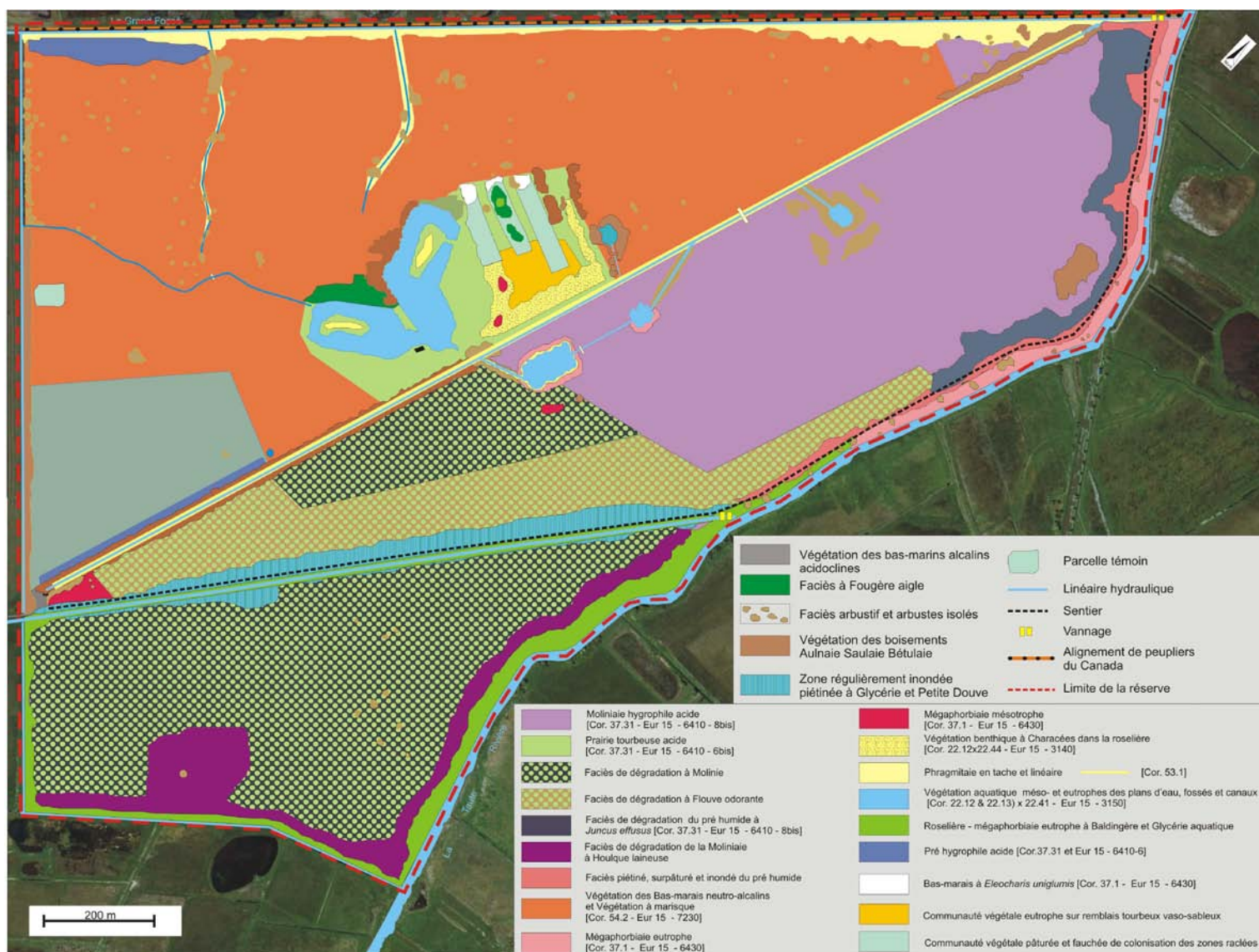
**Le bois de Bouleau blanc** (*Betula pendula*) en parcelle témoin (parcelle D) est une originalité car depuis l'acquisition des terres, une petite parcelle a été mise en défens et laissée à l'évolution naturelle. En 2010, ce boisement montre que les activités humaines ont un impact sensible sur le devenir naturel des habitats. La physionomie du bois montre ce que serait le marais sans la gestion par la fauche et le pâturage.

Le facteur essentiel de **la formation de la tourbe** est la présence d'eau permanente et en quantité suffisante : l'assèchement de la tourbière notamment par drainage conduit à une évolution vers la lande humide puis vers la forêt marécageuse. Les milieux tourbeux sont des habitats très fragiles où l'empreinte d'une quelconque activité humaine ou animale peut rester longtemps. L'évolution de la végétation est lente, due en partie au contexte anaérobie des couches superficielles de la tourbe.

Tableau 6 – Liste des habitats présents dans la Réserve et déclinaison selon Corine biotope et EUR 27

Typologie de terrain	Corine Biotope	EUR 15
Moliniaie hygrophile acide	37.312 Prairie humide oligotrophe acide à Molinie bleue	6410-8bis - Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques
Prairie tourbeuse acide	37.312 Prairie humide oligotrophe acide à Molinie bleue	6410- 6 Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques
Pré hygrophile acide	37.312 Prairie humide oligotrophe acide à Molinie bleue	6410- 6 Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques
<b>Bas-marais alcalin à Marisque et Piment royal</b>		
Bas-marais à Marisque	54.21 Bas-marais alcalin à <i>Schoenus nigricans</i> [Schoenetum nigricantis] x 53.3 Végétation à <i>Cladium mariscus</i> [Cladietum marisci i.a]	7230.1 Végétations des bas-marais neutro-alcalins x 7210.1* Végétation à Marisque
Bas-marais alcalin	54.2 - Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)	
Bombements de Sphaignes et Dépressions du bas-marais	[ <i>Tofieldietalia</i> [Caricetalia davallianaef] : Caricion davallianaef]	7230.1 Végétations des bas-marais neutro-alcalins
Bas-marais alcalin acidocline	54.21 Bas-marais alcalin à <i>Schoenus nigricans</i> [Schoenetum nigricantis] x 54.4 Bas-marais acide	
<b>Phragmitaie</b>	53.1 - Roselières [Phragmition australis, Scirpion maritimi]	
<b>Mégaphorbiaie</b>		
Mégaphorbiaie mésotrophe	37.1 Communauté de Reine des prés et communauté associées [Filipendulion ulmariae i.a.]	6430.1 - Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
Mégaphorbiaie eutrophe		6430.4 - Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
<b>Végétation aquatique</b>		
Fossés et canaux	22.12&22.13) x 22.41 - Eaux méso- et eutrophes : végétations flottant librement (Hydrocharition)	3150.4 - Rivièreset fossés eutrophes des marais naturels
Zones inondées des zones raclées	22.12&22.13) x 22.41 - Eaux méso- et eutrophes : végétations flottant librement (Hydrocharition)	3150.2 - Plan d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés
Zones inondées des zones raclées	22.44 -Tapis immergés de Characées	3140.2 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. et <i>Nitella</i> sp.

Carte 15 – Végétation de la Réserve de Chasse et Faune Sauvage de Saint-Georges-de-Bohon (2010)



## 2.3 Etude de la faune

Seul le suivi régulier de l'avifaune a été effectué. Le suivi de la faune est à développer à l'avenir sur les autres groupements.

Nous dressons ci-dessous un bilan du suivi de l'Avifaune. Ce bilan a été dressé par M. Tristan Guillosson du cabinet Swift Environment ainsi que des autres espèces connues à ce jour.

### 1 l'Avifaune : analyse de la situation existante et conclusions

#### A Potentialité du site et espèces patrimoniales présentes

L'avifaune du site est insuffisamment connue. Nous avons à ce jour une liste d'espèces observées de seulement 126 espèces ce qui est très peu par rapport au potentiel d'un tel site que l'on peut estimer à plus de 200 espèces. Néanmoins avec les informations disponibles on peut identifier plusieurs enjeux majeurs sur le site en termes d'avifaune nicheuse :

- Le Râle des genêts : Cette espèce emblématique de la conservation des oiseaux en Europe de l'Ouest (Annexe I de la Directive oiseau, « quasi-menacée » sur la liste rouge mondiale, 'En danger » sur la LR nationale...), a vu ses populations très fortement diminuer depuis les années 1950 sur l'ensemble de l'Europe. L'espèce a niché sur le site jusque dans les années 90 et des observations ont été réalisées jusqu'en 2004. Il est essentiel de vérifier l'absence de l'espèce et de la rechercher au cas où cette espèce très rare au niveau Européen (espèce prioritaire au niveau communautaire) serait encore présente sur ou recoloniserait le site.
- Bécassine des marais : Nicheur très rare en France avec seulement 5 noyaux de population pour un effectif total inférieur à 200 couples (Dubois et al 2008). 1-2 oiseaux chanteurs ont été observés à plusieurs reprises sur le site (Marie com. pers) mais il est impossible de connaître leur statut exact en l'absence d'un suivi spécifique. Même si l'espèce a semble-t-il disparu des marais du Cotentin (Fillol et al, 2003) le milieu de la Réserve des Bohons est bien adapté aux exigences de cette espèce.
- Limicoles prairiaux : outre la présence avérée de petites populations de Courlis cendrés (3-6 couples) et Vanneaux huppés (5-10 couples), le milieu pourrait aussi accueillir deux espèces de limicoles rare en France le Combattant varié et la Barge à queue noire. Ces deux espèces semblent avoir disparu des Marais du Cotentin (Fillol et al, 2003) mais pourraient recoloniser les environs et les Bohons présentent des conditions qui conviendraient à ces espèces.
- Canard nicheurs : Patoux (2003) fait état de la reproduction de quelques couples de Sarcelles d'été, Canard chipeau et Canard souchet, Elder et Caillot 1997 mentionnent la Sarcelle d'hiver comme nicheur possible. Ceci indique une diversité intéressante et mériterait de plus amples prospections ainsi qu'un suivi annuel. Ces effectifs représentent une importance régionale pour les anatidés nicheurs.

Les habitats présents sur et aux abords immédiats de la réserve, laissent penser que d'autres espèces patrimoniales peuvent être présentes. En effet cette zone de prairies humides fauchées et pâturées avec plan d'eau, tourbière et roselières présente des potentialités pour des espèces patrimoniales :



- Espèces des Roselières/Zones humides: le site abrite des espèces présentant un intérêt patrimonial telle que la Gorge-bleue, la Rousserole verderolle ou la Bergeronnette flavéole. Il présente aussi un potentiel pour d'autres espèces telles que la Marouette ponctuée, le Butor étoilé, la Locustelle luscinoïde...
- Les Busards: les Marais du Cotentin abritent les trois espèces de Busard, dont une petite population de Busard cendré (Fillol et al, 2003) le site pourrait accueillir des oiseaux nicheurs et devrait leur servir de zone de chasse.
- Espèces des prairies: le site héberge des populations d'oiseaux prairiaux (Caille des blés, Tarier des prés, Alouette des champs...) mais en l'absence de données quantitatives, il n'est pas possible d'évaluer l'importance du site
- Oiseaux migrateurs/hivernants: Le suivi des anatidés et foulques hivernants, le seul suivi régulier pour lequel nous avons les données, permet de comprendre l'importance du site pour ce groupe (voir plus bas). Le site offre un potentiel clair pour les passages de limicoles et de passereaux et peut accueillir des oiseaux égarés comme un Faucon kobez au printemps 2008 ou la Grue cendrée au printemps 2010.

### **B Fréquentation hivernale de la réserve des Bohons d'après les comptages « Remise diurne. »**

En terme avifaunistique, le seul suivi qui a été réalisé de manière régulière et standardisé sur la réserve à notre connaissance est celui des anatidés (et foulques) hivernants. Il consiste en un comptage de fréquence variable (0-3/comptages par mois) sur une période variable (novembre-mars semble la période couverte pour la plupart des années) dans le cadre du suivi « Remises diurnes » Baie des Veys/Marais de l'isthme du Cotentin. Il fait l'objet d'une synthèse annuelle.

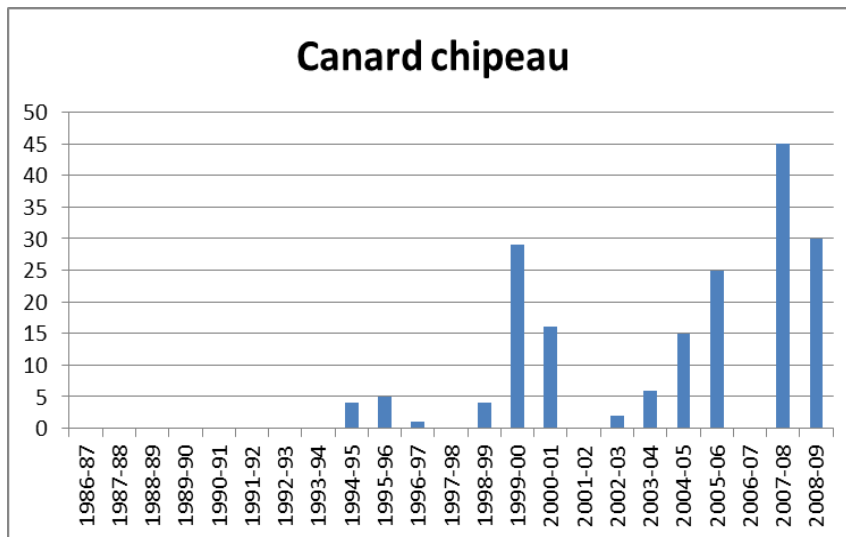
Nous avons synthétisé les données en notre possession (1987-88 – 2008-09 à l'exception de 2001-02) en nous intéressant au nombre maximum d'oiseaux observés pour chaque espèce par hiver. Nous nous sommes limités aux comptages réalisés entre novembre et mars car cela semble être la période couverte avec une certaine régularité. Il est impératif pour l'avenir de standardiser les protocoles de suivi (fréquence & période de comptage) si l'on veut pouvoir exploiter correctement les données issues de ces comptages.

#### - Oie cendrée

Un seul contact pour cette espèce avec 12 oiseaux en décembre 2006. La réserve manque de surface et d'un plan d'eau plus étendu pour fixer l'hivernage de cette espèce.

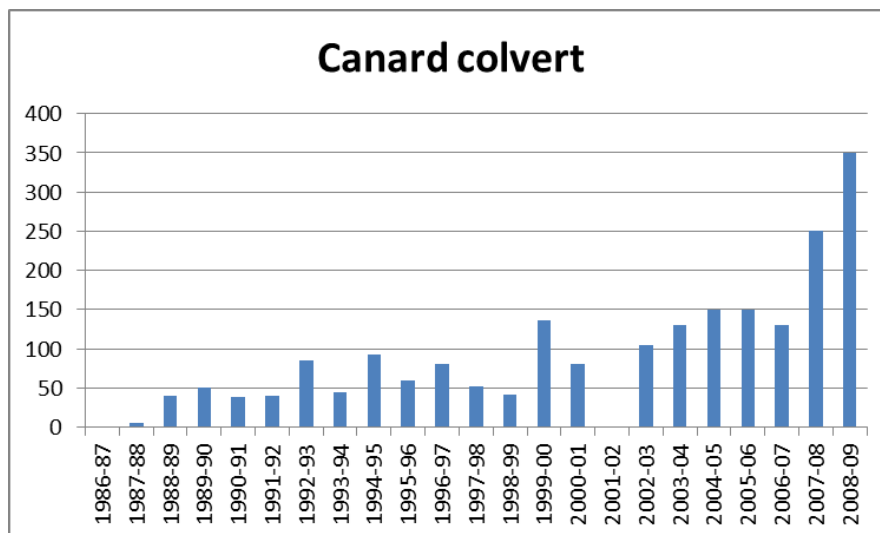
#### - Canard chipeau

Cette espèce, absente jusqu'au milieu des années 90 a établi une tradition d'hivernage sur le site et ses effectifs semblent en augmentation depuis. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec l'augmentation de l'espèce en France depuis les années 70 (Dubois et al, 2008) mais est aussi à relier à la bonne gestion du site pour l'hivernage des canards de surface.



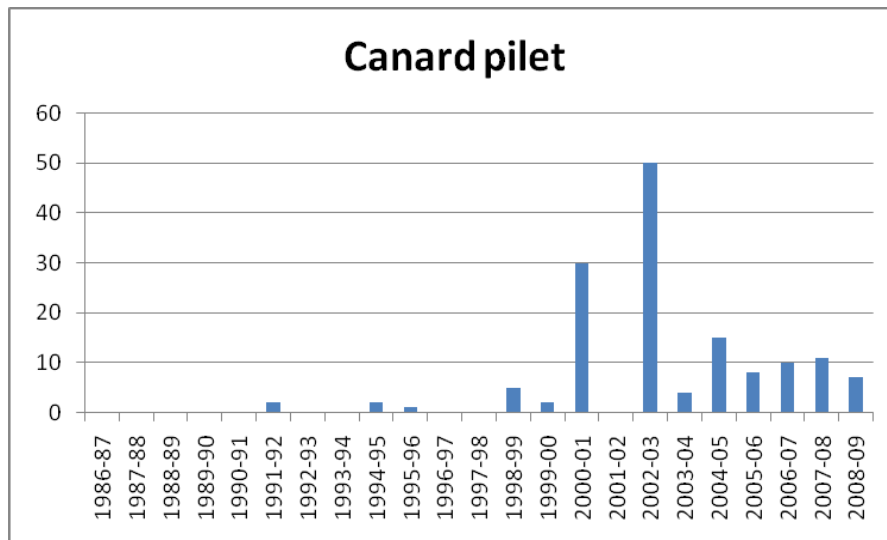
- Canard colvert

Augmentation régulière pour cette espèce sur le site qui est parallèle à une augmentation nationale (Dubois et al 2008) mais qui correspond aussi à une gestion favorable aux canards de surface.



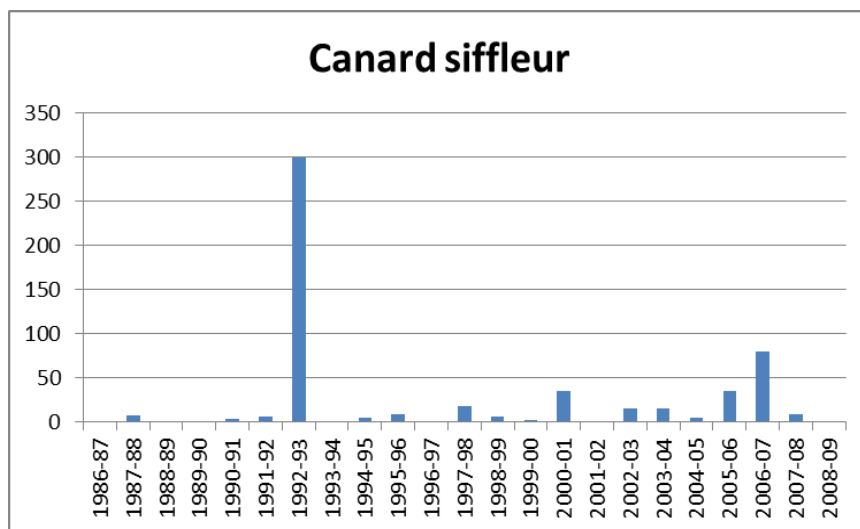
- Canard pilet

Jusqu'à la fin des années 90 l'espèce était exceptionnelle sur le site, au début des années 2000 l'hivernage est devenu régulier avec jusqu'à une cinquantaine d'oiseaux observés. Depuis, l'hivernage d'une dizaine d'individus semble être devenu régulier. Le milieu semble assez favorable à cette espèce mais le Cotentin ne fait pas partie des zones d'hivernage traditionnelle de cette espèce (Dubois et al, 2008)



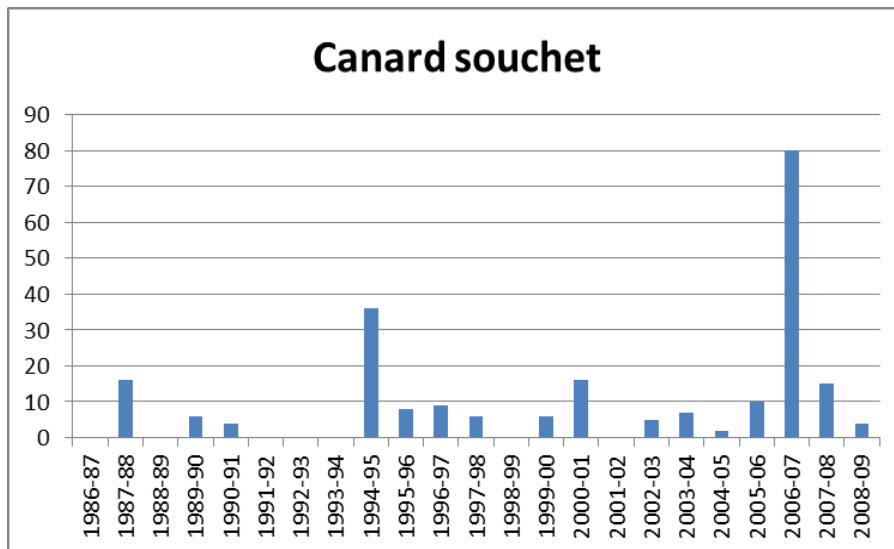
- Canard siffleur

Si on exclue un groupe de 300 individus observés en 1992, on constate que cette espèce devient de plus en plus régulière sur le site avec des effectifs de plus en plus importants. Ceci est à mettre en relation avec une gestion favorable pour l'hivernage des canards de surface. Le site semble assez favorable à l'espèce mais souffre probablement de la proximité avec la Baie des Veys, un des sites principaux d'hivernage de l'espèce en France.



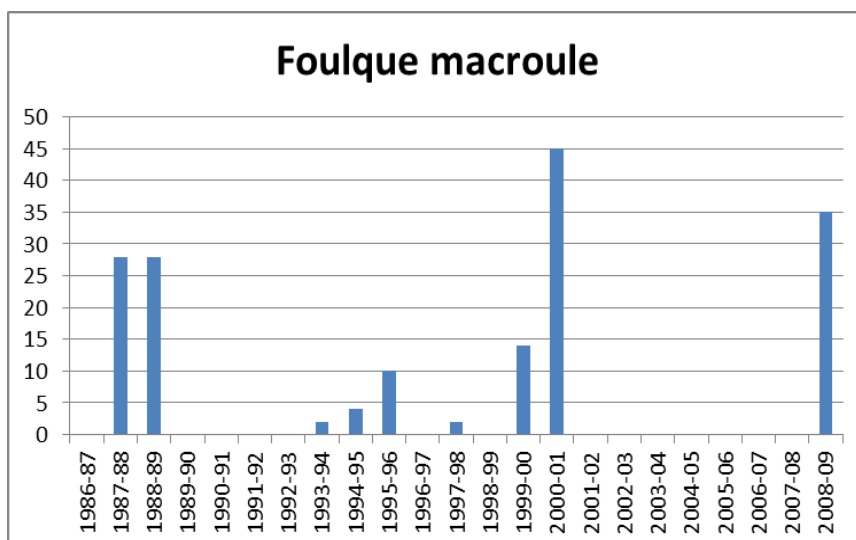
- Canard souchet

Depuis l'hiver 1994-95 l'espèce, qui jusqu'alors était irrégulière sur le site et devenue régulière avec un maximum de 80 oiseaux présents. L'irrégularité de l'hivernage est probablement due aux conditions climatiques et aux variations des ressources alimentaires.



- Foulque macroule

L'irrégularité de l'hivernage sur ce site est difficile à expliquer, principalement son absence pendant de longues périodes. Ceci est probablement dû à des problèmes de collecte des données.



- Fuligule milouin

Seuls deux contacts de Fuligule milouin lors des comptages (max 4 en février 04). Le site n'est pas attractif pour les canards plongeurs.

- Harle huppé

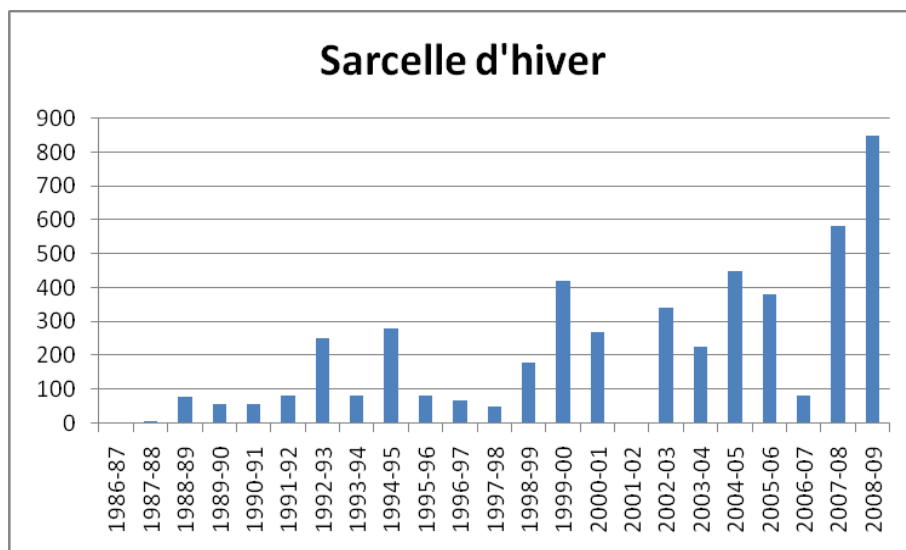
Observé une seule fois lors des comptages (1 en janvier 03), on peut supposer qu'il s'agit là d'oiseaux en erratique pour cette espèce inféodée en hivernage aux eaux côtières et aux lagunes saumâtres.

- Sarcelle d'été

Une seule observation en mars pour cette espèce qui arrive en Europe en mars et repart en septembre.

- Sarcelle d'hiver

Il s'agit de l'anatidé hivernant le plus abondant sur le site, on constate une augmentation des effectifs depuis le milieu des années 90. Ceci est à mettre en relation avec la gestion favorable à l'hivernage des canards de surface. Cette augmentation est continue avec plus de 1600 sarcelles en janvier 2010.



**C Suivi des oiseaux d'eau nicheurs/espèces patrimoniales sur le site des Bohons**

Parmi les bilans d'activité de la réserve et des rapports de stagiaires nous avons des informations sur la reproduction des oiseaux d'eau (canards, courlis, vanneau...) voir tableau ci-dessous).

Espèces/Années	1991	92	93	94	98	99	2000	01	02	03	09
<b>Cigogne blanche</b>				1		1					
<b>Canard colvert</b>	5	2	7	9	3	3	5	2	2	2	5
<b>Canard chipeau</b>								1			1
<b>Canard souchet</b>								1			2
<b>Sarcelle d'été</b>						1	1	2			2
<b>Courlis cendré</b>	1	0	1	3	3	3	3	4		1	5
<b>Vanneau huppé</b>	4	5	4	8	5	6	7	2	2	6	4

Ces données sont trop fragmentaires pour pouvoir être exploitées (absence de protocole, aucune information sur les efforts de prospection...) si ce n'est de dire que le site présente un potentiel non négligeable pour la reproduction de ces espèces.



Le Faisan de Colchide a été suivi en notant le nombre de nichées (3 en 1999) depuis 2005. Il fait l'objet d'un suivi des mâles chanteurs : voir la synthèse ci-dessous.

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de couples	12	17	16	13	15

#### **D Remise en contexte de la réserve des Bohons au sein du réseau local d'espaces protégés.**

Etant donné l'absence de données quantitatives et/ou qualitatives sur l'avifaune de la réserve en dehors des anatidés hivernants, il n'est pas possible d'évaluer globalement l'importance relative du site pour les oiseaux.

Pour ce qui est des canards hivernants, la réserve des Bohons représente une portion significative des populations hivernantes (estimée par le réseau Remise diurne) pour deux espèces :

- Le Canard colvert avec 10-20% des effectifs dénombrés dans le réseau « remise diurne »
- La sarcelle d'hiver avec 10-20% des effectifs dénombrés dans le réseau « remise diurne surtout ces dernières années

D'après les travaux du Parc Naturel Régional, les Bohons font partie d'un réseau d'espaces protégés de prairies inondables/roselières et tourbières. Il est évident que les Bohons ont un potentiel non négligeable concernant les espèces patrimoniales du secteur, mais en l'absence de suivi spécifique il n'est pas possible d'en évaluer précisément l'importance.

#### **E Analyse critique (forces - faiblesses - opportunités et risques) de la gestion existante**

##### **Forces :**

- Vallée inondable,
- Diversité de milieux humides,
- Observatoires,
- Faible dérangement,
- Potentialité importante pour des espèces à forte valeur patrimoniale,
- Mise en réserve de chasse
- Gestion par fauche et pâturage favorable à l'avifaune
- Gestionnaire disposant de personnels compétents

##### **Faiblesses :**

- Globalement connaissance insuffisante de la faune du site,
- Avifaune : absence de suivi des espèces patrimoniales autres que les anatidés,
- Déficience dans l'application de protocoles reconnus (utilisation ponctuelle non suffisamment structurée et dans le temps)
- Insuffisance dans la collecte et l'archivage des données (pas de base de données), la synthèse des données et de travail en réseau avec les gestionnaires des sites périphériques,
- Accès aux observatoires dérangent pour les anatidés (mais dérangement limité),

- Gestion des niveaux d'eau soumis à la pression des agriculteurs voisins

**Opportunités :**

- Diversification des milieux par pâturage sélectif,
- Intégration à un réseau d'espaces naturels similaires.

**Risque :**

- Uniformisation des milieux,
- Différents objectifs de conservation qui pourraient être contradictoires

**F Propositions de gestion**

Ces propositions portent sur 3 points principaux (voir l'étude complète pour plus de détail) :

- **Améliorer les connaissances sur l'avifaune du site**

Pour le moment nous n'avons que très peu d'information sur l'avifaune en dehors des anatidés hivernants. Il est important de mettre en place un programme d'études complet pour améliorer la connaissance de l'avifaune du site.

- **Propositions pour la gestion des milieux**

Etant donné la faiblesse de la connaissance avifaunistique du site, il nous apparaît prématuré de définir des mesures de gestion précises.

- **Proposition pour les suivis de l'avifaune**

Le suivi ne pourra être validé qu'après avoir identifié les enjeux lors d'une étude globale de l'avifaune du site (voir A).

**G Conclusion**

La réserve des Bohons présente un intérêt évident en termes de biodiversité au niveau des oiseaux. La gestion actuelle semble adéquate mais mériterait d'être intégrée à celle de l'ensemble des espaces naturels protégés du secteur.

Il est impératif d'améliorer les connaissances sur l'avifaune du site et ceci devra être réalisé en deux temps. Tout d'abord il convient de réaliser un travail d'inventaire assez intensif et une centralisation des informations existantes. Il faudra ensuite mettre en place des suivis réguliers. Ces suivis devront concerner les groupes connus comme ayant une importance sur le site (Anatidés, passereaux nicheurs, Limicoles) mais aussi être ciblés sur les espèces à forte valeur patrimoniale (Râle des genêts, Bécassine, Busards, etc.)

**2 Autres espèces connues**

Un suivi scientifique régulier est à mettre en œuvre en faveur de la connaissance des autres groupements notamment ceux spécifiques aux zones humides (dont entomofaune, amphibiens, itchyofaune). Nous mentionnons ci-dessous les données existantes.

**A Mammifères**

Les espèces présentes sont :

Campagnol amphibie	Rat des moissons
Chevreuil	Rat musqué
Lapin de garenne	Renard roux
Lièvre brun	Sanglier
Musaraigne aquatique	Taupe commune
Ragondin	Vison d'Amérique

La Loutre d'Europe n'est plus observée sur le site.

## B Entomofaune

Une réactualisation des données portant sur l'entomofaune a été réalisée par l'association Claude Hettier de Boislambert (réserve naturelle de Beauguillot) en 2003. Le listing mis à jour des espèces inventoriées est joint en annexe.

Cette étude ne comporte aucun commentaire ni préconisations de gestion. Aucune étude spécifique n'a été menée durant la mise à jour du présent plan de gestion.

## C Gastéropode aquatique : présence de la planorbe naine

La planorbe naine *Anisus vorticulus* a été inventoriée en 2011 dans un tri de laisse de crue de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Saint-Georges de Bohon par M. Benoît Lecaplain du PNR des marais du Cotentin et du Bessin. Il a été trouvé une coquille et dans le fossé, d'autres individus (coquilles vides). Cette espèce figure aux annexes II et IV de la Directive Habitats et bénéficie d'une protection réglementaire nationale.



Photo B. Lecaplain

Concernant les amphibiens, les reptiles et l'ichtyofaune aucun suivi n'a été réalisé ces dernières années.

Les données concernant **les amphibiens et les reptiles** mentionnées dans les deux précédents plans de gestion remontent à 1997 (ELDER, 1997). 8 espèces d'amphibiens et reptiles sont ainsi citées et listées dans le rapport de BTS de Mlle EUDES Déborah 2000/2002 dans son évaluation du plan de gestion 1998/2003. Il nous apparaît préférable de ne pas mentionner ces informations obsolètes dans le présent plan de gestion mais de programmer de nouvelles études.

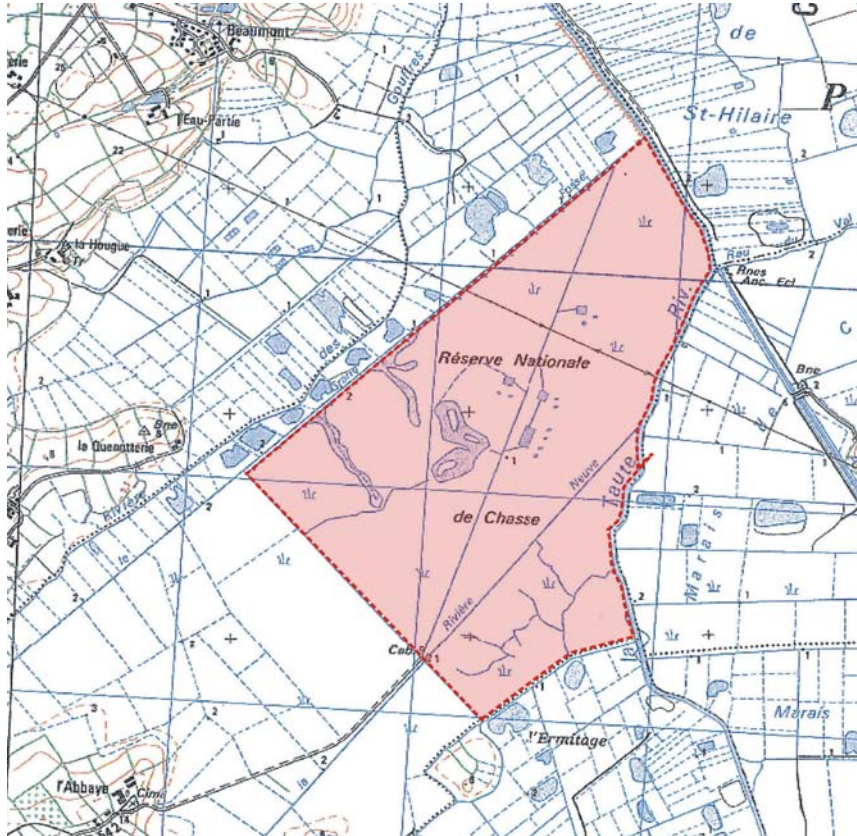
Concernant **l'ichtyofaune**, 11 espèces relativement communes ont été recensées en 1997 par le même auteur et mentionnées dans le précédent plan de gestion :

Anguille	Loche de rivière
Epinoche	Carpe
Gardon	Brème
Tanche	Brochet
Perche	Sandre
Rotengle	

Une étude est à programmer.

## 2.4 Hydrographie et Hydrologie

La Réserve se situe dans un contexte hydrographique complexe de basse vallée où de nombreux fossés et de mares de hutte de chasse ont été creusés pour l'agriculture et la pose du gibier. La Réserve n'a que peu été marquée par le linéaire de fossés (carte 16).



Carte 16 Réseau hydrographique - Source – Carte IGN 1/25 000



Carte 17 Détail du réseau hydrographique au 1/16 000 (source Géoportail – mars 2011)

La Réserve n'a jamais fait l'objet de suivi hydraulique. Il est à mettre en œuvre (voir le point 3.2 et le programme d'actions). Le bilan hydrique de la réserve n'est pas connu. La topographie montre que le marais se situe sur un point haut de fond de vallon privant ainsi de l'inondation une grande partie de la partie Est de la tourbière. La pluviométrie n'est pas enregistrée, les débits ne sont pas mesurés.

L'entrée et la sortie d'eau dans les étangs et les fossés sont réalisées de manière empirique, selon les critères attendus, à partir de quatre vannages (schéma) :

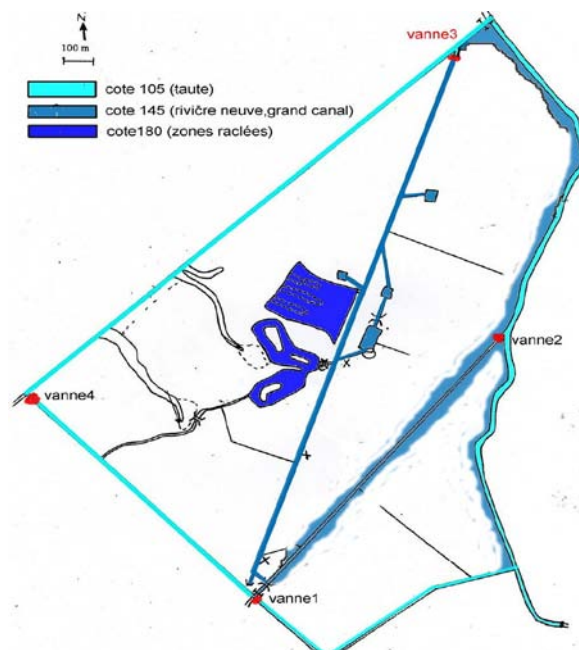
1. les vannages 1 et 2 à l'amont et à l'aval de la Rivière Neuve ;
2. le vannage 3 à l'aval du Grand canal près du Grand fossé ;
3. le vannage 4 sur le fossé transversal entre le Grand Fossé et la Rivière Neuve (coté grand fossé) ;

Les fossés et ruisseau répondent à trois cotes topographiques :

1. Cote 105 m (Taute)
2. Cote 145m (Rivière Neuve et Grand Canal)
3. Cote 180 m (les étangs et la zone raclée)

Le déficit en eau du marais durant l'été entraîne une réactivation de la minéralisation de la tourbe. En surface, le bas-marais riche en molinie pourrait évoluer par manque d'eau vers une prairie méso-eutrophe. L'eau est l'élément primordial pour le maintien des bas-marais. Elle ne peut en revanche être apportée empiriquement et cela pour au moins deux raisons importantes :

- 1 – il n'y a pas de repères pour évaluer les modifications de la végétation apportées par l'élévation du niveau d'eau ;
- 2- l'analyse chimique des eaux doit être connue pour savoir si l'eau apportée est neutre acide ou basique, oligotrophe ou eutrophe. Sans quoi, il paraît aussi difficile d'imputer un impact à l'origine de l'eutrophie (par exemple) ;



Carte 18 - Schéma Distribution hydraulique du marais et vannages - Source- S. Marie – FDCM





Photo 5 et 6 –Vannage 2 aval de la Rivière Neuve et la Taute – Rehausse de quarante centimètres d’une des 3 vannes -  
Source- S. Marie - FDCM

### 3 Bilan des actions de gestion

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche mène la gestion de ce site avec le soutien de nombreux partenaires. Il s’agit notamment des Communes concernées et du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin. L’Association des Amis des Bohons composée de bénévoles s’investit également dans l’entretien du site.

Un personnel de la Fédération est chargé de la coordination des travaux de gestion ainsi que des opérations de suivi de l’avifaune.

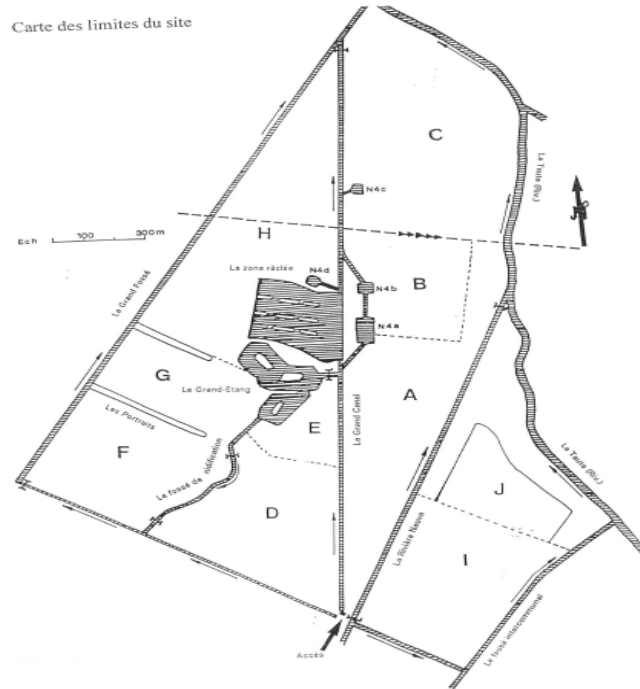
#### 3.1 La gestion agro-pastorale de la réserve



Photo 7 - réserve des Bohon - Poneys New Forest – parcelle D – source : Marie FDCM - 2009

Pour rappel, le territoire de la réserve a été divisé en plusieurs parcelles pour faciliter la gestion (voir point précédent) :

- les parcelles A à H se situent sur la partie Saint-Georges-de-Bohon,
- les parcelles I et J appartiennent à la commune de Saint-André-de-Bohon.



Carte 19 - Unités de gestion

La Fédération des Chasseurs de la Manche a en charge cette gestion uniquement sur la partie Nord (parcelles A et H) de la réserve concernant la parcelle louée à la commune de Saint-Georges-de-Bohon (environ 212 ha). La commune de Saint-André-de-Bohon n'a loué que le droit de chasse à la FDC. Sur cette partie, la gestion agricole est assurée par un agriculteur de la commune.

La gestion est basée sur une fauche complétée par le pâturage d'un troupeau de poneys rustiques de la race New Forest.

#### A Gestion des parcelles A à H

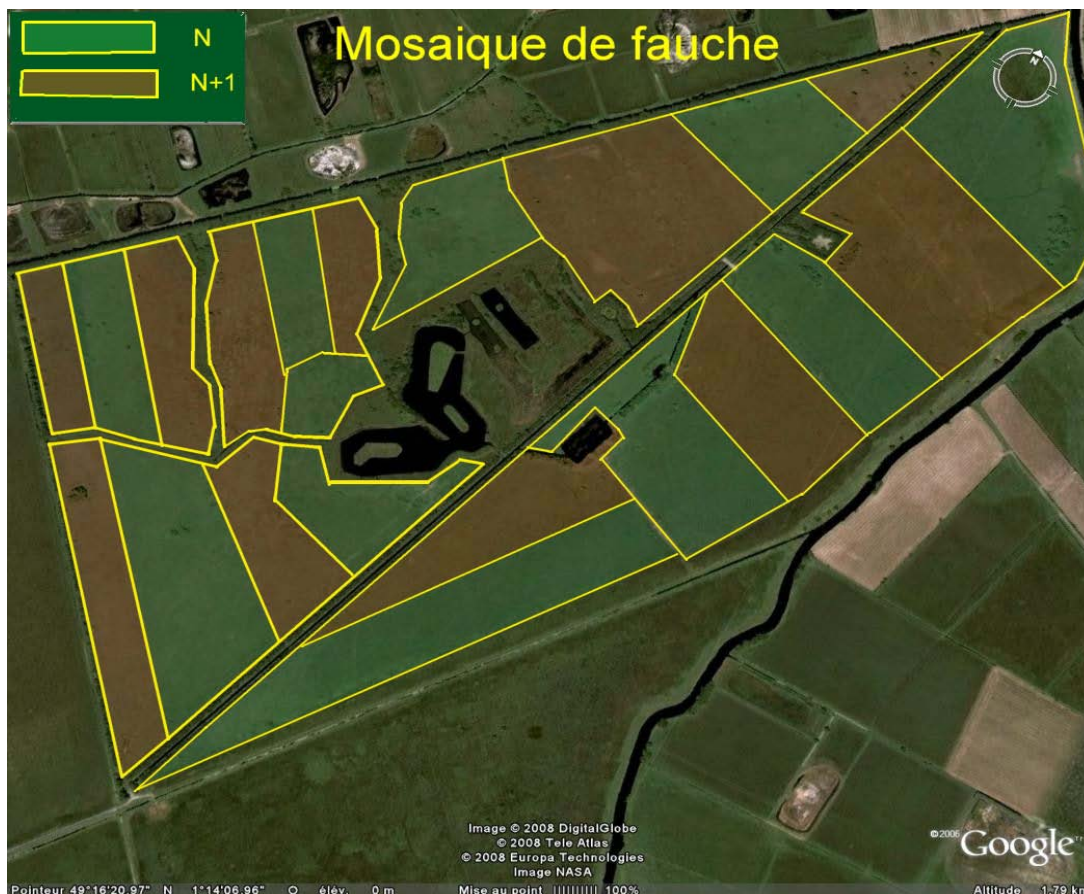
**Pour la fauche :** elle se fait sur le principe d'une fauche **une fois tous les deux ans** avec enlèvement des foins. La fauche est pratiquée quasiment sur toutes les parcelles sauf la zone limitrophe aux étangs et à la zone raclées. La carte aérienne montre la physionomie de cette alternance de la fauche tous les deux ans et l'alternance fauche/pâturage.



Photo 8 -Vue aérienne de la fauche sur le marais

A partir de 2003 un nouveau parcellaire de fauche a été dessiné. Chaque parcelle a été découpée en deux parties bien distinctes afin de favoriser au maximum la fauche en mosaïque de la végétation.





Carte 20 - Mosaïque de fauche – bilan d'activité 2010 de M. S. Marie

Parcelles	Calendrier et fréquences de la fauche
ABC	1 an sur 2 en divisant les parcelles en deux. Tous les ans pour la zone en bordure de la Taute Le produit de la fauche est exporté (round baller)
DEFG	1 an sur 2 Une moitié de la parcelle est fauchée tous les ans Le produit de la fauche est exporté (round baller)
H	assez irrégulière et dépend de l'état du terrain Le produit de la fauche est exporté (round baller)
Bords du grand canal	Par la F.D.C.50 tous les ans. Le produit de la fauche est laissé sur place.
Berges du grand étang, des îles et presqu'îles	Fauchées par la F.D.C.50 deux fois par an : 1 <sup>ère</sup> coupe mi-juillet et une seconde début-octobre. Le produit de la fauche est laissé sur place.

Neuf agriculteurs ont participé à la fauche. La liste des agriculteurs est établie par la commune qui la communique directement à la Fédération. Les parcelles sont ensuite divisées en lots égaux qui sont tirés au sort. Le foin récolté sert à la litière du bétail ou de mulch pour les cultures maraîchères.



Photo 9 - M. Bignon sur un faciès à sphaignes actives –juin 2010



Photo 10 - Le groupe de travail du comité de pilotage sur la parcelle à Molinie – juin 2010



Photo 11 - Fauche sans exportation –juin 2010



Photo 12 - Limite visible de la fauche effectuée tous les 2 ans – juin 2010

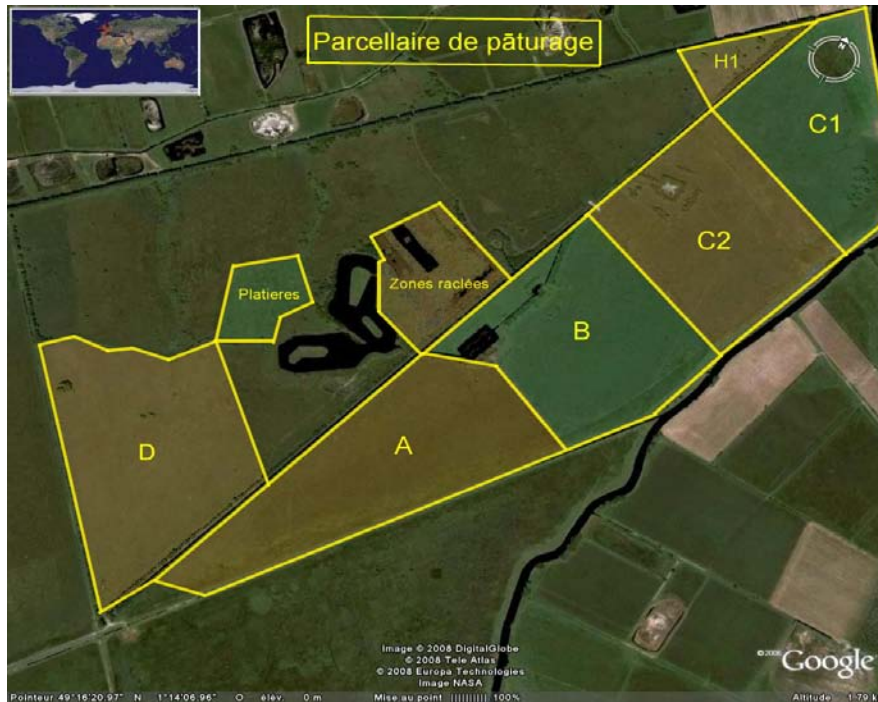
La fauche s'effectue selon les recommandations de la Fédération concernant la période de fauche. En fonction des années, la Fédération précise aux agriculteurs le début de la date de fauche. Il s'agit globalement de la première quinzaine d'août (après la nidification et l'émancipation des jeunes).

Les études préalables à la révision du plan de gestion ont mis en évidence (voir partie diagnostique faune-Flore) :

- la bonne gestion patrimoniale globale grâce à la fauche en mosaïque telle que pratiquée ;
- une flore fortement diversifiée et des habitats naturels patrimoniaux relativement bien conservés et caractéristiques des tourbières alcalines et acidophiles atlantiques de Normandie ;
- un léger surpâturage au niveau de la parcelle A et l'impact d'une fauche trop rase sur des bombements de sphaignes sur les parcelles F, G, H (barre de coupe trop basse) ; une étude spécifique est à engager à la fois sur l'évolution de cette tourbière et les incidences de ce scalp des milieux tourbeux qui restent superficiels ;

- au regard de l'avifaune, des études précises sont à mettre en place. Les dates de fauche autorisées par la Fédération paraissent garantir le succès de la reproduction des oiseaux nicheurs.

**Pour le pâturage:** le plan de gestion 2003-2008 a mis en avant le pâturage mixte et tournant. Le schéma pastoral actuellement en vigueur est le suivant (extrait rapport d'activité 2010 M. S. Marie) :



Carte 21 – Parcelles de pâturage – M. S. Marie

Parcelle	Surface	Equins (UGB)	Bovins (UGB)
A	20.5	8 du 15/10 au 1/12	8 du 1/10 au 1/12
B	17.7	8 du 15/3- 15/4 du 1/10-15/10	8 du 15/9 au 1/10
C2	18.8		8 du 15/4 au 1/9
C1	18.7	8 du 15/4 au 1/8	
Platières	3.9	8 du 1/9 au 15/9	
H1	2.8	3 du 1/8 au 15/8	
Zones racées	7.4	5 du 1/8 au 15/8	
D	22.9	8 du 1/1 au 15/3 du 1/12 au 1/1	

Tableau 7 – Dates de pâturage – contrat Natura 2000



L'étude des bilans d'activité de 1998 à 2003 montre que les poneys pâturaient principalement sur les parcelles A, B, C et sur les zones raclées et de façon moindre sur les parcelles F et G. Les parcelles D, E, et H subissaient une pression de pâturage faible à nulle.

Les poneys appartiennent à la Fédération. Le nombre d'animaux est fixé à 10 poneys et la durée du pâturage du 1er Avril au 1er Décembre. Un troupeau bovin pâture également sur les parcelles B et C depuis 1998 ce qui permet de limiter l'effet des refus des chevaux.

Des bovins sont présents sur le site depuis 1998. Une convention a été signée entre la Fédération des Chasseurs de la Manche et l'exploitant pour définir les modalités de pâture. Les animaux (des génisses pleines de 2 ans) pâturent sur les parcelles B et C. Ils sont présents de la mi-avril à la mi-octobre. Le chargement a été fixé à 8 bovins adultes, soit 9,2 UGB pour les 2 parcelles.

Deux contrats Natura 2000 ont permis de prendre en charge une partie des actions et travaux définis dans le plan de gestion précédent, dont le financement d'actions liés à la mise en place du pâturage.

Travaux réalisés à l'occasion du premier contrat Natura 2000 de 2005 :

- Réfection du linéaire total des clôtures
- Réfection du parc de contention
- Achat du troupeau de poneys



1<sup>er</sup> contrat Natura 2000 - 2005



Achat de Poneys



Réfection de clôtures

Tableau 8 – clôtures – 1<sup>er</sup> contrat Natura 2000 – S. Marie

**En conclusion**, la fauche avec enlèvement des foins a permis sur l'ensemble de toutes les zones fauchées programmées de limiter le développement de la molinie.

Les agriculteurs utilisent des tracteurs conventionnels de l'agriculture pour effectuer la fauche dans la Réserve. En utilisant des engins lourds et des pneumatiques « haute pression », la structure de la tourbe se trouve modifiée par tassement. Une fois tassée, la tourbe ne recouvre plus ses propriétés d'origine. C'est pourquoi, il faut être prudent dans la fauche à long terme. Un matériel plus approprié plus léger comme des pneus basses pressions pourraient être un compromis pour diminuer sensiblement les effets du tassement. En combinant, l'utilisation d'un matériel adapté avec celui d'éviter les bombements de sphaignes actives, les parcelles FGH pourraient bénéficier d'un meilleur résultat.

Les effets favorables du pâturage ont été de limiter aussi l'extension de la molinie. Le parcours libre pour n'importe quels types d'animaux a pour conséquence le surpâturage. Pour l'éviter, il faut contenir l'animal dans ses déplacements. Si l'animal rend de bons services, il peut très rapidement apporter l'effet inverse s'il n'est pas contenu par des observations régulières. Pour la zone raclée ou l'action mixte de la fauche et de l'animal a permis de mettre en évidence des habitats des prairies tourbeuses avec le développement des Linaigrettes, nous conseillons de définir la zone des remblais de la zone raclée, de la clôturer et d'y pratiquer le pâturage au fil, de manière à obliger les animaux à consommer les plantes comme les ronces. Pour toutes les autres zones, nous conseillons le pâturage au fil. La durée trop longue du stationnement d'animaux sur une parcelle entraîne un impact très fort au point de décaper complètement le sol (notamment à l'entrée de la parcelle D).

La fauche et le pâturage pratiqués sur des périodes courtes de gestion à 5 ans ne doivent pas occulter les impacts à court et à moyen terme. Sans quoi des effets indésirables pourraient survenir.

#### B Gestion des parcelles I et J

Ces parcelles sont exploitées annuellement par fauche et par pâturage. Nous ne disposons pas de données détaillées sur cette exploitation.

### **3.2 Les opérations de déboisement**

Le deuxième contrat Natura 2000 en 2007 a permis de procéder à la coupe et au dessouchage des saules en bordure du Grand Canal. Trois campagnes de travaux de coupe et dessouchage de saules ont été réalisées en 2008 et 2009 et 2010. Ce travail a duré plus longtemps que prévu en raison des mauvaises conditions climatiques ne permettant pas de travailler correctement en dehors des périodes sensibles pour les oiseaux. Ce travail s'est terminé au cours de l'année 2010.

Aucun suivi scientifique n'a été réalisé.



Carte 22 - S. Marie - FDCM



Photos 14,15 Opération de déboisement – Contrat Natura 2000 - Nord parcelle B - G. Duperron – avril 2010

**En conclusion, l'ouverture d'un habitat conditionne un type d'habitat radicalement différent à celui qui existait (minéralisation de la tourbe en surface, éclaircissement entraînant la levée de nouvelles graines...). Le déboisement est une étape. La seconde est le développement des plantes pionnières qui selon la texture et la structure des couches superficielles modifiées peuvent s'avérer indésirables voire envahissantes ou encore invasives.**

**L'inconvénient majeur est donc dans un court terme le possible envahissement par les plantes des mégaphorbiaies nitrophiles comme le développement de l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Epilobes (*Epilobium hirsutum*, *E. tetragonum*), les Chardons (*Cirsium palustre*, *C. vulgare*). Un suivi devient donc nécessaire afin que le gestionnaire puisse mesurer et au besoin contrôler l'évolution du milieu. Une intervention par fauche avec enlèvement des foins pourra être nécessaire les premières années afin d'éviter la banalisation du site par des plantes pionnières.**



### 3.3 Les actions d'entretien menées par l'association des amis des Bohons

L'association des amis des Bohon mène durant la période estivale des actions ponctuelles d'entretien coordonnées par la Fédération.

Il s'agit de travaux de débroussaillage des îles du grand étang et de ces berges ainsi que de la coupe de saules.

Ont ainsi été menés (source rapport d'activité de M. S. Marie 2010) :

**Eté 2006:** Entretien annuel grands étangs+zones raclées  
(surligné rouge)

**Eté 2007:** Entretien annuel grands étangs+zones raclées (surligné rouge)  
Coupe de saules, 140 ml (surligné jaune)

**Eté 2008:** Entretien annuel grands étangs+zones raclées - Coupe de saules, 80 ml

**Eté 2009:** Entretien annuel grands étangs+zones raclées

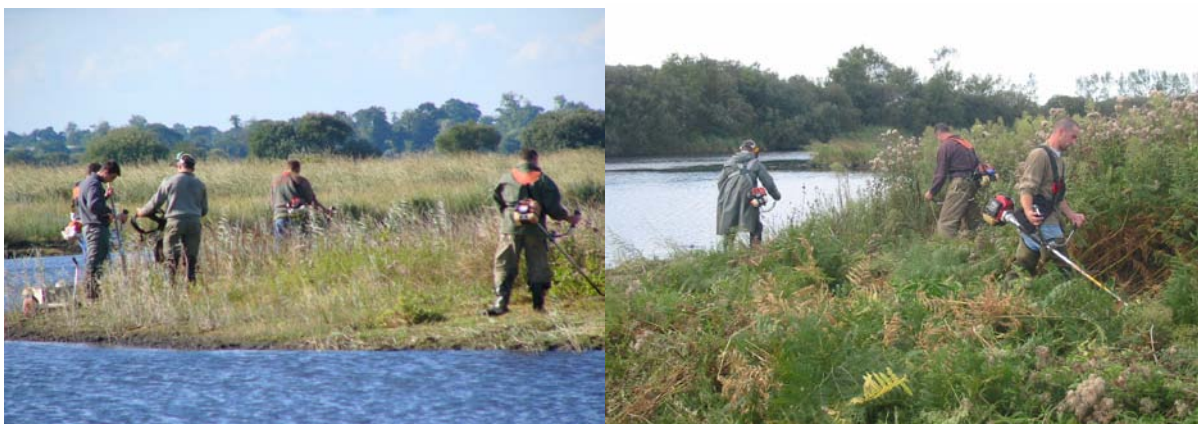


Carte 23 - localisation des travaux de l'association – S.Marie

Ces travaux d'entretien visent à entretenir la strate herbacée de manière à éliminer les espèces indésirables comme les Chardons et la Fougère Aigle au niveau des remblais près de la zone raclée et les surfaces ayant subies de forte minéralisation soit par mise à nue de la tourbe ou encore par des dépôts de terre.

Ce ne sont pas des travaux lourds de restauration mais des travaux qui évitent que les habitats évoluent vers des stades pré-forestiers. Le principe est d'éviter que le marais ne se boise trop. Le paysage des marais du Cotentin est très ouvert. La politique de gestion de la Fédération est donc de satisfaire à cet état de paysage notamment pour accueillir lors des migrations un nombre important d'oiseaux. Les recommandations faites pour le déboisement s'appliquent aussi dans ce cadre. La fougère aigle et les chardons bien présents aux alentours du grand étang sont des plantes qui présentent des difficultés d'éradication. Il faut intervenir systématiquement avant la mise à graines des plantes.

Il faut souligner que ces travaux sont exécutés avec du matériel peu mécanisé. La difficulté dans les marais est de pouvoir justement utiliser du matériel portant.



Photos 16,17 - Entretien des îles et des abords des étangs par la fauche - Source- S. Marie – FDCM



Photos 18,19 - Entretien des berges de l'étang et élagage des saules au niveau de l'émissaire de l'étang parcelle B – Source- S. Marie - FDCM

**En conclusion, ces travaux d'entretien sont à maintenir. Sur les sites en cours d'embroussaillage, de colonisation par les ligneux ou par certaines espèces envahissantes (la Molinie par exemple), des travaux d'ouverture (coupe, broyage, débroussaillage) seront généralement nécessaires pour diversifier les communautés, notamment en permettant aux petites espèces héliophiles de se développer. Une gestion en mosaïque permettant la juxtaposition de strates hétérogènes est alors recommandée. Les périodes d'entretien doivent permettre de limiter l'impact sur notamment l'avifaune nicheuse (à programmer en fin d'été).**

### 3.4 La gestion du réseau hydrographique et des niveaux d'eau

En périphérie de la réserve, les grands cours d'eau dont la Taute font partie du Domaine Public Fluvial. Ils sont gérés par des Associations Syndicales de Bas Fonds (A.S.) qui regroupent les propriétaires fonciers du marais. Leur objectif est de gérer les ouvrages de régulation (principalement des vannages sur des portes à flots) afin de se garantir des intrusions marines, de limiter les inondations et d'assurer le maintien de niveaux d'eau adaptés à l'activité agricole. Elles ont en charge l'entretien (faucardage et curage) du réseau hydraulique principal. L'entretien du réseau secondaire et tertiaire revient aux propriétaires riverains.

Sur la vallée de la Taute un règlement d'eau a été établi afin de prendre en compte les divers usages des marais. Il prévoit le maintien de zones inondées en nappes affleurantes entre le 15 décembre et le 15 février ainsi que le maintien d'un niveau minimal durant l'étiage. Le règlement du syndicat de bassin de la Taute n'autorise la fermeture des vannes que pendant la période allant du 15 décembre au 15 mars.

La gestion de l'eau est assurée à l'intérieur de la réserve par le personnel de la FDC.

Afin de conserver à cette zone son caractère de zone humide, notamment afin de favoriser les stationnements des oiseaux d'eau migrateurs, le gestionnaire a engagé des actions afin de maintenir au maximum des parties inondées.

De nombreux aménagements hydrauliques ont été créés par le gestionnaire afin de permettre des rétentions d'eau:

- en 1971 : le grand canal et les petits étangs,
- de 1974 à 1984: le grand étang,
- de 1977 à 1980 : les zones raclées,
- en 1984 : le fossé de nidification.
- en 1998 système de vannage a été mis en place en bordure de la Taute.

Les plus grandes surfaces en eau (étangs et zones raclées) ont été creusées au centre de la réserve dans la zone la plus haute ce qui limitait donc le maintien et l'augmentation du niveau d'eau.

La gestion de l'eau a été modifiée durant la période 2004-2008.

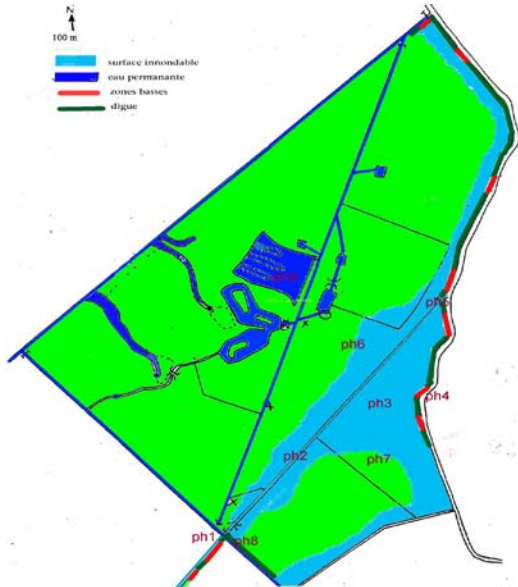
D'autres travaux ont été menés :

- comblement de zones basses en bordure de Taute
- modification de la vanne 2 avec une rehausse des 3 portes de 40 cm
- approvisionnement du grand canal et des petits étangs par l'amont (débordement de la rivière neuve côte 145)

L'objectif de ces opérations est d'envoyer les parcelles A, B et C par débordement de la rivière Neuve. Ce débordement a été provoqué par élévation de la vanne 2 (Rehausse des 3 portes de 40 cm et fractionnement d'une des portes en 3 éléments pour régler le débit. Ceci a eu pour effet de relever de manière sensible le niveau de l'eau sur 40 hectares (schéma et photos ci-dessous).



– source M. S. Marie - 2010



Zones basses comblées en bordure de Taute

1ere étape: le comblement des zones basses (surligné rouge)



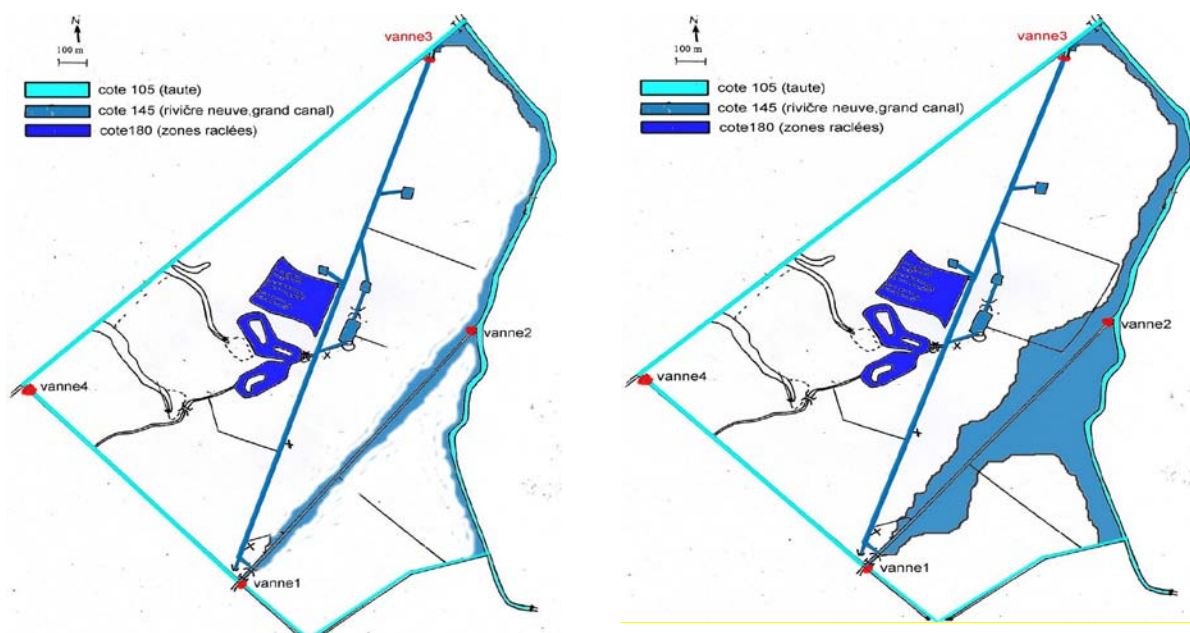
2eme étape:  
Modification de la vanne 2 - Rehausse des 3 portes de 40 cm

**ZONE INONDABLE MAXIMUM AVANT 2008**



Fractionnement d'une des portes en 3 éléments afin de régler le niveau d'eau

**ZONE INONDABLE MAXIMUM AUJOURD'HUI  
(environ 40 ha)**



Cartes 24 - Conséquence de la gestion hydraulique du marais par élévation du niveau des eaux  
Extrats rapport d'activité 2010 M. S. Marie



Photo 20 - vue du secteur de la Taute inondée en période hivernale

**En conclusion, la réserve est une portion de surface délimitée spatialement et connectée au reste du bassin versant. La gestion de la Réserve doit prendre en compte les effets de la zone périphérique. Comme rappelé précédemment, aucun suivi bathymétrique n'a été réalisé. Il est à prévoir dans le prochain plan de gestion. Pour que les effets de cette gestion hydraulique soient connus, il est indispensable de faire un état initial afin de connaître la réponse de la végétation aux nouvelles conditions hydriques du sol**

(inondation). Un effet positif pour l'accueil des oiseaux peut s'avérer pénalisant pour le maintien de la végétation originelle et une modification des habitats.

Compte tenu d'une qualité botanique et phytosociologique exceptionnelle et d'intérêt communautaire du marais, un suivi de la modification des habitats doit être réalisé systématiquement lors de l'engagement de travaux. Le gestionnaire doit anticiper les conséquences de sa gestion de manière à bien séparer les effets induits de sa gestion propre de ceux induits par la Nature. Le gestionnaire est donc perpétuellement guidé par la réponse des habitats et doit s'adapter en conséquence. C'est lui seul qui doit savoir moduler la ou les pratiques pour arriver aux buts fixés sur plan de gestion de cinq ans.

Enfin, une attention toute particulière doit être portée aux fonctionnements hydrologique et hydraulique des tourbières, leur alimentation hydrique étant de première importance puisqu'elle conditionne la turfigénèse et l'organisation des communautés vivantes. Des zones-tampons devraient être définies autour du site pour assurer leur intégrité hydrique en termes à la fois quantitatifs et qualitatifs, et la gestion intégrée à l'échelle des bassins versants. Les sites drainés doivent faire l'objet de travaux de restauration hydrique en bloquant les fossés de drainage à l'aide de barrages-seuils régulièrement disposés ou en les comblant à l'aide de tourbe.

### 3.5 La gestion cynégétique et la régulation des espèces nuisibles

#### A La chasse

Tout acte de chasse est interdit sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage.

#### B Battues administratives

Il apparaît nécessaire d'effectuer ponctuellement une régulation de la population de sangliers afin que les dégâts occasionnés aux cultures avoisinantes restent modérés.

Des battues administratives sont organisées.

Années	Nombre/dates des battues	Résultats/commentaires
2002-2003	20 novembre	0 dérangement de l'avifaune
2003-2004	21 novembre 12 décembre 27 février	Total 19 sangliers dérangement de l'avifaune
2006-2007	Novembre-décembre	6
2007-2008	juin 2008	2
2008-2009	Novembre-décembre	10
2009-2010	Novembre-décembre	10
2010-2011	Novembre-décembre	6

Dans les marais alentours, la chasse concerne principalement le gibier d'eau et on trouve des « gabions » (installation de chasse de nuit) autour de la réserve.

### C La régulation des espèces nuisibles

Cette régulation est réalisée conformément à l'arrêté constituant la réserve et à l'aide de cages pièges de catégorie 1.

Années	Méthode utilisée	Espèces et nombre d'individus
2002	Cages pièges cat. 1	Corneilles noires : 13 Vison d'Amérique : 1 Ragondins : 24 Rats musqués : 6
2003	Cages pièges cat. 1	6 renards

### 3.5 Les actions pédagogiques

Un bilan des actions pédagogiques développées sur la réserve des Bohons a été élaboré dans le cadre de la nouvelle rédaction du plan de gestion de la réserve (voir en annexe). Il a été présenté au comité de pilotage du mois de novembre 2010.

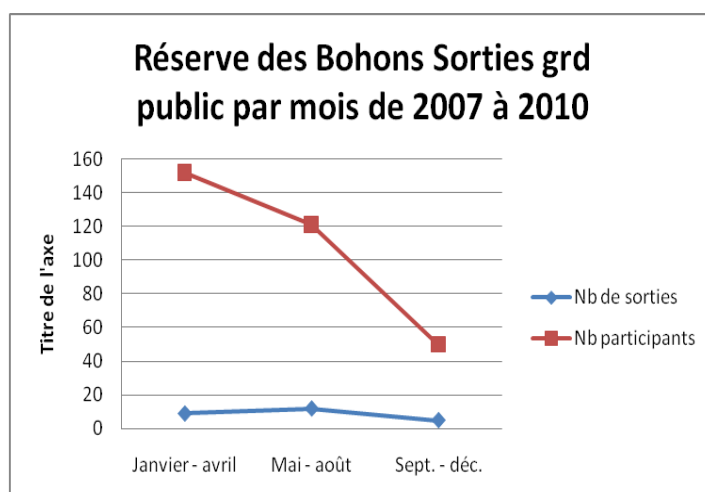
La majeure partie des actions prévues lors du précédent plan de gestion ont été mises en œuvre : notamment le panneau d'accueil et l'observatoire.

Une nouvelle passerelle a également été mise en place pour faciliter et sécuriser l'accès à l'observatoire. Un animateur a été recruté et une plaquette d'information créée.

#### Bilan de la fréquentation et de l'accueil par le grand public - années 2007 à 2010

Les données tenues à jour par l'animateur nature concernant le grand public laissent apparaître les résultats suivants :

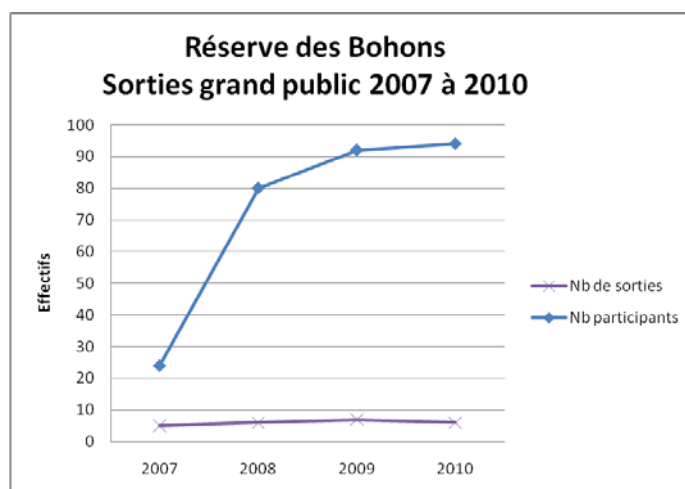
mois	Nb de sorties	Nb participants
Janvier - avril	9	152
Mai - août	12	121
Sept. - déc.	5	50





Le nombre de participants est en augmentation nette depuis 2008. Les moyens de communication utilisés font peu apparaître les communes en 2007, nettement plus par la suite.

Années	Nb de sorties	Nb participants
2007	5	24
2008	6	80
2009	7	92
2010	6	94



Les participants sont nombreux en début d'année. Leur origine est locale (Manche et alentours). Les touristes sont présents en juillet-août mais la fréquentation de ceux-ci reste limitée. Donc autant la cible locale est bien touchée, autant les touristes sont peu touchés. Si l'objectif de développer la fréquentation est retenu, il faudrait réfléchir à un renforcement de la stratégie de communication sur cette cible.

Concernant **les scolaires et les établissements d'enseignements agricoles**, 11 visites ont été organisées de septembre 2009 à juillet 2010 pour un total de 118 élèves accueillis. La fréquentation apparaît réduite au regard du nombre total d'élèves accueillis par la Fédération durant cette période soit 1709 (soit environ 13,2 % du total). L'absence d'un espace d'accueil explique pour partie cette situation.

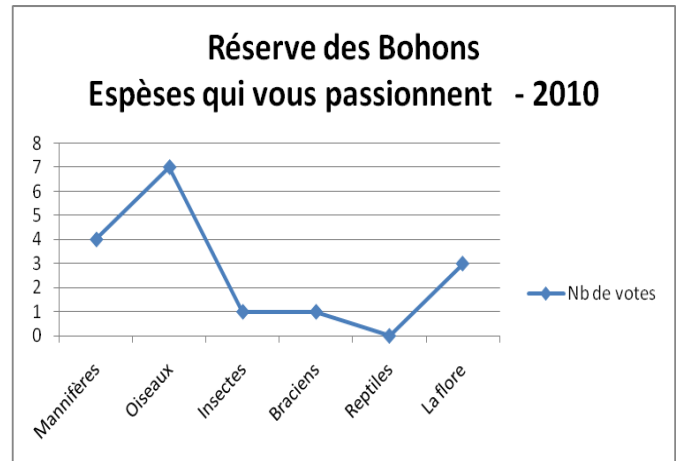
Animations scolaires & Etab. agricoles	Nb de sorties	Effectifs
Geffosses	11	137
Bohons	11	118
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>255</b>

En complément de ces données, une fiche enquête a été mise en place en été 2010 afin d'approfondir la connaissance des visiteurs.

Les 7 fiches retournées ne permettent pas une exploitation fiable. On peut noter cependant à ce jour une préférence des visiteurs pour : oiseaux – mammifères – flore.

Egalement toutes les fiches soulignent le bon encadrement avec l'animateur et la bonne organisation.

A noter également que seule une personne n'a pas indiqué son adresse électronique.



**Le site Internet** de la FDC 50 précise le planning annuel des visites et fait une présentation de la réserve avec de nombreuses informations. Ce site apporte une information très succincte sur la réserve et précise la possibilité d'effectuer des visites (via le site du Parc, de l'Office du Tourisme).

Pour les questions de sécurité liées à l'ouverture au public, il n'existe pas de **plan de sécurité**.

**L'accès des personnes handicapées** nécessite le recours à une expertise spécifique. Elle apparaît peu réaliste sur cette réserve.

Enfin le travail de **l'animateur** est essentiel à la fois pour la préparation des visites et leur bon déroulement.

Plusieurs pistes d'améliorations ont été présentées et débattues lors du comité de pilotage du 24 novembre 2010.

Propositions d'objectifs à inscrire au prochain plan de gestion (ou à mettre en œuvre sans autre formalité) :

1 Améliorer le panneauutage dans l'observatoire pour :

- les panneaux concernant les espèces,
- la présentation de la réserve et des partenaires (logos des structures cofinancières)

2 Concernant les scolaires : définir un programme de travail et réaliser des outils adaptés (voir les nombreux exemples présentés en comité de pilotage)

3 Concernant le suivi des visiteurs et scolaires, et la communication

- Continuer/développer le suivi des visiteurs et scolaires, notamment utiliser une fiche de suivi des visites permettant d'obtenir des informations qualitatives sur l'intérêt des visiteurs, leurs demandes, l'organisation, leurs origines etc. ;
- Traiter ces données et établir un rapport annuel ;
- Etablir un listing d'adresses email afin d'informer régulièrement les visiteurs des dates des visites, voire créer et diffuser une petite lettre d'information ;
- Ajuster les dates de visites à la demande (bien cibler le début d'année et les mois d'été)



- Créer une page spécifique du site de la FDC 50 sur le réseau Internet adapté aux cibles touristes et scolaires avec de nombreuses photos, illustrations, vidéo etc.

#### 5 Adoption d'un plan sécurité

Après débat, cet objectif est validé.

### 4 Bilan de la concertation

La concertation avec tous les acteurs concernés a été menée à travers 4 réunions du comité de pilotage ainsi que d'une façon informelle en dehors de ce cadre (voir les comptes rendu en annexe).

Date/lieu	Nature	objet
15 avril 2010 Siège FDC de la Manche	Comité de pilotage	Lancement de la concertation Présentation de la procédure
15 juin 2010 Réserve des Bohons	Comité de pilotage	Réflexions/débats <i>in situ</i> sur les problématiques de gestion
24 novembre Siège FDC de la Manche	Comité de pilotage	Présentation du diagnostic Adoption des objectifs de gestion
Siège FDC de la Manche	Comité de pilotage	Présentation du plan de gestion

La première réunion du comité de pilotage a permis de présenter les opérateurs et la démarche visant à la rédaction d'un nouveau plan de gestion.

Lors de cette première réunion, il avait été décidé de réunir les membres de ce comité sur le terrain afin d'aborder *in situ* les problématiques de gestion.

Cette seconde réunion s'est tenue le 15 juin 2010 à la réserve des Bohons.



Photo 21 - Présentation et rappel des objectifs de la visite de terrain – juin 2010



Photo 22 - Point sur la végétation hydrophile qui colonise la zone inondée en hiver – juin 2010

Le débat porta sur de nombreux points comme sur l'entretien de la ripisylve (végétation du bord de la rivière). Une frange même réduite de roselière pourrait être conservée afin de mieux stabiliser les berges et apporter une diversification aux milieux sur ce secteur.



Photo 23 - Point sur la végétation de la parcelle située à l'est de la rivière neuve – juin 2010

Plusieurs haltes sont effectuées afin de constater la végétation présente et tenter d'en comprendre les raisons. Le décapage d'une partie de la tourbe effectuée il y a quelques années a conduit à l'apparition de plantes des bas-marais tourbeux.



Photo 24 - Secteur central - Travaux de déboisement – avril 2010



Photo 25 - Secteur central –canal – tracé rectiligne et berges abruptes – juin 2010



Photo 26 - Secteur étangs Anglais – parcelle étrepée – juin 2010



Photo 27 - Secteur étangs Anglais – parcelle étrepée – M. Bignon – juin 2010

Le débat porta sur l'entretien par la fauche et/ou le pâturage extensif. Dans une ancienne fosse étrepée, un pâturage alterne avec une fauche. Cet aménagement suivi d'un entretien mixte a conduit à l'apparition de Linaigrettes et de plantes des bas-marais caractéristiques. Cette action est une action positive. Il faut rechercher l'historique de son entretien et en comprendre mieux son fonctionnement afin de la maintenir, voire développer cette gestion sur les parcelles périphériques.



Photo 28 - Le groupe de travail sur la parcelle à Molinie – juin 2010



Photo 29 - M. Bignon sur un faciès à sphaignes actives – juin 2010



Photo 30 - Limite de la fauche effectuée tous les 2 ans – juin 2010





Photo 31 - La tourbière apparaît active avec production de sphaigne



Photo 32 -Fauche sans exportation –juin 2010



Photo 33 - Débat sur le programme pédagogique dans l'observatoire de l'étang principal – juin 2010

La réunion du 24 novembre 2010 a donné lieu à la présentation des différentes études et diagnostics. Il s'est avéré que des données complémentaires étaient à collecter et à adresser aux membres (volet oiseaux notamment). Des objectifs de gestion ont été débattus et adoptés.

La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue le .....

Elle a permis un nouveau débat sur certains objectifs à retenir et recueillir l'avis général du comité de pilotage sur la rédaction du plan de gestion.

Le plan de gestion a été finalisé et adopté par la Fédération le.....pour la période courant du .....au .....

## 5 Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion fixés dans le présent plan de gestion 2011 -2015 s'inspirent de ceux issus des précédents plans de gestion et tiennent compte de ceux fixés par le DOCOB Natura 2000 daté de novembre 2010.

Par cohérence de gestion, les intitulés des objectifs et des actions utilisés dans le DOCOB Natura 2000 ont été repris en tant que de besoin pour la rédaction.

A titre d'introduction, il est à noter que la partie enjeux portant sur la zone de la Basse-Taute du DOCOB Natura 2000 (p. 69) souligne la nécessité du « *Maintien de la diversité des pratiques de gestion (agricoles, cynégétiques, ...)* ».

Elle souligne pour la RCFS des Bohons la nécessité de la mise en œuvre d'une gestion différenciée au regard des autres territoires du secteur et les garanties apportées par l'existence d'un plan gestion. Le plan de gestion de la réserve (1998-2004) est noté comme en cohérence avec les enjeux du document d'objectifs.

### Six objectifs ont été définis pour la période 2011-2015 :

#### 1 Poursuivre et améliorer les actions d'inventaires et de suivis faune - flore - habitats et eau

##### 1.1 Amélioration des connaissances

Les diagnostics menés en 2010 et 2011 ont mis en évidence des lacunes dans la connaissance des habitats et espèces. Un travail d'inventaire est donc à développer pour ce qui concerne notamment **l'avifaune** (rôle des genets et passereaux notamment), **l'entomofaune, les batraciens et l'ichtyofaune**.

Un travail spécifique est à engager pour ce qui concerne le ***Damier de la Succise***. La définition d'actions de conservation nécessite des investigations plus poussées sur son écologie locale. Un travail d'inventaire est à mener sur l'inventaire des toiles communautaires.

##### 1.2 Suivi et évaluation du patrimoine et de sa gestion

Le suivi des habitats et espèces est essentiel pour l'évaluation de la mise en œuvre des actions de gestion ainsi que, si nécessaire, l'ajustement des objectifs de gestion. L'évaluation préalable des impacts éventuels et le suivi des travaux à engager sont également à mettre en œuvre.

Le suivi actuel doit être renforcé dans sa régularité et dans ses méthodes. Une (des) base(s) de données centralisant et permettant de tenir à jour les données scientifiques collectées par tous les acteurs intervenants sur le site est (sont) à mettre en place. Un outil de type SIG serait idéal.

##### 1.3 Bilan initial et suivi à long terme du cycle et de la gestion de l'eau

L'état et la gestion du réseau hydrographique et des milieux associés (étangs, tourbière, etc.) sont des facteurs clef du bon fonctionnement de la réserve (préservation des espèces et habitats). Il est nécessaire de dresser un bilan initial et de mettre en place un suivi à long terme du cycle et de la gestion de l'eau.

## 2 Maintien de la diversité des pratiques de gestion et maintien d'un paysage ouvert

La gestion agro-pastorale actuelle doit être maintenue dans sa diversité (pâturage, fauche etc.). Cette gestion doit garantir l'ouverture du milieu au profit des oiseaux et de la flore des milieux ouverts. Cette gestion en mosaïque permet d'offrir une bonne diversité d'habitats. L'accent devra être mis sur le soutien au pâturage.

## 3 Prévention de l'assèchement des sols durant l'étiage / présence d'une nappe d'eau affleurante hivernale / développement d'une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages

Les végétations tourbeuses, les végétations aquatiques des fossés mais aussi bon nombre d'oiseaux sont fortement dépendants du maintien de niveaux d'eau dans les sols et le réseau hydrographique. De la fin de l'automne au début du printemps, la présence d'une nappe d'eau affleurante (et plus précisément d'une mosaïque de hauteurs d'eau) est favorable aux stationnements des oiseaux d'eau ; elle permet également la recharge de la nappe des tourbes nécessaire à leur conservation.

## 4 Maintien/amélioration de la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés

Les anatidés se regroupent en journée sur les surfaces en eau de la réserve. Les principales caractéristiques recherchées sont la présence d'eau et la tranquillité. Les plans d'eau et leurs abords sont progressivement colonisés par la végétation. Afin de favoriser les stationnements des oiseaux d'eau, il est nécessaire de contrôler le développement de cette végétation ou de boisements. Pour les espèces herbivores comme le Canard siffleur ou les Oies, la présence de zones de gagnage (prairies) à proximité immédiate est également essentielle.

## 5 Maintien et développement des habitats des espèces de roselières et des limicoles

La présence plus marquée de bande de roselière le long du réseau hydrographique est à développer sur le site afin d'augmenter les capacités d'accueil du site pour les espèces qui y sont inféodées (passereaux paludicoles, anatidés notamment).

Le Plan National de Restauration du Butor, récemment validé, affiche un enjeu de reconquête du niveau de population des années 70 (500 mâles chanteurs contre 300 aujourd'hui). Des zones plus importantes pourraient être développées (en faveur du Butor étoilé).

Egalement la présence de zones favorables aux limicoles est à maintenir, voire développer.

## 6 Poursuite et structuration des actions pédagogiques

Les actions pédagogiques développées par le gestionnaire doivent être maintenues. Elles nécessitent des améliorations afin de développer le volume d'activité, adapter les outils pédagogiques à certains visiteurs (scolaires), assurer un meilleur suivi des visiteurs et se conformer aux règles applicables en matière d'accueil du public.



## 6 Programme d'actions

Six objectifs ont été définis pour la période 2011-2015. Le programme d'actions vise à définir les actions susceptibles d'atteindre ces objectifs. Il est sujet à évolution tout au long de la durée de l'application du plan de gestion afin de tenir compte de l'évolution de la situation locale, des conditions matérielles et humaines disponibles et des éventuelles subventions octroyées pour sa mise en œuvre.

Les fiches actions composant le programme d'actions détaillent les opérations à entreprendre, les secteurs concernés, les partenaires potentiels, les calendriers, une première évaluation des coûts et les financeurs potentiels.

Elles tiennent compte des fiches actions adoptées pour le DOCOB Natura 2000.

Fiche action 1 Inventaires et suivis Faune - Flore - Habitats 2011-2015

Fiche action 2 Bilan et suivi du réseau hydrographique et des milieux connexes

Fiche action 3 Gestion agro-pastorale

Fiche action 4 Gestion de l'eau

Fiche action 5 Gestion spécifique des habitats des anatidés et limicoles – Roselières et habitats favorables aux limicoles

Fiche action 6 Poursuite et structuration des actions pédagogiques et de communication

## Fiche action n° 1 Inventaires & Suivis F.F.H.

**Titre :** Inventaires et suivis Faune - Flore – Habitats 2011-2015

<b>Département :</b> Manche	<b>Types de milieux :</b> tous
<b>Commune(s) :</b> Saint Georges de Bohon	<b>Fiches actions du DOCOB Natura 2000 :</b> mesures 29,30, 32,33,
<b>Unités de gestion concernée :</b> intégralité du site	<b>Habitats et espèces concernés :</b> Avifaune migratrice - Avifaune nicheuse dont Passereaux et Rôle des Genets -
<b>Superficie concernée :</b> intégralité du site	Entomofaune dont Damier de la Succise- Batraciens- Reptiles - itchyofaune - Flore et Habitats dont tourbière

**Objectifs de gestion retenus :** Poursuivre et améliorer les actions d'inventaires et de suivis faune - flore - Habitats

**Enjeux :** la connaissance des espèces et habitats a été notée pour certains groupements comme insuffisante soit dans les méthodologies mises en œuvre, soit pour les espèces et habitats suivis. Le suivi de l'avifaune nicheuse (passereaux notamment) est à développer ainsi que le suivi de deux espèces à forte valeur patrimoniale. Le suivi de l'Entomofaune et des batraciens est à mettre en place. Une centralisation des données est également apparue à mettre en œuvre (création d'une Base de Données de la réserve).

**Descriptif de l'action :** (voir les protocoles préconisés dans la partie diagnostic du plan de gestion)

Principe :

Centralisation des données : création d'une **Base de données Faune –Flore – Habitats – travaux de gestion**

Avifaune :

- Définition de l'application locale des protocoles nouveaux à mettre en œuvre
- Centralisation des observations (création d'une Base de données)
- suivi des anatidés, foulque et limicoles migrateurs et hivernants
- suivi annuel des peuplements ornithologiques nicheurs
- Recherche spécifique **Rôle des genets**

Entomofaune et batraciens/reptiles :

- Définition de l'application locale des protocoles à mettre en œuvre
- **Damier de la Succise :** suivi annuel (caractérisation des populations adultes et caractérisation de l'habitat)

Habitats et flore :

- Evaluation de l'état de l'évolution et de conservation des **milieux tourbeux**
- **Suivi annuel de l'évolution du couvert végétal**

Animation :

- Relation avec les partenaires et coordination des travaux, et suivis
- Montage de dossiers de demandes de subventions
- Suivis administratif et financier

Réserve des Bohons – Plan de gestion 2011-2015 - page 79

Calendrier et rythme : toute l'année

Types de travaux : études - suivis scientifiques

**Indicateur(s) de suivi** : nombre de protocoles mis en œuvre – résultats des inventaires – Bilan d'activité annuel

**Calendrier (indicatif):**

Opération/ Année	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Animation</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Etudes et suivis</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Objet</b>	création Base de données (BDD) + def. protocoles Avifaune – Entomofaune – Batraciens/reptiles – itchyofaune et suivi couverture végétale	Inventaires Avifaune - Entomo Batraciens/Reptiles + Etude Tourbière + Rôle des Genets + Damier couverture végétale BDD enregistrement	Inventaires Avifaune - Entomo Batraciens/Rep. + Etude Tourbière + Rôle des Genets + Damier couverture végétale + Itchyofaune BDD enregistrement	Inventaires Avifaune - Entomo Batra./Rept. couverture végétale BDD engr.	Inventaires Avifaune - Entomo Batra./Rep. couverture végétale BDD engr.

**Maître d'ouvrage** (commanditaire des travaux) : Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche

**Maître d'œuvre** (exécution des travaux) : FDC et prestataires à déterminer

**Coûts de l'opération** : (estimation TTC, prix journée frais personnels et matériels estimation à 500 €. TTC)

Base de données : matériel spécifique (PC et logiciels) – enregistrement des données antérieures – mise en place = 5000 à 10 000 €. ; puis enregistrement des données par l'animateur

Suivi scientifique :

- suivi avifaune : 30 000 à 40 000 €.TTC/ an (1 journée/semaine/12mois)
- suivi batraciens/reptiles : 5000 à 10 000 €.TTC /an
- suivi entomofaune : 5000 à 10 000 €.TTC /an
- suivi couverture végétale : 5000 à 10 000 €.TTC /an

Animation : 30 000 à 40 000 €. 1j/semaine/an (intégrant une coordination de tous les suivis faune-flore)

Soit un total :

- d'environ 50 000 €. pour 2012 avec création d'une BDD, achat matériel PC etc. et définition des protocoles, lancement des partenariats, élaboration des dossiers de demande de subvention (animation)
- d'environ 100 000 €. en moyenne pour 2013 (année de lancement des nouvelles études et animation)

**Plan de financement indicatif en % :**

Ce plan de financement a été dressé à titre indicatif. Sans être exhaustif, il permet d'identifier les premiers partenaires financiers susceptibles de participer au financement de l'action et le pourcentage de leur participation. Un plan de financement réel permettant d'engager concrètement l'action reste à élaborer précisément.

Années	Opérations	Financeurs potentiels						Total
		Fonds Européens	Ministère chargé environnement	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Général	Autofinancements –FDC Manche	
2012	Animation	30%	?	50%	?	?	20%	100 %
	Base de données	30%		50%			20%	100 %
	Etudes & suivis	30%		50%			20%	100 %
2013	Animation	30%		50%			20%	100 %
	Etudes & suivis	30%		50%			20%	100 %

## Fiche action n° 2 Réseau hydrographique

**Titre** : Bilan et suivi du réseau hydrographique et des milieux connexes

<b>Département</b> : Manche	<b>Types de milieux</b> : réseau hydrographique et milieux associés (étangs, tourbière, etc.)
<b>Commune(s)</b> : Saint Georges de Bohon	<b>Fiche action du DOCOB Natura 2000</b> : mesure 5,
<b>Unités de gestion concernée</b> : intégralité du site	<b>Habitats et espèces concernés</b> :
<b>Superficie concernée</b> : indéterminée	Avifaune migratrice Avifaune nicheuse dont Passereaux et Râle des genets Entomofaune (libellules notamment) Batraciens, Reptiles, Itchyofaune Flore et Habitats dont tourbière

**Objectifs de gestion retenus** : Bilan initial et suivi à long terme du cycle et de la gestion de l'eau et Maintien/amélioration de la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés

**Enjeux** : la circulation et la gestion de l'eau sont des facteurs déterminants pour la présence et le maintien de la flore et de la faune sauvage en zone humide. L'état et la gestion réseau hydrographique et des milieux associés (étangs, tourbière, etc.) sont essentiels. Aucun bilan précis ainsi qu'un suivi annuel n'existe. Il est nécessaire de dresser un bilan initial et de mettre en place un suivi à long terme du cycle et de la gestion de l'eau. Le maintien de la réserve en zone humide suffisamment inondée doit permettre de créer des conditions favorables aux remises diurnes des anatidés.

### **Descriptif de l'action :**

#### Principe :

-Réalisation d'une **étude hydrologique et bathymétrique** (voir à titre d'exemples le travail mené par la PNR MCB ainsi que l'étude hydrologique du Sage de la Lys et le cahier des charges de l'étude préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle gestion de l'eau des étangs du système « Fangassier-Galabert-Beauduc »). Ces études devront également permettre de **définir un protocole de suivi à long terme** ainsi que **les moyens nécessaires**.

- Installation d'un dispositif de suivi à long terme

Calendrier et rythme : toute l'année

Types de travaux : étude

Animation :

- Relation avec les partenaires et coordination des travaux, et suivis
- Montage de dossiers de demandes de subventions
- Suivis administratif et financier

**Indicateur(s) de suivi** : deux rapports d'études, installation sur le terrain d'un dispositif de suivi, puis un rapport annuel de suivi



**Calendrier (indicatif):**

Opération/ Année	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Animation</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Etudes</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Objet</b>	étude hydrologique et bathymétrique	étude hydrologique et bathymétrique suite	Installation d'un dispositif de suivi et suivi	Suivi annuel	Suivi annuel

<b>Maître d'ouvrage</b> (commanditaire des travaux) : Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche	<b>Maître d'œuvre</b> (exécution des travaux) : FDC et prestataires à déterminer
---	--

**Coûts de l'opération** : (estimation TTC, prix journée frais personnels et matériels estimation à 500 €. TTC)

- Etude hydrologique : 10 000 €.
- Etude bathymétrique : 10 000 €.
- Installation du réseau de suivi : 15 000 €.
- Suivi annuel à partir de 2013 : 9000 €. 1,5 j/mois/an
- Animation : 6 000 €. 1j/mois/an

**Plan de financement indicatif en % :**

Ce plan de financement a été dressé à titre indicatif. Sans être exhaustif, il permet d'identifier les premiers partenaires financiers susceptibles de participer au financement de l'action et le pourcentage de leur participation. Le plan de financement réel permettant d'engager concrètement l'action reste à élaborer précisément.

Années	Opérations	Financeurs potentiels						Total
		Fonds Européens	Ministère chargé environnement	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Général	Autofinancements –FDC Manche	
2011/ 2012	Animation	30%	?	50%	?	?	20 %	100 %
	Etudes	30%		50%			20 %	100 %
2012/ 2014	Dispositif de suivi	30 %		50%			20%	100 %
	Suivi	30 %		50%			20%	100 %

## Fiche action n° 3 Gestion agro-pastorale

**Titre :** Gestion agro-pastorale

<b>Département :</b> Manche	<b>Types de milieux :</b> prairies humides
<b>Commune(s) :</b> Saint Georges de Bohon	<b>Fiches actions du DOCOB Natura 2000 :</b> mesures 1,2
<b>Unités de gestion concernée :</b> intégralité du site	<b>Habitats et espèces concernés :</b> Avifaune migratrice Avifaune nicheuse dont Passereaux et Râle des genets Entomofaune dont Damier de la Succise Flore et Habitats dont tourbière
<b>Superficie concernée :</b> 70 à 80% du site (estimation)	

**Objectifs de gestion retenus :** Maintien de la diversité des pratiques de gestion et maintien d'un paysage ouvert

**Enjeux :** La gestion agro-pastorale actuelle doit être maintenue dans sa diversité (pâturage et fauche). Cette gestion doit garantir l'ouverture du milieu au profit des oiseaux et de la flore des milieux ouverts. Cette gestion en mosaïque permet d'offrir une bonne diversité d'habitats. L'accent devra être mis sur le soutien au pâturage. Un meilleur suivi de l'impact de cette gestion sur la flore est à mettre en œuvre.

**Descriptif de l'action :** (voir les protocoles préconisés en annexe de la partie diagnostic ou du plan de gestion)

Pâturage :

- Maintien du pâturage extensif (carte 2010 ci-dessous à titre indicatif)
- Maintien d'une mixité du pâturage Equin - Bovin
- suivi des animaux
- suivi/restauration des clôtures

Fauche :

- Maintien d'une fauche en mosaïque biannuel le (carte2010 ci-dessous à titre indicatif)
- Fauche selon les recommandations de la Fédération (dates et méthodes)

Suivi scientifique :

- suivi tous les deux à trois ans de l'évolution de la flore sur les zones exploitées (voir fiche action n°1)
- suivi annuel de la nidification avifaunistique (voir fiche action 1)

Animation :

- Relation avec les partenaires et coordination des actions de gestion
- Suivis administratif et financier
- Montage de dossiers de demandes de subventions

Calendrier et rythme : printemps - été - automne

Types de travaux : action de gestion et suivis scientifiques

**Indicateur(s) de suivi :** nombre d'ha pâturés et fauchés par an – résultats des suivis – Bilan d'activité annuels

**Calendrier (indicatif):**

Opération/ Année	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Animation</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Travaux et suivis</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Objet</b>	Fauche et pâturage Suivi nidif. avifaune	Fauche et pâturage Suivi nidif. Avifaune Suivi flore	Fauche et pâturage Suivi nidif. avifaune	Fauche et pâturage Suivi nidif. avifaune Suivi flore	Fauche et pâturage Suivi nidif. Av

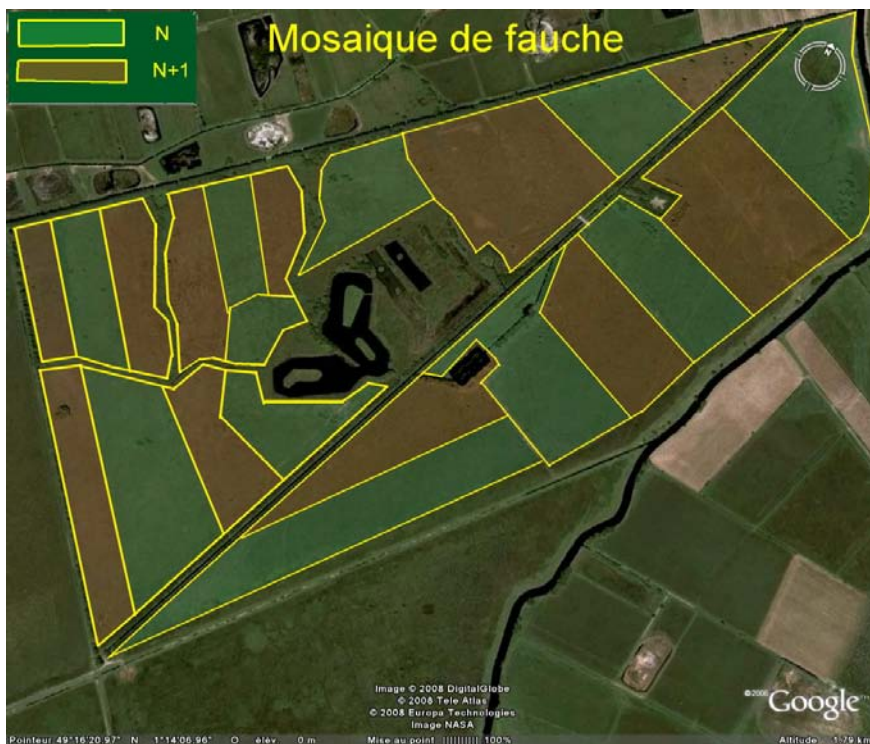
<b>Maître d'ouvrage</b> (commanditaire des travaux) : Fédération des Chasseurs de la Manche	<b>Maître d'œuvre</b> (exécution des travaux) : FDC et à déterminer
--	---

<p><b>Coûts de l'opération</b> : (estimation TTC, prix journée frais personnels et matériels estimation à 500 €. TTC)</p> <p><u>Pâturage</u> : XXXX €. /an</p> <p><u>Fauche</u> : XXXX €. /an</p> <p><u>Suivi scientifique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- flore : 5000 à 10 000 €.TTC /an, coût à intégrer au programme de suivi (fiche action 1)</li> <li>- nidification avifaune : 5000 à 10 000 €.TTC /an, coût à intégrer au programme de suivi (fiche action 1)</li> </ul> <p><u>Animation</u> : 6 000 €. 1j/mois/an (compte tenu des autres coûts d'animation)</p> <p>Soit un total - d'environ XXXXXXXX€. pour 2011</p> <p>- d'environ XXXXXXXXXXXX€. pour 2012</p>
--

**Plan de financement indicatif en % :**

Années	Opérations	Financeurs potentiels						Total
		Fonds Européens	Ministère chargé environnement	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Général	Autofinancements –FDC Manche	
2011	Animation	30%	?	50%	?	?	20 %	100 %
	Pâturage/ fauche							100 %
	suivis	30%	?	50%	?	?	20 %	100 %
2012	Animation	30%	?	50%	?	?	20 %	100 %
	Pâturage/ fauche							100 %
	suivis	30%	?	50%	?	?	20 %	100 %

Cartes annuelles de pâturage et de fauche ci-dessous



Mosaïque de fauche actuellement en vigueur (extrait rapport d'activité 2010 M. S. Marie)

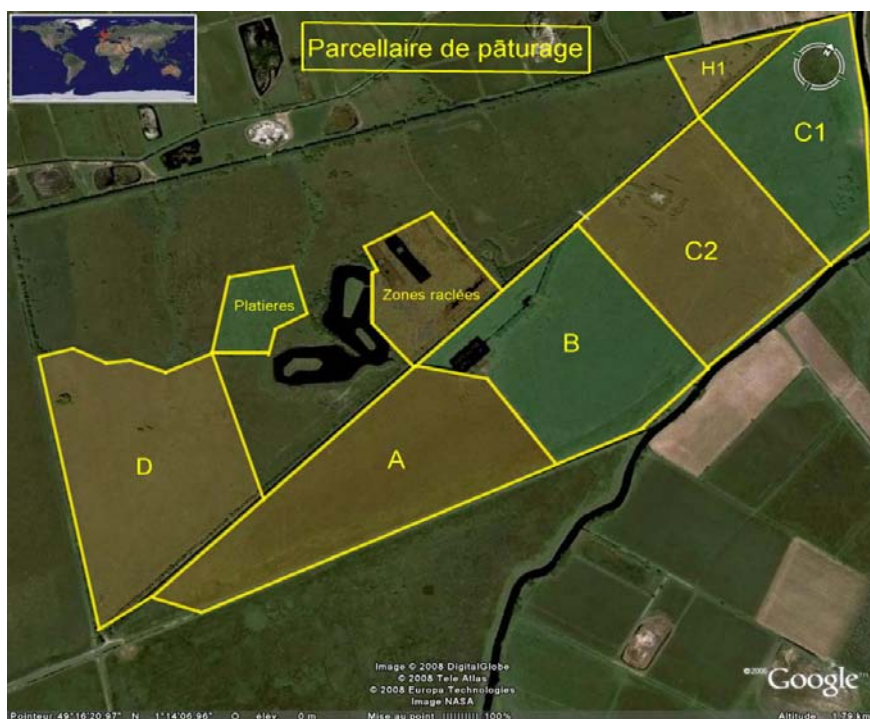


Schéma pastoral actuellement en vigueur (extrait rapport d'activité 2010 M. S. Marie)

## Fiche action n° 4 Gestion de l'eau

**Titre :** Gestion de l'eau

**Objectifs de gestion retenus :** Prévention de l'assèchement des sols durant l'étiage / présence d'une nappe d'eau affleurante hivernale / développement d'une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages et Maintien/amélioration de la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés

<b>Département :</b> Manche	<b>Types de milieux :</b> réseau hydrographique, zones inondables de débordement, étangs et autres pièces d'eau, et ouvrages
<b>Commune(s) :</b> Saint Georges de Bohon	
<b>Unités de gestion concernée :</b> intégralité du site	<b>Fiches actions du DOCOB Natura 2000 :</b> mesures 5, 15, 17,25
<b>Superficie concernée :</b> indéterminée	
<b>Habitats et espèces concernés :</b>	
Avifaune migratrice	
Avifaune nicheuse dont Passereaux et Râle des genets	
Entomofaune (libellules notamment)	
Batraciens- reptiles	
Flore et Habitats dont tourbière	

**Enjeux :** Le maintien de la réserve en zone humide suffisamment inondée doit permettre de prévenir un assèchement des sols, de maintenir le caractère humide de la réserve pour l'ensemble des groupements Faune-Flore-Habitats et créer des conditions favorables aux remises diurnes des anatidés.

### Descriptif de l'action :

#### Principe :

- Gestion de l'eau et du réseau hydrographique au quotidien
- Entretien/curage des étangs et autres pièces d'eau, et des canaux et fossés
- Etude d'incidences et étude d'impacts (droit de l'eau et Natura 2000)
- Suivi au moyen des protocoles et outils à mettre en place (voir action 2)

#### Animation :

- Relation avec les partenaires et coordination des travaux de gestion et de suivis
- Montage de dossiers de demandes de subventions
- Suivis administratif et financier

Calendrier et rythme : toute l'année

Types de travaux : action de surveillance des personnels et ajustement régulier, étude

**Indicateur(s) de suivi :** maintien du caractère humide de la réserve dans les critères à définir (côtes à définir) et rapport d'étude annuel

### Calendrier (indicatif):

Opération/ Année	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Animation</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Etudes</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Gestion/travaux</b>	Gestion de l'eau /entretien du réseau	Gestion de l'eau/entretien et du	Idem Gestion,	Idem Gestion,	Idem Gestion,



	hydrographique	réseau hydrographique	entretien	entretien	entretien
<b>Maître d'ouvrage</b> (commanditaire des travaux) : Fédération des Chasseurs de la Manche			<b>Maître d'œuvre</b> (exécution des travaux) : Fédération des Chasseurs de la Manche et prestataires		

**Coûts de l'opération** : (estimation TTC, prix journée frais personnels et matériels estimation à 500 €. TTC)  
 Gestion de l'eau, du réseau hydrographique : 9000 €/an (1.5 journée/mois/12mois)  
 Entretien curage : 5000 à 10 000 €/an  
 Etudes d'impact (droit de l'eau et Natura 2000) : à évaluer au cas par cas  
 Suivi du réseau hydrographique (avec les protocoles et outils mis en place à partir de 2013) :9000 €. / an (1.5 journée/mois/12mois)  
 Animation : 6000€ ./an (1 journée/mois/12mois)

**Plan de financement indicatif en % :**

Années	Opérations	Financeurs potentiels						Total
		Fonds Européens	Ministère chargé environnement	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Général	Autofinancements –FDC Manche	
2011/ 2012	Animation	30%	?	50%	?	?	20 %	100 %
	Gestion Eau/entretien							100 %
	Etude/suivi	30%	?	50%	?	?	20 %	100 %
2012/ 2014	Animation	30%	?	50%	?	?	20 %	100 %
	Gestion Eau/entretien							100 %
	Etudes/suivi	30%	?	50%	?	?	20 %	100 %

## Fiche action n° 5 Roselières & habitats favorables aux limicoles

**Titre :** Gestion spécifique des habitats des anatidés et limicoles – Roselières et habitats favorables aux limicoles

<b>Département :</b> Manche	<b>Types de milieux :</b> tous
<b>Commune(s) :</b> Saint George de Bohon	<b>Fiches actions du DOCOB Natura 2000 :</b> mesures 10, 23, 24
<b>Unités de gestion concernée :</b> intégralité du site	<b>Habitats et espèces concernés :</b> Avifaune migratrice Avifaune nicheuse dont Passereaux et Râle des genets Entomofaune dont Damier de la Succise Batraciens, Reptiles Flore et Habitats dont tourbière
<b>Superficie concernée :</b> intégralité du site	

**Objectifs de gestion retenus :** Maintien/amélioration de la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés  
Maintien et développement des habitats des espèces de roselières et des habitats favorables aux limicoles

**Enjeux :** Les anatidés se regroupent en journée sur les surfaces en eau de la réserve. Les plans d'eau et leurs abords sont progressivement colonisés par la végétation. Afin de favoriser les stationnements des oiseaux d'eau, il est nécessaire de contrôler le développement de cette végétation ou de boisements.  
Parallèlement, la présence plus marquée de bandes de roselière le long du réseau hydrographique est à développer sur le site afin d'augmenter les capacités d'accueil du site pour les espèces qui y sont inféodées (passereaux paludicoles, anatidés notamment). Egalement la présence de zones favorables aux limicoles est à maintenir, voire développer. L'ensemble doit être mené en tenant compte de la nécessaire quiétude des oiseaux migrateurs ainsi que le respect des cycles de reproduction (anatidés, passereaux, Butor etc.)

**Descriptif de l'action :** (voir les protocoles préconisés en annexe de la partie diagnostic ou du plan de gestion)

Principe :

1 Entretien annuel (ou tous les deux ans) des abords des plans d'eau par fauche/coupe manuelle

Entretien qui devra être réalisé hors période de nidification de l'avifaune dont les passereaux (soit en aout-début septembre). Au besoin éclaircissement de la végétation boisée mais attention au maintien de la ripisylve pour le bon maintien des berges (en référence à la mesure 23 du DOCOB Natura 2000)

2 Ripisylve du réseau hydrographique et bandes de roselière

Il sera maintenu, voire développé des bandes de roselière le long du réseau hydrographique. En fonction des secteurs, ces bandes pourront être plus ou moins large (si possible de 1 à 2 mètres). L'objectif doit correspondre à celui de la fiche 10 du DOCOB. Ces roselières seront fauchées (avec exportation des matériaux de fauche) en mosaïque tous les 3 à 4 ans hors période de nidification de l'avifaune (Août – début septembre).

3 Habitats à limicoles

Ces milieux seront maintenus, si possible développés par des actions de fauches rases et de mise en eau réduites conformément aux conditions connues favorables à la présence de ces espèces.

4 Pour tous ces travaux, ceux susceptible d'avoir un impact significatif nécessiteront un suivi spécifique au plan

scientifique (analyse au cas par cas).

**5 Animation :**

- Relation avec les partenaires et coordination des travaux, et suivis
- Montage de dossiers de demandes de subventions
- Suivis administratif et financier

**Calendrier et rythme :** toute l'année

**Types de travaux :** travaux d'entretien annuels ou en rotation sur plusieurs années en mosaïque - (ou étude - suivis scientifiques )

**Indicateur(s) de suivi :** surface entretenue - surface de roselière et son évolution – volume des travaux d'entretien annuel – surface en platière et son évolution - Bilan d'activité annuel

Opération/ Année	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Animation</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Entretien - suivi</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Objet</b>	Alternance de fauche coupes etc. Création de micro-milieus en mosaïque	Alternance de fauche coupes etc. Création de micro-milieus en mosaïque	idem	idem	idem

**Calendrier (indicatif):**

**Maître d'ouvrage** (commanditaire des travaux) :  
Fédération des Chasseurs de la Manche

**Maître d'œuvre** : (exécution des travaux) : Fédération  
des Chasseurs de la Manche et à déterminer

**Coûts de l'opération :** (estimation TTC, prix journée frais personnels et matériels estimation à 500 €. TTC)

1 Entretien annuel (ou tous les deux ans) des abords des plans d'eau par fauche/coupe manuelle

Temps passé - Achat matériel ?

2 Ripisylve du réseau hydrographique et bandes de roselière

Temps passé - Achat matériel ?

3 Habitats et platières à limicoles

Temps passé - Achat matériel ?

4 Suivi scientifique ? Animation : XXXX €. 1j/mois/an

**Plan de financement indicatif en % :**

Années	Opérations	Financeurs potentiels						Total
		Fonds Européens	Ministère chargé environnement	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Général	Autofinancements –FDC Manche	
2011	Animation							100 %
	Entretien							100 %
	suivi							100 %
2012	Animation							100 %
	Base de données							100 %
	suivi							100 %

## Fiche action n° 6 Pédagogie

**Titre** : Poursuite et structuration des actions pédagogiques et de communication

<b>Département</b> : Manche	<b>Types de milieux</b> : tous
<b>Commune(s)</b> : Saint Georges de Bohon	<b>Fiche action du DOCOB Natura 2000</b> : mesure 27 et 24
<b>Unités de gestion concernée</b> : intégralité du site	<b>Habitats et espèces concernés</b> : Avifaune migratrice Avifaune nicheuse dont Passereaux et Râle des genets Entomofaune – Batraciens -Reptiles Flore et Habitats
<b>Superficie concernée</b> : intégralité du site	

**Objectifs de gestion retenus** : Poursuite et structuration des actions pédagogiques et de communication

**Enjeux** : Les actions pédagogiques développées par le gestionnaire doivent être maintenues. Elles doivent garantir la quiétude des espèces. Elles nécessitent des améliorations afin de développer le volume d'activité, adapter les outils pédagogiques à certains visiteurs (scolaires), assurer un meilleur suivi des visiteurs et se conformer aux règles applicables en matière d'accueil du public.

**Descriptif de l'action** : (voir les protocoles préconisés en annexe de la partie diagnostic ou du plan de gestion)

Principe :

- 1 Visites pédagogiques annuelles : poursuite du rythme des visites ou légère augmentation
- 2 Améliorer le panneautage dans l'observatoire : Le panneautage intérieur et extérieur de l'observatoire est à améliorer
- 3 Elaboration d'un programme et d'outils en faveur des scolaires : l'accueil des scolaires nécessite un matériel adapté. Un cahier des enfants et un livret pour les professeurs sont à réaliser
- 4 Développement du suivi des visiteurs : le suivi des visiteurs est à organiser avec la mise en place :
  - d'une fiche permettant de recueillir les commentaires des visiteurs
  - d'un listing des adresses email des visiteurs (avec leur accord) et partenaires
  - d'une petite lettre diffusée 3 à 4 fois par an sur les visites possibles et l'actualité
- 5 Adoption d'un plan sécurité : avec plan de prévention des risques, panneautage et règles d'évacuation
- 6 Création et animation d'une page Internet dédiée aux visites de la réserve : cibles visiteurs connus et visiteurs potentiels

Animation :

- Relation avec les partenaires et coordination des travaux, et suivis
- Montage de dossiers de demandes de subventions
- Suivis administratif et financier

Calendrier et rythme : toute l'année

Types de travaux : interventions pédagogiques – relationnel - rédaction – publication et diffusion de l'information

**Indicateur(s) de suivi** : création des outils pédagogiques énoncés - Bilan d'activité annuel

**Calendrier (indicatif):**

Opération/ Année	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Animation</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Interventions Rédaction etc. .</b>	annuel	annuel	annuel	annuel	annuel
<b>Objet</b>	panneautage observatoire Fiche suivi Lettre d'information Cahier des enfants Livret des enseignants Page Internet	panneautage observatoire Fiche suivi Lettre d'information Cahier des enfants Livret des enseignants Page Internet	Fiche suivi Lettre d'information Cahier des enfants Livret des enseignants Page Internet	Fiche suivi Lettre d'info Page Internet	Fiche suivi Lettre d'info Page Internet

<b>Maître d'ouvrage</b> (commanditaire des travaux) : Fédération Dép. des Chasseurs de la Manche	<b>Maître d'œuvre</b> (exécution des travaux) : Fédération des Chasseurs de la Manche et à déterminer
---	--

**Coûts de l'opération :** (estimation TTC, prix journée frais personnels et matériels estimation à 500 €. TTC)

- 1 Visites pédagogiques annuelles : 7 500 €/an (15 visites annuelles à 500 €.)
- 2 Améliorer le panneautage dans l'observatoire : budget pour 2 panneaux intérieurs : 1 500 €.
- 3 -cahier des enfants : 1500 €. pour la création – 1000 €. Première édition  
-livret pour les professeurs : 1000 €. Création – téléchargement sur internet
- 4 lettre d'information (création – diffusion) : 2000 €. /an
- 5 Elaboration d'un plan sécurité et aménagement sur place : 5000 à 10 000 €.
- 6 Création et animation d'une page Internet : 1500 €. /an

Animation: 12 000 €. 2j/mois/an

**Plan de financement indicatif en % :**

Années	Opérations	Financeurs potentiels						Total
		Fonds Européens	Ministère chargé environnement	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Général	Autofinancements –FDC Manche	
2011	Animation	40 %	20%	?	20%	?	20 %	100 %
	visites	40 %	20%		20%		20 %	100 %
	Outils péda.	40 %	20%		20%		20 %	100 %
2012	Animation	40 %	20%		20%		20 %	100 %
	visites	40 %	20%		20%		20 %	100 %
	Outils péda.							100 %



# Bibliographie

## GENERALE

Besson M. & S. Marie, 2001, Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohon – Bilan d'activité 2000, FDC de la Manche, 40 pp

DREAL Basse Normandie, 2010, Fiche de Zone de Protection Spéciale Basses vallées du Cotentin et du Bessin et Baie des Veys, DREAL/RRMP, 3pp <http://www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr/pdf/N2000/FR2510046f.pdf>

Elder J.-F. & E. Caillot, 1997, Plan de Gestion 1998-2002 Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohon FDC de la Manche, 63 pp

Eudes D., 2004, Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohon, l'heure des bilans Bilan du Plan de Gestion 1998-2003, Rapport de BTS GPN, 113pp

Patoux C. 2003, Bilan du plan de gestion 1998-2002 de la réserve de chasse et de faune sauvage des Bohon, Mémoire de stage de 3ème année de l'ENSAD, 36 pp

PNR des Marais du Cotentin et de Bessin, ? - Site Natura 2000 – Directive Habitats Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys FR2500088. Document d'objectifs Directive Habitats – Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys – Annexes scientifiques. : Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin : 65p.

Urban M., 1995, Activité menées sur la réserve des Bohon de 1990 à 1994, FDC de la Manche, 20 pp

## PLANTES

BAILLY, G. & O. SCHAEFER, 2010.- Guide illustré des Characées du nord-est de la France. Ed. CBN de Franche-Comté : 96p.

BISSARDON, M. & L. GUIBAL, Corine biotopes Version originale Types d'habitats français. ENGREF/G.I.P. Atelier des Espaces Naturels, 7 numéros : 175 p.

BOUSQUET, T., GUYADER, D., MARTIN, P. & C. ZAMBETTAKIS, 2010.- Cotation de rareté des taxons indigènes de la flore vasculaire de Basse-Normandie. *CBN de Brest* : 13 p + annexes.

CHEVALLIER, M. & C. ZAMBETTAKIS, 2003.- Cartographie de la végétation de la réserve de Chasse et Faune sauvage de Saint-Georges de Bohon (Marais de Carentan, 50). *CBNB Brest* : 71p.

Commission européenne DG Environnement, 1999. - *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne* EUR 15 / 2 : 132 p.

De FOUCAULT, B., 1984.- *Systématique, structuralisme et synsystématique des prairies hygrophiles des plaines atlantiques françaises*. Universités de Rouen et Lille. – Tome II : 673p + annexes.

DUHAMEL, G., 2004. - Flore et cartographie des Carex de France. 3<sup>ème</sup> édition. Ed. Soc. Nouv. des Ed. BOUBEE, Paris : 294p.

LABADILLE, C.-E., 2007.- *Fleurs et milieux naturels de Normandie*. OREP Editions : 215p.

LAMBINON, J., DELVOSALLE, L. & J. DUVIGNEAUD, 2004.- Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. 5<sup>ème</sup> édition Ed. du Jardin botanique national de Belgique. Meise, 1167.

MOORE, J.A., 1986.- *Charophytes of Great Britain and Ireland*. BSBI Handbook n°5 : 140p.

ZAMBETTAKIS, 1997.- La végétation de la réserve nationale de chasse de Saint-Georges-des-Bohon et de Saint-André-des-Bohon. Analyse cartographique et intérêt patrimonial. CPIE du Cotentin-FDC Manche : 52 p.

ZAMBETTAKIS, C. & M. PROVOST, 2009.- *Flore rare et menacée de Basse-Normandie. Un outil d'évaluation et de préservation de la biodiversité régionale*. Ed. InQuarto : 421p.

ZAMBETTAKIS, C.2003.- Elaboration d'une liste des espèces les plus menacées et à fort intérêt patrimonial de Basse-Normandie. CBN de Brest : 24p.

## **AVIFAUNE**

Anonyme 2007 Le patrimoine naturel du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, 87 pp, [http://www.parc-cotentin-bessin.fr/telechargement/Pat\\_nat\\_mcb\\_doc.pdf](http://www.parc-cotentin-bessin.fr/telechargement/Pat_nat_mcb_doc.pdf)

Anonyme, 1990, Information Sheet on Ramsar Wetlands Marais du Cotentin et du Bessin & Baie des Veys [http://www.wetlands.org/RSIS/\\_COP9Directory/Directory/ris/3FR004en.pdf](http://www.wetlands.org/RSIS/_COP9Directory/Directory/ris/3FR004en.pdf)

Bibby C.J., Burgess N.D. et Hill D.A., 2000: Bird Census Techniques. - Academic Press, London, 2nd edition, 302 pp

BirdLife International 2004. *Birds in Europe. Population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International Conservation Séries No. 12. BirdLife International. Cambridge, 432pp

Caillot E. & J.-F. Elder, 2003, Synthèse annuelle Août 2006-Avril 2007, Réseau « Remises diurnes » Baie de Veys/ Marais de l'isthme du Cotentin, Rapport Interne, 51 pp

Caillot E. & J.-F. Elder, 2004, Synthèse annuelle Août 2002-Avril 2003, Réseau « Remises diurnes » Baie de Veys/ Marais de l'isthme du Cotentin, Rapport Interne, 52 pp

Caillot E. & J.-F. Elder, 2006, Synthèse annuelle Août 2003-Avril 2004, Réseau « Remises diurnes » Baie de Veys/ Marais de l'isthme du Cotentin, Rapport Interne, 56 pp

Caillot E. & J.-F. Elder, 2008, Synthèse annuelle Août 2005-Avril 2006, Réseau « Remises diurnes » Baie de Veys/ Marais de l'isthme du Cotentin, Rapport Interne, 56 pp

Caillot E. & J.-F. Elder, 2009, Synthèse annuelle Août 2001-Avril 2002, Réseau « Remises diurnes » Baie de Veys/ Marais de l'isthme du Cotentin, Rapport Interne, 56 pp

Debout G., N. Fillol & J.-B. Wetton, 2003, Les oiseaux nicheurs des prairies humides des marais du Cotentin et du Bessin, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, 25 pp  
<http://www.parc-cotentin-bessin.fr/files/ged/5-les-oiseaux-nicheurs72dpi.pdf>

Deceuninck B., 2010, Coordination et mise en œuvre du plan de restauration du Rôle des genêts : enquête nationale de dénombrements des mâles chanteurs en 2009, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, 49pp, [http://www.rale-genet.lpo.fr/uploaded/fichier/enqua-te-rdg-2009-final\\_1265811054.pdf](http://www.rale-genet.lpo.fr/uploaded/fichier/enqua-te-rdg-2009-final_1265811054.pdf)

Delany S. & D. Scott (Eds), 2006, *Waterbird population estimates – Fourth Edition*, Wetlands International, Wageningen – Pays-Bas, 239 pp

Dubois P., P. Le Maréchal, G. Oliosio, P. Yésou (Eds) *Nouvel Inventaire des Oiseaux de France*, Delachaux et Niestlé – Paris, 559 pp

[http://www.rale-genet.lpo.fr/uploaded/fichier/une-lettrerale-n2-web\\_1270126207.pdf](http://www.rale-genet.lpo.fr/uploaded/fichier/une-lettrerale-n2-web_1270126207.pdf)

La Liste rouge des espèces menacées en France - Oiseaux nicheurs de France métropolitaine  
[http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Tableau\\_Liste\\_rouge\\_Oiseaux\\_nicheurs\\_de\\_metropole.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Tableau_Liste_rouge_Oiseaux_nicheurs_de_metropole.pdf)

## **ANNEXES**

### **LISTES DES ESPÈCES RECENSÉES SUR LA RÉSERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE DES BOHONS**

**Les Plantes**

**Insectes**

**Oiseaux**

### **TEXTES REGLEMENTAIRES ET CONVENTIONS**

# LES PLANTES DE LA RÉSERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE DES BOHONS

J.J. Bignon 2010

LISTE DES PLANTES PRESENTES DANS LA RESERVE NATIONALE DE CHASSE DES BOHONS - Statuts biologiques							
Plan de Gestion							
Nom latin	Nom français	ANNEES d'OBSERVATION					Cotation ZNIEFF 2010
		1997	1998	2003	2009	2010	
<b>Strate arborescente (6)</b>							
<i>Alnus glutinosa</i> (L.Gaertn).	Aulne glutineux	x	x			x	4
<i>Betula pendula</i>		x		x		x	4
<i>Fraxinus excelsior</i> L. subsp. <i>excelsior</i>	Frêne élevé					x	4
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier					x	4
<i>Quercus robur</i> L. subsp. <i>robur</i>	Chêne pédonculé			x		x	4
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc					x	4
<b>Strate arbustive (8)</b>							
<i>Betula pendula</i>		x		x		x	4
<i>Alnus glutinosa</i> (L.Gaertn).	Aulne glutineux			x		x	4
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq. subsp. <i>monogyna</i>	Aubépine monogyne	x		x		x	4
<i>Myrica gale</i>	Piment royal	x	x	x	x	x	1
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc					x	4
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux-cendré	x		x		x	4
<i>Salix repens</i>	Saule rampant		x			x	2
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	x		x		x	4
<b>Strate herbacée (220)</b>							
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens	x		x	x	x	4
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	x		x		x	4
<i>Alisma plantago aquatica</i>	Plantain d'eau	x		x		x	4
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé	x		x		x	4
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale	x		x		x	3
<i>Anagallis tenella</i>	Mouron délicat	x		x	x	x	3
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sylvestre	x		x		x	4
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouze odorante	x		x		x	4
<i>Apium nodiflorum</i>	Ache noueuse	x		x		x	4
<i>Asplenium scolopendrium</i>	Scolopendre	x				x	4
<i>Athyrium filix femina</i>	Fougère femelle	x		x		x	4
<i>Baldellia ranunculoides</i> subsp. <i>ranunculoides</i>			x	x		x	2
<i>Bidens tripartita</i>		x				x	4
<i>Brassica nigra</i>		x		x		x	4
<i>Butomus umbellatus</i>		x	x			x	2
<i>Calamagrostis canescens</i>			x	x		x	1
<i>Calamagrostis epigeios</i>		x		x		x	4
<i>Callitriche</i> spp			x	x		x	-
<i>Caltha palustris</i>				x		x	4
<i>Calystegia sepium</i>		x		x	x	x	4
<i>Capsella bursa pastoris</i>						x	4
<i>Cardamine hirsuta</i>						x	4
<i>Cardamine pratensis</i>		x		x		x	4
<i>Carex acuta</i>		x				x	3
<i>Carex demissa</i>		x		x	x	x	4
<i>Carex disticha</i>				x		x	4
<i>Carex elata</i>		x				x	3
<i>Carex hostiana</i>		x	x	x	x	x	1
<i>Carex lasiocarpa</i>		x	x	x	x	x	1
<i>Carex nigra</i>		x		x		x	3
<i>Carex otrubae</i>				x		x	4
<i>Carex ovalis</i>		x				x	4
<i>Carex panicea</i>		x		x	x	x	3
<i>Carex pseudocyperus</i>		x	x			x	3
<i>Carex pulicaris</i>		x	x	x		x	2
<i>Carex riparia</i>					x	x	4
<i>Carex rostrata</i>						x	3
<i>Carex serotina</i> subsp. <i>serotina</i>		x	x	x	x	x	2
<i>Carex vesicaria</i>		x		x		x	3
<i>Carum verticillatum</i>		x		x		x	3
<i>Centaurea gr. nigra</i>		x		x		x	4
<i>Cerastium fontanum</i>		x		x		x	4
<i>Ceratophyllum demersum</i> subsp. <i>demersum</i>				x		x	3
<i>Cirsium arvense</i> subsp. <i>arvense</i>		x		x		x	4
<i>Cirsium dissectum</i>		x		x	x	x	3
<i>Cirsium palustre</i>		x		x		x	4
<i>Cirsium vulgare</i>						x	4
<i>Cladium mariscus</i>		x	x	x	x	x	2
<i>Conium maculatum</i>				x		x	4
<i>Convolvulus arvensis</i>		x		x		x	4
<i>Dactylorhiza maculata</i>		x		x	x	x	4
<i>Dactylis glomerata</i>		x		x		x	4
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>		x		x		x	3
<i>Deschampsia cespitosa</i>		x				x	4
<i>Digitalis purpurea</i>						x	4
<i>Drosera intermedia</i>		x	x	x	x	x	1
<i>Drosera rotundifolia</i>		x	x	x	x	x	2
<i>Dryopteris dilatata</i>		x		x		x	4
<i>Eleocharis acicularis</i>			x			x	1
<i>Eleocharis multicaulis</i>		x	x	x	x	x	2
<i>Eleocharis palustris</i>		x		x		x	4
<i>Eleocharis quinqueflora</i>				x		x	1
<i>Eleocharis uniglumis</i>		x	x	x		x	2
<i>Elodea canadensis</i>		x		x		x	4
<i>Elymus repens</i> (L.) Gould		x				x	4
<i>Epilobium angustifolium</i>		x		x		x	4
<i>Epilobium hirsutum</i>		x				x	4
<i>Erica tetralix</i>		x		x	x	x	3
<i>Eriophorum angustifolium</i>		x	x	x		x	2
<i>Eupatorium cannabinum</i>		x		x		x	4
<i>Festuca arundinacea</i>		x		x		x	4



Nom latin	Nom français	ANNEES d'OBSERVATION					Cotatio ZNIEFF 2010
		1997	1998	2003	2009	2010	
<i>Festuca gr. rubra</i>		x		x		x	4
<i>Filipendula ulmaria</i> var <i>denudatum</i>		x				x	4
<i>Filipendula ulmaria</i> var <i>ulmaria</i>		x		x	x	x	4
<i>Galium palustre</i>		x		x		x	4
<i>Galium uliginosum</i>		x	x			x	3
<i>Glechoma hederacea</i>		x				x	4
<i>Glyceria fluitans</i>		x		x		x	4
<i>Glyceria maxima</i>		x		x		x	4
<i>Gnaphalium uliginosum</i>		x		x		x	4
<i>Heracleum sphondylium</i>		x		x		x	4
<i>Holcus lanatus</i>		x		x		x	4
<i>Hottonia palustris</i>		x	x	x		x	2
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>		x	x	x		x	3
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>		x		x	x	x	4
<i>Hypericum elodes</i>		x	x	x	x	x	3
<i>Hypericum tetrapterum</i>		x		x		x	4
<i>Hypochoeris radicata</i>				x		x	4
<i>Iris pseudacorus</i>		x		x		x	4
<i>Juncus acutiflorus</i>		x		x	x	x	4
<i>Juncus articulatus</i>		x		x		x	4
<i>Juncus bufonius</i>		x		x		x	4
<i>Juncus bulbosus</i>		x		x	x	x	4
<i>Juncus conglomeratus</i>		x		x		x	4
<i>Juncus effusus</i>		x		x		x	4
<i>Juncus inflexus</i>		x		x		x	4
<i>Juncus maritimus</i>		x		x		x	4
<i>Juncus subnodulosus</i>		x		x	x	x	3
<i>Lactuca serriola</i>		x		x		x	4
<i>Lathyrus palustris</i>		x	x	x	x	x	1
<i>Lathyrus pratensis</i>		x		x		x	4
<i>Lemna gibba</i>		x	x	x		x	2
<i>Lemna minor</i>		x	x			x	4
<i>Lemna minuscula</i>				x		x	-
<i>Lemna trisulca</i>		x		x		x	3
<i>Lolium perenne</i>		x		x		x	4
<i>Lotus uliginosus</i>		x		x	x	x	4
<i>Luzula campestris</i>		x		x		x	4
<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>congesta</i>		x		x		x	3
<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>multiflora</i>		x		x		x	4
<i>Lychnis flos-cuculi</i>		x		x		x	4
<i>Lycopus europaeus</i>		x		x	x	x	4
<i>Lysimachia vulgaris</i>		x		x		x	4
<i>Lythrum portula</i>		x	x	x		x	3
<i>Lythrum salicaria</i>		x		x	x	x	4
<i>Matricaria discoides</i>		x		x		x	4
<i>Matricaria maritima</i> subsp. <i>inodora</i>						x	4
<i>Matricaria recutita</i>		x		x		x	4
<i>Medicago lupulina</i>		x		x		x	4
<i>Mentha aquatica</i>		x		x	x	x	4
<i>Menyanthes trifoliata</i>			x				2
<i>Molinia caerulea</i>		x		x	x	x	4
<i>Montia fontana</i>						x	3
<i>Myosotis scorpioides</i>		x		x		x	4
<i>Myosoton aquaticum</i>		x	x	x		x	4
<i>Myosurus minimus</i>					x		1
<i>Myriophyllum spicatum</i>		x		x		x	3
<i>Nuphar lutea</i>		x		x			4
<i>Oenanthe aquatica</i>		x	x				3
<i>Oenanthe crocata</i>						x	4
<i>Oenanthe fistulosa</i>		x		x		x	3
<i>Oenanthe lachenalii</i>		x	x	x		x	3
<i>Oenanthe silaifolia</i>		x	x	x			2
<i>Orchis laxiflora</i>			x				2
<i>Orchis maculata</i>				x		x	3
<i>Pedicularis palustris</i>		x	x	x	x	x	1
<i>Pedicularis sylvatica</i>		x	x	x		x	3
<i>Phalaris arundinacea</i>		x		x		x	4
<i>Phleum pratense</i>		x		x		x	4
<i>Phragmites australis</i>		x		x	x	x	4
<i>Pinguicula lusitanica</i>		x	x	x	x		2
<i>Plantago lanceolata</i>		x		x		x	4
<i>Plantago major</i>		x		x		x	4
<i>Platanthera bifolia</i>				x			2
<i>Poa annua</i>		x		x		x	4
<i>Poa pratensis</i>		x		x		x	4
<i>Poa trivialis</i>		x		x		x	4
<i>Polygonum amphibium</i> f. <i>terrestre</i>		x		x		x	4
<i>Polygonum aviculare</i>		x		x		x	4
<i>Polygonum hydropiper</i>		x		x		x	4
<i>Polygonum persicaria</i>		x		x		x	4
<i>Potamogeton coloratus</i>		x	x			x	1
<i>Potamogeton crispus</i>		x					3
<i>Potamogeton polygonifolius</i>		x					3
<i>Potamogeton pectinatus</i>				x		x	2
<i>Potentilla anserina</i>		x		x		x	4
<i>Potentilla erecta</i>		x		x	x	x	4
<i>Potentilla palustris</i>			x				2
<i>Prunella vulgaris</i>		x		x		x	4
<i>Pteridium aquilinum</i>		x		x		x	4

Nom latin	Nom français	ANNEES d'OBSERVATION					Cotation ZNIEFF 2010
		1997	1998	2003	2009	2010	
<i>Pulicaria dysenterica</i>		x					4
<i>Ranunculus acris</i>		x		x		x	4
<i>Ranunculus flammula</i>		x		x	x	x	4
<i>Ranunculus repens</i>		x		x		x	4
<i>Ranunculus sardous</i>		x	x	x		x	3
<i>Ranunculus sceleratus</i>		x				x	3
<i>Reynoutria japonica</i>					x	x	?
<i>Rhinanthus minor</i>		x		x		x	4
<i>Rhynchospora alba</i>			x				1
<i>Rorripa amphibia</i>		x					3
<i>Rorripa palustris</i>				x			3
<i>Rubus gr. fruticosus</i>		x		x		x	4
<i>Rumex acetosa</i>		x		x		x	4
<i>Rumex crispus</i>						x	4
<i>Rumex hydrolapathum</i>		x		x		x	3
<i>Rumex obtusifolius</i>		x		x		x	4
<i>Sagina procumbens</i>		x		x			4
<i>Sagittaria sagittifolia</i>		x	x	x		x	2
<i>Samolus valerandi</i>		x	x	x		x	3
<i>Schoenus nigricans</i>		x	x	x	x	x	2
<i>Scirpus fluitans</i>		x	x	x		x	3
<i>Scirpus lacustris subsp. lacustris</i>				x		x	2
<i>Scirpus lacustris subsp. tabernaemontani</i>		x	x	x		x	2
<i>Scorzonera humilis</i>		x		x	x	x	4
<i>Scrophularia auriculata</i>		x		x		x	4
<i>Scutellaria galericulata</i>		x		x	x	x	4
<i>Scutellaria minor</i>		x	x	x			3
<i>Senecio aquaticus</i>		x	x	x		x	2
<i>Siegingia decumbens</i>				x		-	4
<i>Silene altifolia subsp. alba</i>				-		x	4
<i>Silene dioica</i>				-		x	4
<i>Sisymbrium officinale</i>		x		x		x	4
<i>Solanum dulcamara</i>		x		x		x	4
<i>Sonchus arvensis</i>		x		x		x	4
<i>Sonchus asper</i>		x		x		x	4
<i>Sparganium erectum</i>		x		x			4
<i>Spirodela polyrhiza</i>		x	x	x		x	3
<i>Stachys palustris</i>		x		x		x	3
<i>Stellaria graminea</i>						x	4
<i>Stellaria palustris</i>		x	x	x			2
<i>Succisa pratensis</i>		x		x		x	4
<i>Symphytum officinale</i>		x		x		x	4
<i>Taraxacum sp.</i>						x	-
<i>Thalictrum flavum</i>		x	x	x	x	x	3
<i>Thelypteris palustris</i>			x				1
<i>Trifolium fragiferum</i>		x	x	x		x	3
<i>Trifolium repens</i>		x		x		x	4
<i>Triglochin palustre</i>		x	x				2
<i>Typha latifolia</i>		x				x	4
<i>Urtica dioica</i>		x		x		x	4
<i>Utricularia minor</i>		x	x				1
<i>Utricularia vulgaris</i>		x	x	x		x	1
<i>Valeriana repens</i>		x		x		x	4
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>		x		x		x	4
<i>Veronica scutellata</i>		x		x		x	3
<i>Vicia cracca</i>		x		x		x	4
<i>Vicia sativa</i>		x		x		x	4
<i>Vicia sepium</i>						x	4
<i>Wolfia arrhiza</i>		x	x	x		x	3
<b>TOTAL DES ESPECES OBSERVEES</b>		<b>186</b>	<b>56</b>	<b>180</b>	<b>38</b>	<b>198</b>	
<i>Sphagnum spp</i>					x	x	
<i>Drepanocladus sp.</i>						x	
<i>Mnium sp.</i>						x	
<i>Calliergonella sp.</i>						x	
<i>Marchantia polymorpha</i> (Hépatique)						x	

Nouvelle espèce  
 Espèce non revue

Cotation ZNIEFF 2010 in Cotation de rareté des taxons de la flore vasculaire de Basse-Normandie - 2010  
0 : disparu ; 1 : Très rare ; 2 : Rare ; 3 : Assez rare ; 4 : Non rare/commun à très commun

**LISTE ACTUALISÉE DES ESPÈCES D'INSECTES RECENSÉES  
SUR LA RÉSERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE  
DE SAINT-GEORGES-DE-BOHON  
J.F. ELDER 2003**

<p><b>LISTE DES OISEAUX RECENSES</b>  <b>SUR LA RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE</b>  Mise à jour Swift Environment - Tristan Guillosson – mars 2011</p>
---

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Référence</b>
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Baguage Leray 2004
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Guillosson 2011
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Elder&Caillot 1997
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Elder&Caillot 1997
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Elder&Caillot 1997
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Marie
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Elder&Caillot 1997
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Marie
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Elder&Caillot 1997
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Elder&Caillot 1997
Bergeronnette flavéole *	<i>Motacilla flava flavissima</i>	Elder&Caillot 1997
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Guillosson 2011
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Baguage Leray 2004
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Elder&Caillot 1997
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Elder&Caillot 1997
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Guillosson 2011
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Guillosson 2011
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Elder&Caillot 1997
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Baguage Leray 2004
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Elder&Caillot 1997
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Elder&Caillot 1997
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Elder&Caillot 1997
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Elder&Caillot 1997
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Elder&Caillot 1997
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Elder&Caillot 1997
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Elder&Caillot 1997
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Elder&Caillot 1997
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Elder&Caillot 1997
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Elder&Caillot 1997

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Référence</b>
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Marie
Chevalier cul blanc	<i>Tringa ochropus</i>	Elder&Caillot 1997
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Guillosson 2011
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Elder&Caillot 1997
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Marie
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Elder&Caillot 1997
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Elder&Caillot 1997
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Elder&Caillot 1997
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Elder&Caillot 1997
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Elder&Caillot 1997
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Elder&Caillot 1997
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Marie
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Elder&Caillot 1997
Erismature rousse	<i>Oxyura jamaicensis</i>	Marie
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Guillosson 2011
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Elder&Caillot 1997
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Elder&Caillot 1997
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Elder&Caillot 1997
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	MARIE
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Elder&Caillot 1997
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Baguage Leray 2004
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Baguage Leray 2004
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Elder&Caillot 1997
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Elder&Caillot 1997
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Elder&Caillot 1997
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Elder&Caillot 1997
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Elder&Caillot 1997
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Elder&Caillot 1997
Gobe-mouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Elder&Caillot 1997
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Elder&Caillot 1997
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Elder&Caillot 1997
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Elder&Caillot 1997
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Elder&Caillot 1997

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Référence</b>
Gorge bleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Baguage Leray 2004
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Elder&Caillot 1997
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Guillosson 2011
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Guillosson 2011
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Marie
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Guillosson 2011
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Elder&Caillot 1997
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Guillosson 2011
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Elder&Caillot 1997
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Marie
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Elder&Caillot 1997
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Elder&Caillot 1997
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Marie
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Lecaplain
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Elder&Caillot 1997
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Elder&Caillot 1997
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Elder&Caillot 1997
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Baguage Leray 2004
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Baguage Leray 2004
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Baguage Leray 2004
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Marie
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Elder&Caillot 1997
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Elder&Caillot 1997
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Elder&Caillot 1997
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Guillosson 2011
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Baguage Leray 2004
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Elder&Caillot 1997
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Elder&Caillot 1997
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Elder&Caillot 1997
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Fichier Comptage
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Baguage Leray 2004
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Guillosson 2011



<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Référence</b>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Guillosson 2011
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Elder&Caillot 1997
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Elder&Caillot 1997
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Elder&Caillot 1997
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Guillosson 2011
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Elder&Caillot 1997
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Lecaplain
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Marie
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Baguage Leray 2004
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Baguage Leray 2004
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Elder&Caillot 1997
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Elder&Caillot 1997
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	Elder&Caillot 1997
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Elder&Caillot 1997
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Baguage Leray 2004
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Baguage Leray 2004
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Elder&Caillot 1997
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Elder&Caillot 1997
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Elder&Caillot 1997
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Elder&Caillot 1997
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Elder&Caillot 1997
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Guillosson 2011
Tournepierrre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Elder&Caillot 1997
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Guillosson 2011
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Elder&Caillot 1997
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Baguage Leray 2004
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Elder&Caillot 1997
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Guillosson 2011

## **TEXTES REGLEMENTAIRES ET CONVENTIONS**

Arrêté du 25 janvier 1972 portant approbation de la réserve de chasse.

Arrêté du 1er février 1993 instituant des réserves de chasse sur le domaine public fluvial (réserve de la Taute).

Deux baux de location signés entre la Fédération des Chasseurs et les communes